



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 21 janvier 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal.*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-001**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2002, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :*

*F 32) Achat de 15 volumes – 150 ans d'histoire – Paroisse de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-002**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales du 17 décembre 2001, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales du 17 décembre 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**RÈGLEMENT NO. 956E-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 956E-2002, amendant le règlement de tarification numéro 956-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 965E-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-004**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965E-2002, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999 concernant la rue Legault, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1012-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-005**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1012-2002, afin d'approprier les sommes nécessaires pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2002, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1013-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-006**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Marlène Houle

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1013-2002, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, durant la session hiver-printemps 2002, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1015-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-007**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 1015-2002, pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 17,450\$ par l'émission de billets pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

#### **VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-008**

*ATTENDU la directive émise par M. Denis Leclerc, directeur général, le 14 janvier 2002, relativement au déneigement et à l'entretien des rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ce Conseil désire augmenter le niveau de service relativement à l'entretien hivernal du réseau routier de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine les dispositions de ladite directive, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-009**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Bell Mobilité Inc. relativement à la location d'espaces sur la Croix, érigée près du 701, chemin de la Croix, pour l'installation de huit (8) antennes, pour une durée de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2006, pour une somme forfaitaire de 1 500\$ et autres considérations.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-010**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 11 janvier 2002, relativement à l'appropriation d'une somme de 4 881.66\$ pour la location d'un emplacement au Salon National de l'Habitation qui se déroulera à Montréal du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve la somme susdite pour les fins précitées et autorise M. Yvon Nielly à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-011**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 9 janvier 2002, relativement à l'achat d'un photocopieur et d'un télécopieur pour le service des loisirs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat des équipements de bureau susdits de la compagnie Juteau Ruel Inc., soit un photocopieur Canon NP6521, au montant de 3,080\$, plus taxes, et un télécopieur Canon L1060P, au montant de 1 069\$, plus taxes.*

*QUE, de plus, un contrat d'entretien soit conclu pour le photocopieur de marque Canon NP-6521, au montant annuel de 372\$ pour 24,000 copies, plus taxes, incluant le service, les pièces et la poudre, ainsi qu'un coût de 0.0155\$ la copie supplémentaire, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans concernant l'achat des équipements susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-012**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien du système téléphonique installé au garage municipal et au service des loisirs, pour la période s'échelonnant du 17 novembre 2001 au 16 novembre 2002, à intervenir avec la compagnie Élitel, le tout pour un montant annuel de 511.86\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-013**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a octroyé un contrat d'assurance collective à L'Industrielle-Alliance, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1997.*

*ATTENDU que notre consultant André Gingras et Associés Inc. (AGA) nous a soumis les conditions de renouvellement au 1<sup>er</sup> décembre 2001 et que celles-ci prévoient des augmentations sensibles des coûts.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation de André Gingras et Associés Inc. (AGA) à l'effet de renouveler le contrat d'assurance collective selon la proposition soumise par L'Industrielle Alliance pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2001 au 30 novembre 2002.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-014**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'uniformes et d'équipements pour le service de police, incluant les répartiteurs.*

*ATTENDU que la compagnie C.L.B. Uniformes Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** M<sup>me</sup> *Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées et selon les prix unitaires par article indiqués au bordereau de soumission, taxes incluses, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de deux (2) lampadaires d'ambiance au montant total de 5 652.32, taxes incluses, de la compagnie Les Entreprises PLG Lauzon Inc.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-016**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 9 janvier 2002, relativement à l'engagement d'une répartitrice temporaire pour ledit service.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mme Isabelle Longpré à titre de répartitrice temporaire pour le service de police, rétroactivement au 14 janvier 2002, le tout selon les besoins dudit service.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-017**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 16 novembre 2001, relativement à l'engagement d'employés temporaires au centre de ski 40/80 pour la saison hivernale 2001/2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les employés temporaires suivants au centre de ski 40/80, rétroactivement aux dates indiquées ci-dessous et selon les besoins dudit service :*

<i>M. Éric Carbone</i>	<i>Manoeuvre</i>	<i>17 novembre 2001</i>
<i>M. Gary Bussy</i>	<i>Manoeuvre</i>	<i>17 novembre 2001</i>
<i>M. André Gélinas</i>	<i>Patrouilleur</i>	<i>15 décembre 2001</i>
<i>M. Steve Bélanger</i>	<i>Préposé</i>	<i>15 décembre 2001</i>
<i>M. Yves Megret</i>	<i>Préposé</i>	<i>15 décembre 2001</i>
<i>M. Germain Beauchamp</i>	<i>Préposé</i>	<i>15 décembre 2001</i>
<i>M. Jason Iafano</i>	<i>Préposé</i>	<i>15 décembre 2001</i>
<i>M. Alain Primeau</i>	<i>Préposé</i>	<i>15 décembre 2001</i>
<i>M. Simon Lazure</i>	<i>Préposé</i>	<i>15 décembre 2001</i>

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-018**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 7 janvier 2002, relativement à une subvention à accorder aux Artisanas de Mont-Rolland pour la location d'un local au 1425, rue Claude-Grégoire.*

*ATTENDU que l'immeuble susdit a été vendu au Musée Zénon Alary il y a quelques mois.*

*ATTENDU que cette situation a pour effet de générer une dépense supplémentaire aux Artisanas de Mont-Rolland.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil verse à l'organisme susdit une subvention équivalente au loyer à verser pour la location susdite mais pour un maximum mensuel de 225\$, pour l'année 2002 et ce, dans l'attente d'une solution permanente pour la relocalisation dudit organisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-019**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 10 janvier 2002, relativement à l'octroi d'une subvention au montant de 42,500\$ à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser à ladite bibliothèque la somme de 42,500\$ pour l'année 2002, répartie comme suit :*

10 625 \$	le ou vers le 24 janvier 2002
10 625 \$	le ou vers le 25 avril 2002
10 625 \$	le ou vers le 25 juillet 2002
10 625 \$	le ou vers le 24 octobre 2002

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-020**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2002 au montant de 5,241.35\$, taxes incluses, tel qu'il appert à la facture émise par l'organisme précité le 16 novembre 2001.*

*QUE ce Conseil indique qu'il ne renouvelle pas l'adhésion de la Ville au Centre des ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) attendu les coûts trop élevés pour ce faire, résultant d'une augmentation de plus de 50% de ladite cotisation.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-021**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville à la publication Carrefour « Action municipale et familles », sous réserve du paiement d'une somme de 125\$, taxes incluses.*

*QUE Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soit mandaté pour assumer la responsabilité dudit dossier pour l'année 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-022**

*ATTENDU la lettre transmise le 19 décembre 2001 par Mme Francine Asselin-Bélisle, présidente de Loisirs Laurentides, relativement à la 11<sup>e</sup> édition du Mérite Sportif des Laurentides qui se tiendra à Mirabel le 23 février 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de 5 billets pour ce faire, dont 4 billets seront attribués aux personnes de Sainte-Adèle mises en nomination, soit M. Jean Quevillon à titre d'athlète Sport-Plus (Cyclisme) et M. Jean-Sébastien Rioux, à titre d'athlète par excellence masculin (Triathlon).*

*QUE Madame la Conseillère Josée Barbeau soit mandatée pour participer à l'événement susdit.*

*QUE l'achat des 5 billets au montant de 60\$ chacun, taxes incluses, soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes de Madame Josée Barbeau lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-023**

*ATTENDU la lettre transmise le 21 décembre 2001 par Mme Hélène Gagné, coordonnatrice régionale de la Fondation des Maladies du Cœur du Québec, relativement à la proclamation « Février, mois du cœur ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil proclame « Février, mois du cœur » et autorise Monsieur le Maire à signer la proclamation pour ce faire, pour et au nom de la Ville, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 2002-024

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de publication d'un quart de page de publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le Journal des Pays d'En-Haut, au montant de 325\$, plus taxes, relativement à la publication d'un cahier commémoratif pour célébrer les 60 ans de glisse au Mont-Gabriel.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2002-025

*ATTENDU que le Club Voyage Ste-Adèle organise un souper bénéfice le 5 février 2002 à l'École Hôtelière des Laurentides au profit de la Paroisse Saint-Joseph.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour pour participer audit événement.*

*QUE le coût du billet au montant de 35\$ soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2002-026

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les cours offerts par le service des loisirs pour la session hiver-printemps 2002, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert aux descriptions annexées à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses nécessaires pour ce faire, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-027**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer la quittance au montant de 7 457.32\$ à intervenir avec l'assureur Lloyd's de Londres pour l'indemnisation de la Ville pour le bris d'une pompe de surpression, survenu le 16 juin 2001.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-028**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 20 décembre 2001, relativement au contrat de service à intervenir avec la firme Rochon Lavallée Consultants Inc. pour le suivi du traitement de silicate de sodium dans les différents réseaux d'aqueduc municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'embauche du consultant susdit pour un maximum de 26 visites pour l'année 2002 à raison de 6 heures par visite, au tarif horaire de 75\$, plus taxes, incluant les frais de transport et la main-d'œuvre.*

*QUE cet engagement soit sous réserve que, si la Ville cessait de faire affaire avec ledit consultant, l'entente prenne fin après un avis au préalable de 30 jours.*

*QUE M. Alain Bérubé soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-029**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Marlène Houle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de police à procéder à l'achat, chez Desjardins Marine Sainte-Adèle, d'une motoneige de marque Yamaha VK 540 de l'année 2002 et d'une remorque pour le transport dudit équipement, pour un montant total de 9,761.14\$, plus taxes, ainsi que l'achat d'un traîneau spécialement conçu pour le transport de blessés, au montant de 2,592\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même les sommes prévues au budget 2002.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les contrats d'achat desdits équipements.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-030**

*ATTENDU que Plein Air Sainte-Adèle a déposé au directeur général un bilan de ses opérations pour l'année 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention à Plein Air Sainte-Adèle au montant de 41,450\$, pour l'année 2002, payable en 5 versements, tel qu'il appert ci-après :*

10 400 \$	le ou vers le 24 janvier 2002
10 400 \$	le ou vers le 15 février 2002
8 300 \$	le ou vers le 15 avril 2002
6 175 \$	le ou vers le 15 juillet 2002
6 175 \$	le ou vers le 15 octobre 2002

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-031**

*ATTENDU le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 11 janvier 2002, ainsi que le rapport du directeur général, daté du 17 janvier 2002, concernant le renouvellement du contrat de travail de Mme Geneviève Nolet à titre de « Greffier-adjoint » de la Cour municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de renouveler le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Mme Geneviève Nolet relativement au poste susdit, pour la période s'échelonnant du 5 mars 2002 au 4 mars 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit contrat.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-032**

*ATTENDU qu'une déclaration en garantie a été signifiée à la Ville de Sainte-Adèle le 11 janvier 2002, relativement à une poursuite d'une tierce partie pour vices cachés à l'égard de l'immeuble situé au 2795, rue du Nordet.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU qu'aucune responsabilité ne peut être imputée à la Ville de Sainte-Adèle dans ce dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil conteste officiellement la réclamation ainsi transmise à la Ville de Sainte-Adèle et entérine la transmission de ce dossier aux assureurs de la Ville pour comparution et défense auprès du tribunal compétent.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-033**

*ATTENDU qu'une poursuite pour dommages à la personne a été signifiée à la Ville de Sainte-Adèle le 10 janvier 2002 pour des événements survenus au centre de ski municipal 40/80 le 9 janvier 1999.*

*ATTENDU que la signification susdite a été effectuée également à Opération 40/80 Inc., locataire de l'immeuble et des équipements du centre de ski susdit.*

*ATTENDU qu'aucune responsabilité ne peut être imputée à la Ville de Sainte-Adèle dans ce dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil conteste officiellement la réclamation ainsi présentée et entérine la transmission de ce dossier, pour comparution et défense auprès du tribunal compétent, à la compagnie d'assurance AXA Assurance Inc. laquelle constitue l'assureur de la Ville pour les fins de ce dossier en vertu du bail signé entre les parties susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-034**

*ATTENDU le projet d'acte à intervenir avec M. Jean-Louis Houle et Mme Mireille Beauvais du 475, rue de la Colline, relativement à l'acquisition par la Ville de Sainte-Adèle d'une partie du lot P.11, rang 11, Canton Abercrombie, d'une superficie de 20,6 mètres carrés, étant une partie de la rue de la Colline, pour la somme de 500\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte susdit, incluant la quittance totale et finale des vendeurs au profit de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-035**

*ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour l'entretien ménager de certains locaux de la Ville de Sainte-Adèle et de gardiennage du Centre Communautaire et Culturel, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2002 au 31 janvier 2004.*

*ATTENDU le rapport du directeur général, daté du 17 janvier 2002, pour les fins susdites.*

*ATTENDU que la compagnie Gestion Uni-Globe Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites au montant de 36 032\$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2002 au 31 janvier 2003, et 37,472.85\$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2003 au 31 janvier 2004.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-036**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la contribution de la Ville de Sainte-Adèle à la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En-Haut pour l'année 2002, au montant de 204,483\$, payable en 12 versements égaux, le ou vers le premier jour de chaque mois, tel qu'il appert à la facture jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-037**

*ATTENDU le rapport du directeur général, M. Denis Leclerc, daté du 18 janvier 2002, relativement à l'embauche d'un mécanicien au service des travaux publics, à titre de salarié temporaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 21 décembre 2001, M. François Matte, au poste de mécanicien à titre de salarié temporaire et ce, jusqu'à l'embauche d'un chef mécanicien, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-038**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 28 novembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

#### **Mme Gisèle Viens-Lequét**

- Réduire la marge arrière à 5,03 mètres au lieu de 8 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 830, chemin Saint-Germain*

#### **Mme Anne-Marie Nicolle**

- Réduire la marge latérale droite du bâtiment principal à 3 mètres au lieu de 4,50 mètres, et de réduire la marge droite de la galerie à 1,30 mètre au lieu de 2 mètres, afin de régulariser leur implantation.

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 2252, rue de la Tourmente*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-039**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'acquisition de 15 volumes publiés à l'occasion des 150 ans d'histoire de la Paroisse de Sainte-Adèle, au coût de 10\$ chacun, plus les taxes applicables.*

\*\*\*\*\*





No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 25 janvier 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 28 janvier 2002, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 28 janvier 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **AVIS DE MOTION NO. 01-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement V221-1974 pour augmenter le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 02-2002**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une tarification pour les activités du Camp d'Hiver...tissant offert aux enfants durant le congé scolaire, soit du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-041**

*ATTENDU que M. Rolland Groulx, employé au service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle, a posé différents gestes incompatibles avec ses fonctions, à savoir :*



No de résolution  
ou annotation

- refus d'une formation sur machinerie lourde, alors qu'un cours pour ce faire était mis sur pied par la Ville de Sainte-Adèle, le 7 novembre 2001;
- bris d'équipements de la Ville de Sainte-Adèle ayant servi à la formation de certains travailleurs, le 7 novembre 2001;
- bris volontaire d'équipement, en lançant intentionnellement une pierre en direction d'un camion utilisé pour l'épandage de sel, fracassant le pare-brise dudit véhicule, ce qui aurait pu causer des blessures graves au conducteur dudit camion, le 8 novembre 2001.

ATTENDU les recommandations de M. Denis Leclerc, directeur général, datées du 10 janvier 2002.

ATTENDU les dispositions de l'alinéa 3 de l'article 113 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil, après analyse dudit rapport et après enquête, décrète la suspension sans solde de M. Rolland Groulx, à titre d'employé de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de 4 semaines à partir du 29 janvier 2002 jusqu'au 25 février 2002 inclusivement, le tout conformément au projet de lettre du directeur général adressée à M. Rolland Groulx, laquelle est jointe à la présente et, dès lors, entérinée par ce Conseil.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-042**

ATTENDU que ce Conseil a adopté, le 3 juillet 2001, la résolution 2001-324, autorisant le consortium Taché/Stavibel à procéder aux études préparatoires et à la préparation de plans et devis des travaux (recherche en eau, télégestion des équipements et modifications aux sources d'approvisionnement) faisant partie du projet « amélioration de l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Sainte-Adèle » retenu par Infra-Structure Québec pour l'obtention d'une subvention.

ATTENDU que ce Conseil adoptait le 20 août 2001 la résolution 2001-374 afin d'amender la résolution susdite.

ATTENDU que ce Conseil juge opportun de retirer les mandats ainsi accordés au consortium Taché/Stavibel ainsi que tout autre mandat qui aurait pu être accordé audit consortium par le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil retire tous les mandats antérieurement accordés au consortium Taché/Stavibel et, en particulier, ceux faisant partie de la résolution 2001-324 et ce, à partir de la présente.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-043

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 8 000\$ relativement au financement de l'événement « Les Plaisirs d'Hiver des Pays d'En-Haut ».*

*QUE la somme susdite soit versée à Festivités au Cœur des Saisons pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-044

*ATTENDU la lettre transmise le 6 novembre 2001 par Mme Claudette Laroche, directrice de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2002, dudit organisme.*

*ATTENDU que le document susdit a été déposé au Conseil Municipal lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les prévisions budgétaires susdites ainsi que l'assumption par la Ville d'une partie du déficit dudit organisme, tel qu'il appert audit document.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-045

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 23 janvier 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution 2002-029, afin d'inscrire en lieu et place du montant de « 2 592\$, inscrit à la dernière ligne du premier paragraphe, le montant de « 3 488.99\$ ».*



No de résolution  
ou annotation

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

*Le montant susdit inclut l'achat d'une suspension indépendante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-046**

*ATTENDU que le 22 mai 2001, le Conseil Municipal adoptait la résolution 2001-270, afin de réserver une somme de 300 000\$ du surplus libre afin de l'approprier au projet de collecteur pluvial et de réfection de la rue Bélec et d'une partie du chemin Notre-Dame.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun d'abroger ladite résolution.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil abroge la résolution numéro 2001-270 à toutes fins que de droit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-047**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les employés temporaires suivants au centre de ski 40/80, rétroactivement aux dates indiquées ci-dessous et selon les besoins dudit service :*

<i>M. Jacques Dallaire</i>	<i>Préposé</i>	<i>04 décembre 2001</i>
<i>M. Rémi Fournel</i>	<i>Préposé</i>	<i>28 décembre 2001</i>
<i>Mme Maude Cloutier</i>	<i>Préposée</i>	<i>19 janvier 2002</i>
<i>M. Jonathan Corbeil</i>	<i>Préposé</i>	<i>20 janvier 2002</i>
<i>M. Gaétan Provost</i>	<i>Préposé</i>	<i>18 janvier 2002</i>
<i>M. Luc Gagnon</i>	<i>Préposé</i>	<i>19 janvier 2002</i>
<i>M. Marcel Desroches</i>	<i>Préposé</i>	<i>19 janvier 2002</i>
<i>M. Patrick Hunt-Clermont</i>	<i>Préposé</i>	<i>26 janvier 2002</i>

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil Municipal étant présents et y consentant, le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour :*

**C 8) Acceptation du rapport rédigé par la firme Pierre Landry Urbaniste Inc. le 17 janvier 2002 et intitulé « Ville de Sainte-Adèle – Étude d'intégration du projet de CHSLD.**





No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-049**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H09.*



---

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*



---

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 18 février 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-050**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2002, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*de retirer le sujet F 41) de la rubrique « résolutions »;*

*d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 44) Acceptation de la soumission – Lemieux, Ryan & Associés – assurance responsabilité municipale – annulation de l'assurance avec la London Garantie.*

*F 45) Nomination du maire suppléant – M. Gabriel D. Latour.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-051**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2002 et de la séance spéciale du 28 janvier 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2002 et de la séance spéciale du 28 janvier 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 03-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour interdire le stationnement à l'extrémité de la rue Lanthier.*

**AVIS DE MOTION NO. 04-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire sur la rue Morin à l'intersection du chemin du Lac Renaud et de la Montée du Lac Renaud, ainsi qu'un arrêt obligatoire saisonnier sur le chemin du Mont-Gabriel à l'intersection du chemin du Versant-Sud.*

**AVIS DE MOTION NO. 05-2002**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les inscriptions de soccer pour l'année 2002.*

**AVIS DE MOTION NO. 06-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les camps de jour, la plage municipale, la location de pédalos et de kayaks, ainsi que les tennis municipaux.*

**AVIS DE MOTION NO. 07-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de tarification concernant l'impression de copie couleur de documents cartographiques.*

**RÈGLEMENT NO. V221C-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-052**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro V221C-2002, afin d'amender le règlement V221-1974 pour augmenter le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1016-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-053**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1016-2002, afin de décréter une tarification pour les activités du Camp d'Hiver...tissant offert par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-054**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de circulation et de sécurité routière lors de sa réunion du 14 janvier 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations indiquées ci-après :*

- 14-01-004 installation d'un dos d'âne sur la rue du Skieur à l'intersection de la rue Émile-Cochand, et installation de panneaux « Attention à nos enfants » à proximité de l'intersection des rues du Skieur et Émile-Cochand;
- 14-01-005 installation d'un panneau indiquant une courbe près du 2340, chemin du Mont-Sauvage, et installation d'un panneau de limite de vitesse de 50 km/hre sur le chemin du Mont-Loup-Garou;
- 14-01-006 évaluation des coûts et la faisabilité de la continuation du trottoir ou d'un espace piétonnier le long du chemin Pierre-Péladeau jusqu'à l'intersection de la rue des Tournesols;
- 14-01-007 installation d'un panneau indiquant « courbes accentuées » sur la Montée du Paysan (Développement du Domaine des Collines).

**RÉSOLUTION NO. 2002-055**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires aux endroits suivants :*

Rue du Roussillon	Second poteau (1 <sup>ère</sup> courbe)
Chemin Saint-Germain	Près du 600, chemin Saint-Germain

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-056

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, Mesdames les Conseillères Josée Barbeau et Marlène Houle, et Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, pour participer aux Assises annuelles 2002 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Québec du 25 au 27 avril 2002.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 700\$ chacun, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 1,000\$ pour chacun desdits conseillers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-057

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien de la machine postale avec la compagnie Pitney Bowes pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2002 au 28 février 2003 au coût de 529.12\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-058

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 1<sup>er</sup> février 2002, relativement à l'annulation de l'achat du véhicule de patrouille de l'année 2002.*

*ATTENDU que la compagnie Ford a procédé à un arrêt de production du véhicule Crown Victoria de l'année 2002.*

*ATTENDU que ce Conseil juge, dès lors, opportun de faire l'acquisition d'un véhicule de l'année 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rejette la soumission reçue et autorise la remise du chèque servant de dépôt de soumission au soumissionnaire Des Laurentides Ford Inc.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de police soit autorisé à procéder à un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de patrouille Crown Victoria, de type Intercepteur, de l'année 2003.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-059**

*ATTENDU la lettre transmise le 31 janvier 2002 par les avocats Prévost Auclair Fortin D'Aoust dans le dossier Irène Desroches et Roland Gauthier, expropriés, et Ville de Sainte-Adèle, expropriante.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la déclaration de règlement hors cour à intervenir dans ce dossier, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-060**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 2002-020 relativement au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2002.*

*ATTENDU qu'il y aurait lieu d'assumer un montant de 349.42\$ pour la cotisation au Fonds de prévoyance des municipalités du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 349.42\$ à l'Union des Municipalités du Québec pour les fins précitées.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-061**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution 2002-048, tel qu'il appert ci-après :*

- au 6<sup>e</sup> « ATTENDU » : inscrire en lieu et place des mots « du Ministère de la Santé et des Services Sociaux », les mots « dudit organisme »;
- au 2<sup>e</sup> alinéa : inscrire en lieu et place des mots « le Ministère de la Santé et des Services Sociaux », les mots « la Corporation d'Hébergement du Québec ».



No de résolution  
ou annotation

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-062**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à M. Claude Cousineau, député du comté de Bertrand, d'accorder une subvention à la Ville de Sainte-Adèle pour les travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur les voies de circulation du territoire de la Ville de Sainte-Adèle qui seront effectués au cours de la présente année.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-063**

*ATTENDU les dispositions de l'article 6 de l'entente intervenue entre la compagnie Immeubles DanSyl Inc. et la Ville de Sainte-Adèle le 5 septembre 2001, relativement à des travaux d'enfouissement d'une conduite d'aqueduc sous une partie du lot 14-40, rang 9, Canton Abercrombie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte de servitude à intervenir pour ce faire, rédigé par Me Jean-Charles Luc, Notaire, et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-064**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution 2002-047 afin d'inscrire en lieu et place du nom de « Mme Maude Cloutier », le nom de « Mme Maude Couturier ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-065**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 22 janvier 2002.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2002-03**

*Compagnie Ultramar  
905, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage.*

**Résolution C.C.U.'2002-04**

*Compagnie Boni-Soir  
905, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage.*

**Résolution C.C.U.'2002-05**

*M. Pierre Éthier  
Rue de la Vallée-du-Golf  
- Construction résidentielle.*

**Résolution C.C.U.'2002-06**

*M. Paul Grégoire  
Rue Chapleau  
-Construction multifamiliale (7 logements)*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-066**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1680, rue des Chanterelles, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 5,8 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement au lot P.50, rang 10, Canton Abercrombie (rues Lesage et Beauchamp), et dont la nature est de réduire la marge arrière 5 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre la construction d'une résidence multifamiliale ayant façade sur la rue Lesage.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 22 janvier 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 mars 2002 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-067**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 22 janvier 2002, relativement à des amendements au règlement de zonage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée :*

#### **Résolution C.C.U. '2002-10**

*Diromi et Les Constructions Tétris Inc. (M. Pierre Boyer)*

*Lots P.2A, P.2B et P.3, rang 11, Canton Abercrombie*

*(Rue Morin – intersection du chemin du Paysan)*

*- Permettre l'usage résidentiel multifamilial et communautaire de voisinage dans une partie de la zone Rb-2, y incluant l'adoption d'un P.I.I.A. aux frais du promoteur concerné.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-068**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'acte de servitude à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Diromi Ltée relativement au contrôle des eaux de ruissellement et pluviales sur une partie du lot 2A, rang XI, canton d'Abercrombie..*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de servitude pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-069**

*ATTENDU la lettre de Monsieur Ovide Monette de la firme Rado, Corbeil & Corbeil, arpenteur-géomètre, datée du 6 février 2002, relativement à la propriété située au 2940, rue Rolland, Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ce Conseil a adopté, le 16 juillet 2001, la résolution numéro 2001-339 autorisant la signature d'une servitude concernant l'érection d'un mur.*

*ATTENDU que ledit mur a été localisé sur la propriété de Monsieur Jean-Pierre Pariseau et que dès lors, l'acte de servitude n'est plus requis.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 2001-339.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-070**

*ATTENDU que le 16 juillet 2001, la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a été mandatée pour produire un rapport relativement au maintien ou à l'abolition du corps de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ledit rapport a été déposé et qu'après analyse de celui-ci, ce Conseil a décidé que le territoire de la Ville de Sainte-Adèle continuerait d'être desservi par le corps de police municipal de la Ville de Sainte-Adèle et a décrété, dès lors, le maintien dudit corps de police, le tout en vertu de la résolution numéro 2001-472.*

*ATTENDU que lors de la même séance du 19 novembre 2001, ce Conseil a adopté la résolution numéro 2001-473 afin de mandater la firme précitée pour produire un plan d'organisation du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ledit plan d'organisation, daté du 30 janvier 2002, a été déposé auprès des membres du conseil municipal.*

*ATTENDU la ferme volonté du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle et de toute la population de la Ville de Sainte-Adèle à l'effet que le territoire de la Ville de Sainte-Adèle continue d'être desservi par le corps de police municipal de la Ville de Sainte-Adèle et que dès lors, celui-ci soit maintenu en vigueur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte et entérine les dispositions du plan d'organisation du service de police tel que déposé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, lequel est daté du 30 janvier 2002.*

*Que celui-ci soit, dès lors, immédiatement déposé auprès du Ministre de la Sécurité Publique du Québec, afin que la Ville de Sainte-Adèle obtienne l'autorisation requise dans les circonstances pour mettre en place le niveau I au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert à l'annexe G de la loi intitulée « Loi concernant l'organisation des Services Policiers », laquelle a été sanctionnée le 21 juin 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-071**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 5 février 2002, relativement à l'embauche d'un policier temporaire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Monsieur Bruno Fontaine, à titre de policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, selon les besoins dudit service et ce, rétroactivement au 6 février 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-072**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 5 février 2002, relativement à l'assistance du service de police de Laval pour effectuer une enquête, suivant la loi de police, concernant une plainte formulée contre deux agents du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 49081, transmise par le service de police de Laval, au montant de 7 776.10\$, taxes incluses*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-073**

*ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Maletto et Associés Inc., datée du 8 février 2002, relativement à une médiation préventive au coût de 3 150.\$, plus taxes et frais de déplacement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme susdite pour les fins précitées, le tout selon les honoraires susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-074**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût des cotisations professionnelles inscrites au rapport préparé par Mme Brigitte Forget, trésorière, le 5 février 2002, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-075**

*ATTENDU le rapport de M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, en date du 4 février 2002, relativement à la deuxième édition de LA RANDONNÉE EN FÊTE.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions dudit rapport relativement à la tenue dudit événement le 2 juin 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-076**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 6 février 2002, relativement au paiement de factures émises par le Centre Régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement des factures suivantes :*

<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>	<b>Services</b>
28007	\$8 792.12	Service informatique à la bibliothèque Claude-Henri Grignon
27990	\$11,485.25	Quote-part annuelle pour la bibliothèque située au 1200 Claude Grégoire

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-077**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 28 janvier 2002, relativement à la réparation de la benne du balai aspirateur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE ce Conseil autorise le service susdit à faire procéder à la réparation ci-haut indiquée chez Mabo Métal pour la somme de 4,850\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-078**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 1,950\$, plus taxes pour la publication d'une demi-page de publicité dans le document produit par la Société de Développement Economique des Pays d'En-Haut (CLD) et intitulé Guide du Visiteur de la M.R.C. des Pays d'En Haut.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-079**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, pour assister au souper bénéfique au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, lequel se tiendra à l'Ecole Hotelière des Laurentides, mercredi le 10 avril 2002.*

*QUE la Ville assume le coût de deux billets au montant de \$35.00 chacun.*

*QUE les frais connexes auxdits mandats leur soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et pour un montant maximum de \$25.00 en ce qui regarde Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-080**

*ATTENDU la requête transmise par M. Michel Forget, curé de la paroisse de Sainte-Adèle, le 24 janvier 2002, à l'effet que la Ville de Sainte-Adèle offre le vin d'honneur aux personnes qui participeront au banquet après la messe solennelle de 10h00 présidée par Mgr. Gilles Cazabon, le 28 avril 2002*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie une somme maximale de 400\$, plus taxes pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-081**

*ATTENDU la requête de Madame Line Potvin, coordonnatrice du Café Communautaire L'Entre-Gens, datée du 4 février 2002, relativement à une demande d'aide financière de la Ville pour le paiement des taxes municipales concernant l'immeuble sis au 1004, 1006 et 1008 rue Valiquette, Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention à l'organisme susdit d'un montant de 3,292.14\$, équivalant au paiement des taxes foncières 2002 pour l'immeuble susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-082**

*ATTENDU la requête formulée le 20 janvier 2002 par M. Richard Lamarche, président du Club Optimiste de Sainte-Adèle, relativement à deux événements de pêche, lesquels auront lieu respectivement le 26 mai 2002 et les 6 et 7 juillet 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une aide financière de 2 000\$ à l'organisme précité pour les activités susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-083**

*ATTENDU la requête transmise le 30 janvier 2002 par M. Ghislain S. Charron, concernant une demande d'appui du Conseil pour l'obtention d'un permis de taxi pour la section des Pays d'En Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique qu'il appuie toute démarche pour l'obtention du permis susdit auprès de la Commission des Transports du Québec, des personnes de notre région.*



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 2002-084

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau et Marlène Houle, afin de participer à des activités spéciales dans le cadre des célébrations du 150<sup>ième</sup> anniversaire de la paroisse de Sainte-Adèle.*

*QUE la Ville assume le coût de billets pour le repas qui sera offert le 28 avril prochain dans le cadre des festivités susdites au montant de 20\$ chacun.*

*QUE les frais connexes leur soit remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu'à un maximum de 25\$ pour chacun des conseillers et conseillères.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2002-085

*ATTENDU la déclaration signifiée à la Ville de Sainte-Adèle le 12 février 2002 par les avocats de M. Gérard Duval du 2971, rue Proteau, dossier 700-22-008379-025 de la Cour du Québec.*

*ATTENDU la correspondance transmise au greffier municipal par le courtier d'assurances Lemieux, Ryan & Ass., le 13 février 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats Bélanger, Sauvè, pour produire et déposer une comparution au nom des défendeurs, Ville de Sainte-Adèle et Michel Lamoureux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2002-086

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, daté du 11 février 2002, relativement à l'embauche de Madame Geneviève Boivin-Roy à titre de coordonnatrice de camp de jour pour la saison estivale 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Marlène Houle

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil entérine les dispositions du projet de contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre Madame Geneviève Boivin-Roy et la Ville de Sainte-Adèle, pour les fins susdites pour la période s'échelonnant du 19 février 2002 au 30 août 2002, au salaire horaire de 11\$ pour un maximum de 700 heures, le tout tel qu'il appert audit projet, lequel demeure annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat individuel de travail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-087**

*ATTENDU le rapport du directeur du service de prévention des incendies, Monsieur Yves Dupras, daté du 11 février 2002, relativement à des achats de survêtements de travail pour les membres dudit service.*

*ATTENDU la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, pour l'achat de 27 survêtements, pour un montant de \$4,346.19, taxes incluses, et qu'une somme supplémentaire soit prévue afin de pouvoir acquitter un montant supplémentaire de \$15.00 par survêtement pour les grandeurs de 46 et plus, le tout ne pouvant excéder la somme de \$4,500.00, taxes incluses, pour le total des achats susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-088**

*ATTENDU le rapport de Monsieur Yves Dupras, Directeur du Service de Prévention des Incendies, daté du 12 janvier 2002, relativement à l'achat d'équipement pour le camion pompe numéro 211 chez Aréo-Feu.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission déposée pour ce faire par la compagnie susdite au montant total de \$1,574.69, taxes incluses, laquelle soumission demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-089**

*ATTENDU* le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 11 février 2002, relativement à un montant à assumer pour la réception de Noël des employés de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le paiement d'une somme pour ce faire, de \$1,859.63, taxes incluses, et que, dès lors, le rapport susdit soit accepté par ce Conseil.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-090**

*ATTENDU* que ce Conseil a adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2001 la résolution numéro 2001-448 afin d'inscrire la Ville de Sainte-Adèle à une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » pour des travaux de réfection et d'amélioration du chemin du Moulin, de la rue Rolland, du chemin du Lac Renaud et du chemin des Hauteurs.

*ATTENDU* que la Ville de Sainte-Adèle a reçu, il y a quelques semaines une correspondance de M. Alain Labonté, directeur général de Infrastructures Transport, laquelle précisait que les projets susdits de la Ville de Sainte-Adèle n'avaient pas été retenus faute de fonds disponibles.

*ATTENDU* que le 1<sup>er</sup> novembre 2001, Mme Pauline Marois a annoncé lors de son discours sur le budget, que des crédits de 350 millions de dollars étaient alloués pour les infrastructures municipales.

*ATTENDU* que ce Conseil juge opportun d'inscrire lesdits projets de la Ville au nouveau programme connu sous le nom de Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate le directeur-général, M. Denis Leclerc, pour présenter une demande d'aide financière dans le programme susdit pour permettre des travaux de réfection et d'amélioration du chemin du Moulin, de la rue Rolland, du chemin du Lac Renaud et du chemin des Hauteurs.

*QUE* ledit mandataire soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 2002-091

ATTENDU l'offre de services transmise le 6 février 2002 par M. R. Phaneuf de la compagnie CTM Centre de Téléphone Mobile relativement à l'analyse d'ingénierie pour les radios communications des services de police et de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, le tout pour des honoraires professionnels de \$5,000.00, plus taxes.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil mandate la firme précitée pour les fins susdites, le tout tel qu'il appert à l'offre de services, laquelle demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### RÉSOLUTION NO. 2002-092

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, daté du 13 février 2002, relativement à l'embauche de Mme Linda Lévesque à titre de préposée temporaire au Centre de Ski Les Pentes 40/80 pour la saison hiver 2002 et selon les besoins dudit service.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil embauche ladite personne à titre de préposée temporaire au poste susdit et selon les besoins dudit service, et ce, rétroactivement au 9 février 2002.

#### RÉSOLUTION NO. 2002-093

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte de retrait rédigé par Me Yves Ladouceur, notaire, relativement à la vente d'immeuble pour taxes municipales qui a eu lieu le 14 décembre 1998 et qui concerne les immeubles suivants : Parties des lots 7, 8, 9 et 10, rang 5, canton de Wexford, considérant que le droit de retrait a été exercé conformément aux dispositions de la loi le 14 octobre 1999.

#### RÉSOLUTION NO. 2002-094

ATTENDU que le Centre Régional de l'Environnement des Laurentides (CRELA) a mis sur pied un concours relativement à une reconnaissance sur les paysages des Laurentides.



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que ce Conseil juge opportun d'inscrire la Ville de Sainte-Adèle au concours susdit afin de faire reconnaître ses efforts de protection des paysages sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil demande que soient reconnues les différentes démarches du Conseil Municipal pour les fins précitées, attendu qu'une réglementation d'urbanisme a été adoptée pour protéger certains sommets de montagne dans le cadre d'une réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), attendu également que le Conseil Municipal a mis en place différentes normes spécifiques visant la protection de tous les sommets de montagne ainsi qu'une réglementation relative à la coupe forestière visant l'assainissement de la forêt et la protection des paysages.

*Que* Madame la Conseillère Josée Barbeau, soit mandatée à titre de responsable dudit dossier et que ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût du billet au montant de \$60.00 pour le souper spectacle qui aura lieu le 22 mars 2002 à la salle jéromienne Laviolette dans le cadre dudit dossier.

*Que* les frais connexes soient remboursés à ladite conseillère sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à un maximum de \$50.00.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-095**

*ATTENDU* le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général de la Ville, daté du 6 février 2002, relativement au plan d'organisation du service de police de la Ville.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et nomme les personnes suivantes aux postes ci-après indiqués :

M. Jacques Deslongchamps – directeur du service de police  
M. Gary Moore - directeur-adjoint du service de police  
M. François Monette – directeur-adjoint du service de police

*QUE* la nomination de Messieurs Gary Moore et François Monette aux postes susdits soit effectuée sous réserve que ceux-ci se soumettent à une évaluation administrée par l'École Nationale de Police.

*QUE* conformément aux dispositions de la loi de police, un contrat de travail à durée déterminée de 5 ans soit signé entre M. Jacques Deslongchamps et la Ville de Sainte-Adèle pour le poste de directeur du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout selon le salaire et autres avantages indiqués audit rapport.

*QUE* des contrats individuels de travail à durée déterminée de 5 ans soient également signés avec Messieurs Gary Moore et François Monette et la Ville de Sainte-Adèle pour chacun des postes susdits, sous réserve du 3<sup>ème</sup> alinéa de la présente, le tout aux salaires et autres avantages indiqués audit rapport.



No de résolution  
ou annotation

*QUE ces nominations ainsi que la signature des contrats soient sous réserve expresse de l'acceptation du plan de service policier de la Ville de Sainte-Adèle par le Ministre de la Sécurité Publique et sous réserve également de la mise en vigueur dudit plan.*

*QUE lorsque toutes les conditions et réserves ci-haut indiquées auront été satisfaites, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer les trois contrats de travail à durée déterminée faisant l'objet de la présente résolution et ce, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QU'à défaut de ce faire, la présente sera de nul effet.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-096**

*ATTENDU que suite à une signification d'une déclaration en garantie le 11 janvier 2002, le greffier municipal a transmis ladite réclamation à la compagnie London Garantie, laquelle protège la Ville de Sainte-Adèle en assurance responsabilité civile des officiers publics.*

*ATTENDU que le 22 janvier 2002, Mme Caroline Vermette de la compagnie susdite écrivait au greffier municipal en indiquant que la couverture achetée par la Ville ne couvrait pas les actes antérieurs au 31 décembre 2001.*

*ATTENDU que depuis lors, de nombreuses conversations verbales et rencontres n'ont pas permis d'enlever cette exclusion.*

*ATTENDU que le 11 février 2002, le courtier Lemieux, Ryan et Associés, a déposé une soumission afin que la Ville de Sainte-Adèle soit protégée également pour les actes antérieurs, pour lesquels aucune réclamation n'a été signifiée au responsable des assurances de la Ville avant l'achat de ladite assurance et ce, avec Lloyd's de Londres.*

*ATTENDU que ce conseil n'a d'autre choix que d'annuler le contrat conclu avec London Garantie et de réclamer la prime payée soit une somme de \$9,000.00 plus taxes.*

*ATTENDU que ce Conseil voulant protéger adéquatement la Ville de Sainte-Adèle juge opportun d'accepter la soumission produite par le courtier Lemieux, Ryan et Associés, le 11 février 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission susdite rétroactivement au 15 février 2002 et autorise le service de Trésorerie à acquitter le coût équivalant à la prime annuelle de \$15,000.00, plus taxes, tel qu'il appert à ladite soumission laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE ce Conseil annule à compter du 15 février 2002 le contrat d'assurance conclu avec London Garantie et requière dès lors, le remboursement de la prime ainsi versée soit \$9,000.00, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

## RÉSOLUTION NO. 2002-097

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 22 février 2002 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 127,676.77\$ pour la période du 5 au 11 janvier 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 397,755.98\$ pour la période du 5 au 11 janvier 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 108,245.09\$ pour la période du 19 au 25 janvier 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 124,463.04\$ pour la période du 26 janvier au 1<sup>er</sup> février 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'Administration – au montant de 216,806.33\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2001.*

*Liste des engagements pour un montant de 162,837.89\$ pour la période du 15 janvier au 12 février 2002*

*Rapports :*

- *Police : statistiques – décembre 2001.*
- *Prévention des incendies : janvier 2002*
  - *Urbanisme : janvier 2002*
- *Cour Municipale : janvier 2002*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunions du 2 octobre, 23 octobre, 28 novembre et 4 décembre 2001.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 4 et 6 décembre 2001.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H57 et se termine à 21H14.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-098**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H14.***

---

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

---

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 18 mars 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-099**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2002 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la rubrique «résolutions » :*

*E 37) Achat du lot 12-93, rang 9, Canton Abercrombie.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-100**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2002 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2002 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**RÈGLEMENT NO. 965G-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-101**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 965G-2002, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999, concernant la rue Lanthier, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1007A-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-102**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1007A-2002, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001, concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1017-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-103**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1017-2002, décrétant une tarification pour les inscriptions de soccer pour l'année 2002, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1018-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-104**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1018-2002, décrétant une grille de tarification pour les camps de jour, la plage municipale, la location de pédalos et de kayaks, ainsi que les tennis municipaux, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-105**

*ATTENDU l'offre d'achat transmise le 28 février 2002 par M. Guy Caron et Mme Josée Leduc, relativement à l'acquisition d'une partie du lot P.17-2, rang 9, Canton Abercrombie, d'une superficie de 179.7 mètres carrés.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre l'immeuble précité auxdits requérants pour la somme de 1 000\$, plus taxes.*

*QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les requérants.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-106**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 12 février 2002, relativement à la réparation de la pompe de la station « A » du puits Riverdale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie PSI Prolew Inc. au montant de 7 730\$, plus taxes pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-107**

*ATTENDU que dans le devis préparé pour recevoir des soumissions pour la location de balais mécaniques pour l'année 2001, une clause indiquait que le contrat pouvait être prolongé pour une période d'une année avec une augmentation des prix selon l'Indice des prix à la consommation - région de Montréal et ce, tel qu'indiqué à l'article 3 dudit devis.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de prolonger le contrat susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de location de balais mécaniques avec la compagnie Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc. au tarif horaire de 71\$, plus taxes pour chacun des trois (3) balais mécaniques requis pour ce faire et ce, pour l'année 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-108**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fabrication et l'installation de paniers à fleurs suspendus pour l'année 2002.

*ATTENDU* que Michel Lauzon et Associés Enrg. a été le seul à présenter une soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de Michel Lauzon et Associés Enr. pour les fins précitées, au montant de 3 800\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-109**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour le fauchage des accotements, des fossés de rues et des Pentes de ski 40/80, pour l'année 2002.

*ATTENDU* que la compagnie Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, au montant de 6 000\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-110**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2002 au 28 février 2003.

*ATTENDU* que la compagnie Intersan Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 348.98\$ par levée, plus taxes,



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-111**

*ATTENDU la facture transmise par la compagnie CMP Mayer Inc. relativement à l'acquisition de pinces de désincarcération pour le service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'acquisition susdite par ledit service et autorise également le service de la trésorerie à acquitter la facture émise pour ce faire au montant de 11 502.50\$, taxes incluses.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-112**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur au service d'urbanisme, M. Yvon Nielly, daté du 22 février 2002, relativement à l'embauche d'une préposée temporaire au service d'urbanisme,*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mme Nathalie Chagnon à titre de préposée temporaire au service d'urbanisme, pour une période de 23 semaines, débutant le 2 avril 2002, selon les conditions prévues à la convention collective de travail pertinente.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-113**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde les subventions indiquées à l'annexe « A » de la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-114**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 100\$ à l'École Secondaire A.-N. Morin, pour la parution d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants de ladite école.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-115**

*ATTENDU la requête transmise le 19 février 2002 par Mme Caroline Gosselin, directrice générale de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à titre de membre régulier de ladite agence et nomme M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme ou, en son absence ou incapacité d'agir, Madame la Conseillère Josée Barbeau, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle, et pour assister à l'assemblée générale annuelle prévue pour la mi-juin 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-116**

*ATTENDU le document préparé par la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, en date du 13 mars 2002, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier et scolaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste susdite jointe à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 12 juin 2002 à partir de 10H00 dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.*

*QUE la trésorière municipale, ou en son absence le trésorier pro tempore, soit mandatée pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays d'En-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-117**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) relativement au temps supplémentaire.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-118**

*ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour les services d'experts-comptables relatifs à la vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle pour les années 2002, 2003 et 2004.*

*ATTENDU que M. Yves de Carufel a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de M. Yves de Carufel, CGA, pour les fins susdites, le tout pour les honoraires au montant de 13 350\$ pour chacune des années, plus les taxes applicables en semblable matière.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-119**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'équipements de télécommunication pour le service de prévention des incendies.*

*ATTENDU que la compagnie RCM Communication a été la seule à présenter une soumission conforme aux exigences de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'achat des équipements mentionnés ci-après :*

<b><u>Équipement</u></b>	<b><u>Marque</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
2 stations mobiles	Motorola	1 072.50 \$
3 radios portatifs	Motorola	2 955.00 \$
4 télé-avertisseurs	Motorola	2 245.00 \$

*plus les taxes applicables*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-120**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des parcs et espaces verts pour les années 2002 et 2003.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises D.T. Gestion d'Espaces Verts Inc. a été la seule à présenter une soumission conforme aux exigences de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, aux prix unitaires suivants :*

		<u>Année 2002</u>	<u>Année 2003</u>
No. 1	Coupe de gazon et ramassage de feuilles Annexe « A »	0.22\$/m.c. plus taxes	0.22\$/m.c. plus taxes
No. 2	Ramassage et nettoyage le printemps et une coupe seulement	0.018\$/m.c. plus taxes	0.018\$/m.c. plus taxes
No. 3	Coupe de gazon sur demande	0.014\$/m.c. plus taxes	0.014\$/m.c. plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO.2002-121**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou de béton bitumineux pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2002 au 30 avril 2003.*

*ATTENDU que la compagnie Lafarge North America, Division Matériaux de Construction, a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de pierre concassée et de gravier.*

*ATTENDU que la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de béton bitumineux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lafarge North America, Division Matériaux de Construction, pour la fourniture de pierre concassée et de gravier, selon les prix unitaires suivants, plus les coûts de transport s'il y a lieu, tel qu'il appert à ladite soumission.*



No de résolution  
ou annotation

Article 01	Gravier classe A	7.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 02	Pierre concassée – calibre 0-20 tout venant	6.75\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	Pierre concassée – calibre 0-20 MTQ	7.55\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	Pierre concassée – calibre 0-56 MTQ	7.30\$/tonne métrique, plus taxes
Article 04	Criblure 0-5 mm	6.90\$/tonne métrique, plus taxes
Article 05	Pierre filtre – calibre 14-20	8.80\$/tonne métrique, plus taxes
Article 06	Pierre – enrochement 80-200 Gabion	8.20\$/tonne métrique, plus taxes
Article 07	Asphalte recyclée GBC 0-20	8.00\$/tonne métrique, plus taxes

*QUE ce Conseil accepte également la soumission de la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. pour la fourniture de béton bitumineux, selon les prix unitaires suivants :*

Article 01	EB-14	62.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 02	EB-10-S	63.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	EB-10C	64.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 04	EB-5	67.00\$/tonne métrique, plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO.2002-122**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le traçage de marques sur la chaussée, pour l'année 2002.*

*ATTENDU que la compagnie Lignco Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lignco Inc. pour les fins susdites, aux prix unitaires suivants :*

Case de stationnement	2.75\$ l'unité
Case de stationnement hachurée	10.00\$ l'unité
Pictogramme – défense de stationner	5.00\$ l'unité
Case de stationnement pour handicapé avec le fond bleu et pictogramme	40.00\$ l'unité
Traverse d'écolier	65.00\$ l'unité
Traverse pour piéton	65.00\$ l'unité
Ligne d'arrêt	12.00\$ l'unité
Ligne d'arrêt avec queue de 15m	20.00\$ l'unité
Dos d'âne	20.00\$ l'unité
Ligne axiale simple	0.144\$ mètre
Pictogramme piste cyclable	15.00\$
Flèches simples modèle A	20.00\$ l'unité
Flèches simples modèle B	20.00\$ l'unité
Flèches doubles modèle C	25.00\$ l'unité
Flèches doubles modèle D	25.00\$ l'unité

**- plus les taxes applicables**



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil approuve une somme maximale de 1 000\$ pour les imprévus dans ce dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-123**

*ATTENDU l'entente intervenue entre le directeur général et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), relativement à des frais à assumer suite à une facturation du Pavillon du Nouveau Point de Vue Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 553.33\$ pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-124**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 13 mars 2002, relativement à la facture produite par la firme Pierre Landry Urbaniste Inc. le 28 février 2002, pour des honoraires professionnels relatifs à l'intégration du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) au secteur de la rue Sigouin.*

*ATTENDU que la Corporation d'Hébergement du Québec et les Promenades Sainte-Adèle assument une partie du coût desdits honoraires, soit un montant de 15,000\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture susdite au montant de 24 759.13\$, taxes incluses.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-125**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les factures transmises par la firme Fleur de Lysée, au montant total de 8,937.45\$, relativement à la conception et à l'impression de 10,000 dépliant dans le cadre du Salon National de l'Habitation.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-126

*ATTENDU que l'Association Touristique des Laurentides (ATL) organise une soirée de Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins Laurentides 2002, qui se tiendra au Théâtre Saint-Sauveur le 27 mars 2002.*

*ATTENDU que ce Conseil désire que son représentant participe à ladite soirée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. André Sénéchal à participer à l'événement susdit.*

*QUE le coût du billet au montant de 57.51\$, taxes incluses, soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE, de plus, ce Conseil confirme le mandat de M. André Sénéchal à titre de délégué de la Ville de Sainte-Adèle au poste de représentant du secteur municipal A-Centre-Sud au sein du conseil d'administration de l'Association Touristique des Laurentides (ATL) pour la période s'échelonnant de juin 2001 à juin 2003.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour indique qu'attendu que Mme Danielle Genest est un membre de sa famille, il s'abstient de voter, et n'a participé à aucune délibération sur le sujet avec les autres membres du Conseil.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-127

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les personnes suivantes à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour la période du 15 février 2002 au 14 février 2003 :*

*Monsieur Robert Lessard et Mme Danielle Genest.*

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2002-128

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil octroie une subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle au montant de 22 000\$, payable en trois (3) versements égaux, soit le ou vers le 28 mars 2002, le ou vers le 25 juillet 2002 et le ou vers le 26 septembre 2002.*

*QU'une demande soit officiellement transmise audit organisme de déposer en janvier 2003 le bilan de ses activités de l'année 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-129**

*ATTENDU la facture transmise par Mme Cécile Paradis, au montant de 63.93, pour assumer le coût d'achat de vin pour le dîner offert à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme « Santé et dîner de l'amitié ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-130**

*ATTENDU les projets d'acte de retrait rédigés par Me Michel Labrèche, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9074-5308 Québec Inc. « Gestion Halte VR », relativement aux ventes pour taxes qui ont eu lieu respectivement le 18 novembre 1999 et le 13 juin 2001.*

*ATTENDU que les droits de retrait ont été exercés conformément à la Loi.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les projets d'acte de retrait susdits, lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits documents, pour et au nom de la Ville, le tout aux frais de la compagnie précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-131**

*ATTENDU qu'un CHSLD sera construit sous peu sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU les nombreuses demandes effectuées par la Ville auprès de la Corporation d'Hébergement du Québec, du C.L.S.C. des Pays d'En-Haut et du député, M. Claude Cousineau.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que, le 5 mars 2002, la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux faisait part de l'accord dudit organisme au projet susdit.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte l'offre de TransÉnergie (Hydro-Québec) de céder gratuitement à la Ville de Sainte-Adèle les lots numéros P.11A et 11A-14, rang 10, Canton Abercrombie, le tout conditionnellement à l'acceptation finale par la Corporation d'Hébergement du Québec de la construction du CHSLD sur les terrains contigus aux lots ci-haut mentionnés.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-132**

*ATTENDU* le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, et de Mme Geneviève Nolet, greffière-adjointe de la Cour municipale, daté du 8 mars 2002, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 13 mars 2002, relativement à l'embauche à titre temporaire d'un commis de bureau à la Cour municipale, afin de palier au surplus de travail, tel qu'il appert à la convention collective de travail.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil acquiesce aux dispositions des rapports susdits et autorise dès lors l'engagement d'une personne pour ce faire et ce, à partir du 18 mars 2002, selon les besoins dudit service pour les fins susdites.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-133**

*ATTENDU* le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 12 mars 2002, relativement à la nomination du greffier municipal, M. Michel Rousseau, à titre de directeur général pro tempore durant les absences du directeur général.

*ATTENDU* les dispositions de l'article 2 du règlement numéro 805A-853D-2000, introduisant l'article 16 au règlement numéro 853-1995.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme, à partir de la présente, le greffier municipal, M. Michel Rousseau, à titre de directeur général pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, pour que celui-ci assume cette fonction durant les absences du directeur général.*

*QUE ce Conseil accepte et entérine les dispositions du rapport susdit.*

*QUE, dès lors, ce Conseil décrète, conformément au sous-paragraphe c) du paragraphe b) de l'article 16, intitulé « clauses spéciales » du règlement numéro 853-1995, introduit par l'article 2 du règlement 805A-853D-2000, que le présent remplacement constitue une raison pour l'application de ladite disposition.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Lors de l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Madame la Conseillère Josée Barbeau enregistre sa dissidence. Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité des voix des membres du Conseil.*

#### **RÉSOLUTION NO.2002-134**

*ATTENDU que le 25 février 2002, la compagnie Rogers AT & T a transmis une offre à la Ville pour la location d'une partie du lot P.18-1, rang 9, Canton Abercrombie, pour l'installation d'une antenne de communication auto-portante.*

*ATTENDU la contre-offre déposée par ladite compagnie le 13 mars 2002 pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le directeur général et le greffier municipal afin de préparer un projet de bail à intervenir pour les fins susdites avec la requérante précitée, sur l'immeuble susdit, pour l'installation d'une antenne de communication auto-portante, compte tenu de l'offre et de la contre-offre précitées et de toute autre disposition pouvant être incluse audit projet de bail pour protéger adéquatement les intérêts de la Ville.*

*QUE l'acceptation par ce Conseil de la transaction susdite ainsi que de la signature du bail soient sous la réserve expresse que la réglementation de zonage permette ledit usage sur les lieux susdits et, qu'à défaut de ce faire, la présente sera de nul effet.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-135**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 12 mars 2002, relativement à l'embauche d'employés temporaires au Centre de ski 40/80, à titre de patrouilleur.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les employés temporaires suivants à titre de patrouilleur au centre de ski 40/80, rétroactivement aux dates indiquées ci-dessous, selon les besoins dudit service.*

Mme Anne Simard	6 mars 2002
M. José Vanelli	7 mars 2002
M. Yvon Courcelles	8 mars 2002

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-136**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de ses réunions du 13 février et 5 mars 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2002-013**

*MM. Serge Rioux et Jean-Sébastien Rioux  
- Projet camping Sainte-Adèle.*

#### **Résolution C.C.U.'2002-019**

*M. Hannes Lamothe  
Boulevard de Sainte-Adèle – Lot 3A-6, rang 10, Canton Morin  
- Construction résidentielle et commerciale « auberge ».*

**QUE, de plus, ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. suivante :**

#### **Résolution C.C.U.'2002-020**

*M. Euselio et Mme Maria Nauarette  
999, rue Valiquette  
- Remplacement de porte et fenêtres.*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-137**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 5 mars 2002, relativement à des amendements au règlement de zonage.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées :*

**Résolution C.C.U.'2002-021**

*M. Daniel Lévesque*

*234, rue Chien-d'Or*

**Construction d'un logement attenant à la maison principale.**

**Statu quo dans la zone PA-1.**

**Résolution C.C.U.'2002-022**

*M. Pierre Montpellier – 162467 Canada Inc.*

*220, rue Lesage*

**Modification des limites des zones Rb-15 et Ra-7, sous réserve que le projet se concrétise.**

**RÉSOLUTION NO. 2002-138**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 686, rue de Boischatel, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 5,50 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur une partie du lot 12-159, rang 11, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la marge avant à 6 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale semi-détachée.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 475 rue de la Colline, et dont la nature est de réduire la marge avant à 4,90 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser une situation résultant d'une correction de l'emprise de la rue de la Colline par la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans les procès-verbaux du 28 novembre 2001 et du 13 février 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 avril 2002 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-139**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 22 janvier 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

#### **Mme Madge Lazaroff**

*Réduire la marge arrière à 5,08 mètres au lieu de 8 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.  
Cette demande est localisée comme suit:  
No. de porte: 1680, rue des Chanterelles*

#### **Cie 9085-9026 Québec Inc.**

*Réduire la marge arrière à 5 mètres au lieu de 7 mètres, afin  
de permettre la construction d'une résidence multifamiliale  
ayant façade sur la rue Lesage.  
Cette demande est localisée comme suit:  
No. de lot : Lot P.50, rang 10, Canton Abercrombie  
(Rues Lesage et Beauchamp)*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-140**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le promoteur Développement De Normandie Inc., le propriétaire intervenant Les Produits Polywrap du Canada Ltée et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la construction d'une rue et de fossés sur une partie du lot P.7-69, rang 7, Canton Wexford, afin de prolonger la rue Place des Colverts, sous réserve cependant que soit indiqué expressément dans ledit projet d'entente que le promoteur s'engage à assumer tous les frais relatifs à la surveillance des travaux et d'échantillonnage des sols qui pourraient être requis par les ingénieurs-conseils, ainsi que l'engagement par ledit promoteur de signer toute servitude découlant des eaux pluviales du projet jusqu'au ruisseau avoisinant.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-141**

*ATTENDU* la lettre transmise le 15 mars 2002 par M. Michel St-Vincent de la compagnie *Domaine Mont du Rocher Ltée*, relativement à la cession de la rue portant le numéro de lot 12-93, rang 9, Canton Abercrombie.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise l'achat par la Ville de Sainte-Adèle du lot précité pour une somme de 1 000\$, plus les taxes applicables.

*QUE* Me André Voizard soit mandaté pour procéder aux recherches, à la rédaction et à la signature de l'acte requis.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 374,518.28\$ pour la période du 2 au 8 février 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 118,017.98\$ pour la période du 9 au 15 février 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 147,893.63\$ pour la période du 16 au 22 février 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 148,375.40\$ pour la période du 23 février au 1<sup>er</sup> mars 2002.*

*Liste des engagements pour un montant de 148,935.67\$ pour la période du 13 février au 12 mars 2002.*

*Liste des comptes à payer au montant de 195,852.58\$ pour le mois de janvier 2002.*

*Rapports :*

- *Police : statistiques – janvier 2002.*
- *Urbanisme – février 2002*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 8 janvier 2002.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil durant la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-142**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H46.*

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 avril 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-143**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2002 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :*

*à la rubrique « résolutions » :*

*E 38) Contribution de la Ville – «La Féria Picturale du Québec ».*

*E 39) Adhésion de la Ville au Programme de renouveau urbain et villageois.*

*F 6) Tableau comparatif des permis de construction – mars 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-144**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2002 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2002, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 08-2002**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une limite de vitesse à 30 km/hre sur la rue Place des Colverts.*



No de résolution  
ou annotation

### **AVIS DE MOTION NO. 09-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire sur la rue Des Malards, vers le sud, à l'intersection de la rue Des Souchets.*

### **AVIS DE MOTION NO. 10-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter à sens unique la circulation des véhicules routiers sur une partie de la rue Des Malards, à partir du chemin de Deauville jusqu'à la rue Des Souchets et ce, pour chacune des directions des voies divisées.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-145**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat d'une pompe hydraulique pour l'entretien des véhicules dudit service chez Motion Canada au montant de 1 206.25\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-146**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 11 avril 2002, relativement à l'installation de lampadaires et l'enlèvement d'un lampadaire pour satisfaire à la demande d'éclairage des nouvelles installations à être réalisées dans le Parc d'Affaires La Rolland.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de procéder selon le rapport susdit et selon le croquis et les coûts produits par M. Alain Despatis d'Hydro-Québec lesquels documents sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE la résolution numéro 2001-523 soit amendée afin de tenir compte du rapport susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-147**

*ATTENDU* la requête transmise le 11 janvier 2002 par Mme Nicole Thibault d'Hydro-Québec pour l'obtention d'un consentement concernant la modification d'un réseau électrique sur une partie du terrain, propriété de la Ville, situé à l'intersection des rues Lesage et Beauchamp, le tout tel qu'il appert à la description technique et au plan produits par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, datés du 5 septembre 2001, dossier numéro 2800, minute L3376.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde à Hydro-Québec l'autorisation susdite selon les documents annexés et autorise la signature d'une servitude pour ce faire.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de servitude, pour et au nom de la Ville.

*QUE* tous les frais dans ce dossier soient assumés par Hydro-Québec

### **RÉSOLUTION NO. 2002-148**

*ATTENDU* le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 8 avril 2002, relativement au dossier de la Table des Sports de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :: Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs afin de représenter la Ville au sein de la Table des Sports de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

*QUE* la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, soit autorisée à facturer, à encaisser et à payer les sommes relatives aux activités réalisées dans le cadre du partenariat avec la Ville de Sainte-Adèle et la Table des Sports.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-149**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du projet d'entente de gestion des terrains de tennis municipaux, à intervenir avec M. Pierre Jarry, pour la période s'échelonnant du 15 avril 2002 au 14 octobre 2002, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-150**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 14 mars 2002, concernant les achats et les travaux à effectuer pour le terrain de soccer du Parc Lépine.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions pour ce faire des différents compagnies pour l'achat et les travaux apparaissant à l'annexe « A » de la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-151**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 28 mars 2002, concernant le renouvellement de l'entente de gérance du Parc de la Rivière Doncaster à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Technique de la Faune Laurentienne, pour la période s'échelonnant du 19 avril 2002 au 27 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'entente susdit et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE toute disposition antérieure incompatible avec la présente résolution soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-152**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 14 mars 2002, relativement au paiement de frais encourus lors de l'intervention du service de prévention des incendies de la Municipalité de Val-Morin, concernant un immeuble situé sur le chemin Val-Royal, faisant partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture #1518, datée du 17 février 2002, émise par la Municipalité de Val-Morin, au montant de 1,615.30\$.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-153**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 8 mars 2002, relativement à l'achat d'armes à feu et autres équipements.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions, d'une part de Charco Industries 1996, pour l'achat de menottes au montant de 398.57\$, taxes incluses, et d'autre part l'achat d'équipements chez Électronique Sécurité Thomas, pour un montant total de 10 003.90\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert aux soumissions jointes à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-154**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 27 mars 2002, relativement au cours de sécurité nautique à être offert par l'Escadrille des Mille-Isles, samedi le 11 mai 2002 au Centre Communautaire et Culturel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise dès lors la tenue dudit cours au Centre Communautaire et Culturel de Sainte-Adèle, et le tarif fixé pour ce faire apparaissant audit rapport.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-155**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 2 avril 2002, relativement à la participation de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, au Congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, qui se tiendra à Sherbrooke du 1<sup>er</sup> au 4 juin prochain.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise M. Yves Dupras à participer au congrès susdit.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 207,05\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, sous réserve cependant de la réglementation pertinente en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-156**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat de service à intervenir avec la compagnie Équipement de Bureau Robert Légaré Ltée pour le télécopieur installé au service d'urbanisme, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2002 au 30 avril 2003, pour un montant de 224.30\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-157**

*ATTENDU le rapport de Mme Isabel Roberge, préposée à l'urbanisme, daté du 28 mars 2002, relativement à la réfection d'une installation sanitaire au 4433 et 4445, chemin du Mont-Sauvage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme au Ministère de l'Environnement du Québec qu'il ne s'objecte pas à la délivrance, par ledit ministère, d'un certificat d'autorisation pour la construction d'une installation sanitaire pour les résidences de M. Philippe de Gaspé Beaubien, portant les numéros de porte 4433 et 4445, chemin du Mont-Sauvage (le Manoir et le Hara).*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout certificat exigé pour ce faire par le Ministère de l'Environnement du Québec.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-158**

*ATTENDU le rapport de M. Michel Rousseau, greffier municipal, daté du 26 mars 2002, ainsi que l'offre de service produite par Mme Michèle Dubuc, le 25 mars 2002, concernant la refonte du calendrier de conservation des documents municipaux, à partir du 6 mai 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit ainsi que l'offre de service précitée pour les fins susdites, le tout pour un montant maximum de 5 000\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-159**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Val-Morin pour la fourniture de service en matière de protection contre les incendies sur une partie de la rue du Vésinet.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-160**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 26 mars 2002, ainsi que le projet préparé par M. Yannik Lemay en mars 2002, intitulé « Les Soirées Nostalgie, Été 2002 ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions dudit projet et du plan d'action préparé pour ce faire, incluant les dépenses prévues.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-161**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 25 mars 2002, relativement à l'embauche d'un employé temporaire au Centre de ski 40/80, à titre de patrouilleur.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. Paul-André Gagnon au poste de patrouilleur au centre de ski 40/80, à titre d'employé temporaire et selon les besoins dudit service, rétroactivement au 22 mars 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-162**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les membres du Conseil Municipal suivants à participer à la journée de golf, organisée au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle et de la Maison de thérapie Choix et Réalité des Laurentides, qui se tiendra le 10 juin prochain au Club de Golf de la Vallée de Sainte-Adèle.*

Golf (incluant brunch, golf et souper)

Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard	135 \$
Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour	135 \$
Madame la Conseillère Marlène Houle	135 \$

Souper (seulement)

Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert	50 \$
---------------------------------------	-------

*QUE le coût d'achat desdits billets soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-163**

*ATTENDU que l'Association Québécoise d'Urbanisme tiendra son congrès annuel au Centre des congrès du Mont-Tremblant du 29 au 31 mai 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme ainsi que Madame la Conseillère Josée Barbeau à participer au congrès susdit.*

*QUE les frais d'inscription pour lesdits mandataires soient assumés par la Ville, soit une somme de 260\$, pour M. Nielly et 295\$ pour Mme Barbeau.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE tous les frais connexes à ladite participation leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, sous réserve de la réglementation en vigueur concernant M. Yvon Nielly, et pour un montant maximum de 600\$ pour Madame la Conseillère Josée Barbeau.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-164**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat d'un billet au montant de 125\$ relativement à la Nuit Adéloise ainsi qu'un montant de 40\$ pour l'achat d'un billet dans le cadre de la soirée Québec-France Laurentides.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-165**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au Conseil régional de développement des Laurentides pour l'année 2002-2003, au montant de 490\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-166**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt au montant de 559,673\$, par billets, en vertu des règlements numéros 726-1990, 4, 5, 6 et 1003-2001, au prix de 98.149, et échéant en série 5 ans comme suit :*

82,673 \$	3.25%	22 avril 2003
87,400 \$	3.75%	22 avril 2004
92,700 \$	4.50%	22 avril 2005
98,300 \$	4.80%	22 avril 2006
198,600 \$	5%	22 avril 2007

Coût net : 5.2894%



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### **RÉSOLUTION NO.2002-167**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 559,673\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants :*

<b><u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u></b>	<b><u>POUR UN MONTANT DE</u></b>
726-1990	132,279 \$
4	232,400 \$
5	17,200 \$
6	152,800 \$
1003-2001	24,994 \$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 22 avril 2002.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	82,673 \$
2.	87,400 \$
3.	92,700 \$
4.	98,300 \$
5.	104,200 \$
Après 5 ans	94,400 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 22 avril 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 726-1990 et 1003-2001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville aura, le 22 avril 2002, un montant de 142,900\$ à renouveler sur un emprunt original de 238,055\$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 726-1990.*

*QU'un montant total de 10,621\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 132,279\$.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-168**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 9 avril 2002, relativement à l'achat d'un siège d'auto pour enfant à être remis lors d'un tirage au sort qui aura lieu le 25 mai 2002 dans le cadre de la journée vérification « Siège d'auto pour enfant », printemps 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à rembourser l'achat susdit au montant de 128.50\$, taxes incluses, à la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux des Laurentides.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-169**

*ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium, pour l'année 2002-2003.*

*ATTENDU l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 21 mars 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par M. Alain Bérubé, en date du 21 mars 2002.*

*QUE ce Conseil s'engage, si l'union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme s'il avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.*

*QUE ce Conseil autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes.*

*QU'une copie de la présente et de la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-170**

*ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs datés du 9 avril 2002, ainsi que le rapport de Mme Geneviève Boivin-Roy, daté du 6 avril 2002, coordonnatrice générale du camp de jour, relativement à l'engagement d'employés saisonniers au camp de jour et à la plage municipale, pour la saison estivale 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes mentionnées aux rapports susdits, lesquels font partie intégrante de la présente résolution, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente, et pour les périodes indiquées auxdits rapports.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-171**

*ATTENDU la requête transmise le 5 mars 2002 par Mme Marcelle B. de Carufel, directrice générale de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle et la lettre qui lui a été transmise le 15 mars 2002 par le directeur général, M. Denis Leclerc, relativement à l'utilisation de l'immeuble des Pentes 40/80 pour la tenue de deux (2) événements, soit la « Fête du Homard » et la « Partie d'huîtres ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite, sous réserve cependant de la transmission à la Ville de Sainte-Adèle d'une preuve d'assurance responsabilité civile d'un minimum de 1 000 000\$, sur laquelle la Ville devra être indiquée à titre d'assurée additionnelle et ce, avant la tenue desdits événements, et sous réserve de la disponibilité des dates pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-172**

*ATTENDU le projet d'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle, Développement de Normandie Inc. et Les Produits Polywrap du Canada Ltée, relativement à la construction d'une rue et de fossés sur la rue formée du lot P.7-69, rang 5, Canton Wexford.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Audy Farley Lalande La Berge Inc. pour effectuer la surveillance des travaux susdits.*

*QUE ce Conseil mandate également la firme Cogémat Inc. dans le cadre du projet susdit pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats.*

*QUE les honoraires pour ce faire soient assumés par le promoteur conformément audit projet d'entente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-173**

*ATTENDU que le 7 avril 2002 la Fédération des Agricotours du Québec a, lors de son gala annuel, décerné des prix pour souligner l'excellence de certains établissements de gîtes touristiques.*

*ATTENDU que l'Auberge de la Gare, propriété de Mme Geneviève Ostrowski et Michel Gossiaux, a reçu le titre de « Grand Lauréat provincial » dans la catégorie « Coup de cœur du public – volet hébergement » et lauréat « Région Laurentides » pour le même volet dans la catégorie susdite.*

*ATTENDU que cet honneur rejaillit sur toute la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, se faisant la voix de toute la population de la Ville de Sainte-Adèle, offre ses plus sincères félicitations à Mme Geneviève Ostrowski et M. Michel Gossiaux, propriétaires de l'Auberge de la Gare, pour les magnifiques prix obtenus lors du gala de la Fédération des Agricotours du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-174**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la reconstruction de pavage et trottoirs pour l'année 2002, le tout sur une base de prix unitaires.*

*ATTENDU que la compagnie Asphaltage Archambault Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

*ATTENDU que ce Conseil confirmera ses priorités au service des travaux publics concernant la réfection de pavage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, selon les prix unitaires, partie « A » et « B », indiqués aux bordereaux de prix joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A » et « B ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-175**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 4 mars 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions numéros 04-03003, 04-03-004, 04-03-005, 04-03-006 et 04-03-007, et demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires et lumières de rue aux endroits indiqués ci-après :*

**Résolution 04-03-003 :**

*Que le lampadaire de rue situé sur le poteau C5K0X (face au 830 rue de la Terrasse) soit déplacé sur le poteau 18UGBX #9m face au kiosque de boîtes postales de la rue de la Terrasse.*

**Résolution 04-03-004 :**

*QU'une lumière de rue soit installée sur le poteau situé près du 2865, chemin du Mont-Sauvage.*

**Résolution 04-03-005 :**

*QU'une lumière de rue soit installée sur le poteau S5M3G, face au 1040, rue des Bonhommes.*

**Résolution 04-03-006 :**

*QU'une lumière de rue soit installée sur le poteau avoisinant la propriété située au 811, rue Valiquette.*

**Résolution 04-03-007 :**

*QUE la lumière de rue existante située entre les rues Du Secret et de la Traverse, soit déplacée sur le poteau X5H3W.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-176**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 4 mars 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant la résolution numéro 04-03-008, afin d'accepter les mesures prises par le Ministère des Transport du Québec concernant les zones de limitation de vitesse dans le secteur Alpine Inn.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-177**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 4 mars 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant la résolution numéro 04-003-010 et demande au Ministère des Transports du Québec de revoir la largeur du chemin Pierre-Péladeau dans le secteur de la sortie de la compagnie Lafarge, attendu la très grande circulation des camions dans le voisinage de cette carrière.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-178**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 2 avril 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

##### **Résolution C.C.U.'2002-031**

**Mme Stéphanie Poirier – Au P'tit Nantais**  
181, rue Morin.

**- Installation d'une enseigne.**

##### **Résolution C.C.U.'2002-032**

**Mme Nicole Tardif – Les Moulées du Nord Enr.**  
459, chemin Pierre-Péladeau

**- Installation d'une enseigne.**

##### **Résolution C.C.U.'2002-033**

**M. Robert Rocheleau**  
1530, rue Quatre-Saisons

**- Nouvelle construction.**

##### **Résolution C.C.U.'2002-035**

**Mme Sylvie Quevillon – Piscine Sainte-Adèle Inc.**  
1648, boulevard de Sainte-Adèle

**- Remplacement d'une enseigne.**



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. suivante :*

**Résolution C.C.U. '2002-034**

**Mme Andrée D'Acier**

1101, rue Valiquette

**- Installation d'une enseigne.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-179**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1559, rue du Vieux-Puits, et dont la nature est de réduire la marge avant à 7,49 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3275, rue Rolland, et dont la nature est de réduire la marge avant à 5,91 mètres au lieu de 6 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement au lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la largeur du terrain à 23,80 mètres au lieu de 25 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de maximiser la rentabilité dudit terrain d'une superficie de 1,502,8 m.c. en créant deux (2) lots bâtissables.*

*ATTENDU la demande formulée relativement au lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la largeur du terrain à 23,80 mètres au lieu de 25 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de maximiser la rentabilité dudit terrain d'une superficie de 1,759,8 m.c. en créant deux (2) lots bâtissables.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 2 avril 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 mai 2002 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

*QUE de plus, ce Conseil refuse la demande de dérogation mineure :*

**Résolution C.C.U. 2002-026**

**Mme Danièle Roger**

47, rue Maurice-Aveline

**- Réduction de la marge avant.**



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-180**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 2 avril 2002, relativement à la demande de changement au règlement de zonage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la disposition de la résolution ci-après indiquée :*

**Résolution C.C.U.'2002-036**

*Que les parties de lot P.18B et P.19B, rang 10, Canton Abercrombie présentement en zone industrielle Ib-1, soient intégrées dans la zone résidentielle Pa-9.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-181**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 28 novembre 2001 et le 13 février 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

**Mme Jocelyne Messier**

*Réduire la marge arrière à 5,50 mètres au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte : 686, rue de Boischatel*

**Société Immobilière Altitude Inc.**

*Réduire la marge avant à 6 mètres au lieu de 7 mètres, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale semi-détachée.*

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de lot: P. 12-159, rang 11, Canton Abercrombie.*

**M. Jean-Louis Houle et Mme Mireille Beauvais**

*Réduire la marge avant à 4,90 mètres au lieu de 7 mètres, afin de régulariser une situation résultant d'une correction de l'emprise de la rue de la Colline par la Ville de Sainte-Adèle.*

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte : 475 rue de la Colline*



No de résolution  
ou annotation

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-182**

*ATTENDU la requête transmise le 25 février 2002 par M. Michel Rivard, Conseiller municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, concernant la « Féria Picturale du Québec » qui se déroulera à Sainte-Agathe-des-Monts du 1<sup>er</sup> août 2002 au 31 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 100\$, payable à l'ordre de « Carrefour des arts et de la culture de Sainte-Agathe », afin de permettre à tous les artistes peintres de Sainte-Adèle de pouvoir participer à l'événement susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-183**

*ATTENDU la lettre adressée à Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal le 9 avril 2002, et signée par M. André Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, Leader du gouvernement, relativement à un nouveau programme intitulé « Renouveau urbain et villageois », lequel vise à assurer la revalorisation du milieu physique et de l'environnement de certains secteurs urbanisés et à en favoriser la revalorisation socio-économique tout en soutenant et en encourageant les résidents ainsi que les partenaires y oeuvrant à s'engager davantage dans la prise en charge de l'avenir de leur quartier.*

*ATTENDU le document transmis ce jour par M. Michel Richer, responsable du secteur des Laurentides, pour les fins susdites.*

*ATTENDU que plusieurs secteurs de Sainte-Adèle sont admissibles audit programme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme officiellement au ministère précité que la Ville de Sainte-Adèle adhère au programme susdit et qu'elle fera parvenir, d'ici le 30 juin 2002, le plan d'intervention requis pour les fins du programme.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à M. Claude Cousineau, député du comté de Bertrand, afin que celui-ci pilote ledit dossier auprès du ministère concerné.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :*

*1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 96,792.41\$ pour la période du 2 au 8 mars 2002.*
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 188,733.04\$ pour la période du 9 au 15 mars 2002.*

*2) Liste des engagements pour un montant de 160,665.17\$ pour la période du 13 mars au 10 avril 2002.*

*3) Liste des comptes à payer au montant de 191,091.68\$ pour le mois de février 2002.*

*4) Rapports :*

- Police : statistiques – février 2002.*
- Prévention des incendies – février 2002*
- Tableau comparatif des permis de construction – mars 2002.*

*5) Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 12 février 2002.*

*6) Tableau comparatif des permis de construction – mars 2002.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2001. Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal explique les principales dispositions du rapport du vérificateur.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H00 et se termine à 21H13.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-184**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H13.**

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 19, 20 et 21 avril 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 22 avril 2002, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 22 avril 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-185**

*ATTENDU que M.Éric Brosseau, pompier volontaire au service de la prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, a posé différents gestes incompatibles avec ses fonctions, à savoir :*

- *refuser de se présenter au travail pour une nuit de garde et ce, après avoir reçu un appel de son supérieur;*
- *inciter d'autres pompiers volontaires à ne pas se présenter au travail pour une nuit de garde;*

*ATTENDU les recommandations de M. Denis Leclerc, directeur général, datées du 17 avril 2002.*

*ATTENDU les dispositions de l'alinéa 3 de l'article 113 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil, après analyse dudit rapport et après enquête, décrète la suspension sans solde de M. Éric Brosseau, à titre de pompier volontaire pour le service de la prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de deux (2) mois à partir de sa réintégration à son poste suite à un accident du travail, le tout conformément au projet de lettre du directeur général adressée audit M.Éric Brosseau, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et dès lors entérinée par le Conseil municipal.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil durant la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-186**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 20H03.*

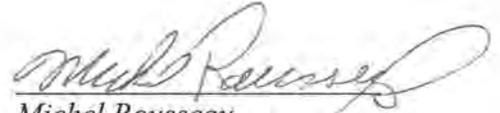
*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 26 avril 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 29 avril 2002, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 29 avril 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame la Conseillère Marlène Houle était absente pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 11-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le chapitre 4 du règlement numéro 927-1998, concernant le maintien de la paix publique, du bon ordre, de la décence et des bonnes mœurs.*

**AVIS DE MOTION NO. 12-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'article 7 a) du règlement numéro 944-1998, concernant les nuisances.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-187**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte les projets de règlements numéros 1000-2002-C-01 concernant la construction, 1000-2002-L-01 concernant le lotissement, 1000-2002-P.C.-01 concernant les permis et certificats, 1000-2002-P.I.I.A.-01, 1000-2002-P.I.I.A.-02 et 1000-2002-P.I.I.A.-03 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, 1000-2002-Z-01 (P-1), 1000-2002-Z-02 (P-1), 1000-2002-Z-03 (P-1), 1000-2002-Z-04 (P-1) et 1000-2002-Z-05 (P-1) concernant le zonage, tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A », « B », « C », « D », « E », « F », « G », « H », « I », « J », « K ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 13 mai 2002 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-188**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le promoteur Développement De Normandie Inc., le propriétaire intervenant Les Produits Polywrap du Canada Ltée et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la construction d'une rue et de fossés sur une partie du lot P.7-2, rang 5, Canton Wexford, ainsi que l'enfouissement d'une conduite d'aqueduc sous le dit lot, afin de prolonger la rue Des Souchets, sous réserve cependant que soit indiqué expressément dans ledit projet d'entente que le promoteur s'engage à assumer tous les frais relatifs à la surveillance des travaux et d'échantillonnage des sols qui pourraient être requis par les ingénieurs-conseils, ainsi que l'engagement par ledit promoteur de signer toute servitude découlant des eaux pluviales du projet jusqu'au ruisseau avoisinant.*

*QUE ce Conseil autorise le promoteur à présenter les plans rédigés pour ce faire au Ministère de l'Environnement du Québec, sous réserve que les plans concernés soient modifiés selon les recommandations de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, inscrites dans la lettre de celui-ci, datée du 25 avril 2002, laquelle est jointe à la présente.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-189**

*ATTENDU que le 27 octobre 1993, la compagnie 164649 Canada Inc. et la Municipalité du Village de Mont-Rolland signaient un contrat de cession de certains terrains et certaines rues dont faisait partie le lot P.18, rang 9, Canton Abercrombie.*

*ATTENDU que le lot susdit avait déjà été vendu à une tierce partie.*

*ATTENDU qu'il y a lieu, à ce jour, de corriger ladite cession.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Danielle Lafontaine In Trust pour la cession du lot P.18, rang 9, Canton Abercrombie, le tout sans considération, attendu que ledit lot faisait partie de la transaction précitée.*

*QUE Me Louis Steenackers soit mandaté pour rédiger, enregistrer ledit acte et recevoir les signatures des parties concernées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-190**

*ATTENDU la recommandation de M. Alain Bérubé, datée du 12 avril 2002, relativement à la prolongation du contrat de déneigement de la chaussée dans le secteur du Lac Pilon, par la compagnie Excavation Serge Robert Enrg.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 4.1 du devis préparé pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat susdit pour les années 2002-2003 et 2003-2004.*

*QUE le prix soumissionné soit ajusté selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal, tel qu'il appert à l'article 8 b) du chapitre III dudit devis.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-191**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 25 avril 2002, relativement à la vente de répertoires d'immeubles appartenant à la Ville de Sainte-Adèle à être mis en vente.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le rapport susdit et décrète une tarification de 100\$, taxes incluses, pour chacun des répertoires à être ainsi vendus.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-192**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 25 avril 2002, relativement à la signature d'une entente concernant la gérance du Parc Doncaster, intervenue avec Technique de la Faune Laurentienne le 24 avril 2002.*

*ATTENDU que ladite entente doit être modifiée afin d'entériner l'ajout, à l'article 10, d'une tarification de 5.00\$ pour les activités de pêche pour les non-résidants.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte l'amendement susdit et son intégration à ladite entente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-193**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs daté du 25 avril 2002, ainsi que le rapport de Mme Geneviève Boivin-Roy, coordonnatrice générale du camp de jour, daté du 24 avril 2002, relativement à l'engagement d'employés saisonniers au camp de jour pour la saison estivale 2002.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil engage les personnes mentionnées aux rapports susdits, lesquels font partie intégrante de la présente résolution, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente, et pour les périodes indiquées auxdits rapports.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-194**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 25 avril 2002, relativement à l'embauche d'un policier temporaire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil engage M. Dominic Gingras à titre de policier temporaire, rétroactivement au 24 avril 2002.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de la Loi, madame la trésorière municipale dépose son rapport périodique sur les revenus et dépenses au 26 avril 2002.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent à la question d'un des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H10 et se termine à 20H11.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-195**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H11.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 10 mai 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 13 mai 2002, devant être tenue à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 13 mai 2002 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H30 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de la rubrique résolutions :*

*C 6) Dossier : M. Alain Bérubé.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 13-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la fermeture d'une partie de l'ancien chemin des Ancêtres, montré à l'originnaire et portant le numéro de cadastre 20 de la Seigneurie des Mille-Isles, d'une superficie de 2 280,1 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan rédigé par M. Louis-Paul Beaudry le 21 mars 2002, dossier 3552.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-196**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2002-Z-06 (P-1) concernant le zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 27 mai 2002 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-197**

*ATTENDU que dans le dossier numéro 700-05-000586 de la Cour supérieure du district de Terrebonne, M. Laurent Labelle et Me France Charbonneau ont intenté un recours contre Messieurs Yves Desmarais, Michel Lamoureux et l'ancienne municipalité de Mont-Rolland.*

*ATTENDU qu'en sus des procureurs de la municipalité, les assureurs de cette dernière ont également comparu au dossier par l'entremise de leurs procureurs.*

*ATTENDU que, suite à des négociations, les parties, par l'entremise de leurs procureurs, en sont venus à une entente à l'amiable afin de régler ce dossier et d'éviter que des frais additionnels ne soient encourus.*

*ATTENDU que, pour donner suite à cette entente, la Ville de Sainte-Adèle, qui est aux droits de l'ancienne municipalité de Mont-Rolland, participerait au règlement intervenu entre les parties en contribuant la somme de 1 500\$.*

*ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter cette entente de façon à mettre un terme définitif à cette affaire, d'autoriser le versement de cette somme, en plus d'autoriser Monsieur le maire et le greffier municipal à signer tout document pour donner effet à la transaction et à l'engagement des parties de ne pas discuter des termes de l'entente.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le règlement à l'amiable intervenu entre les parties.*

*QUE ce Conseil autorise le versement d'un montant de 1 500\$ à titre de contribution à ce règlement.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tous documents pour donner effet à l'entente de règlement.*

*QUE ce Conseil autorise l'émission du chèque au montant susmentionné selon les modalités à être spécifiées par le procureur de la Ville au dossier.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-198**

*ATTENDU la requête de Me André Voizard, notaire, datée du 16 avril 2002, relativement à une demande pour l'achat d'une partie de l'ancien chemin des Ancêtres portant le numéro de cadastre 20 de la Seigneurie des Mille-Isles, d'une superficie de 2 280,1 mètres carrés.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que ce Conseil, acquiesçant à la requête sous réserve de l'approbation du règlement de fermeture de rue à être adopté pour ce faire, autorise la vente du lot précité.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, sous réserve de l'approbation du règlement de fermeture de rue à être adopté préalablement à la vente concernée, cède à la Succession Bernard Fortin le lot susdit (à caractère de rue) pour une somme de 5 000\$, plus taxes.*

*QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville, ainsi que le plan de cadastre préparé pour les fins susdites par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, dossier 3552, minute 7944, daté du 21 mars 2002.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-199**

*ATTENDU l'offre de service déposée par le Consortium Genivar / Gilles Taché & Ass. le 7 mai 2002 concernant la mise à niveau de l'alimentation en eau potable.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le consortium susdit pour lesdites fins selon les étapes ci-après :*

- A) Études préparatoires.
- B) Recherche en eau souterraine.
- C) Préparation des plans et devis à 50%.

*QUE pour les étapes B) et C), l'exécution desdits travaux soit conditionnelle à l'acceptation, par le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole et le Ministère de l'Environnement du Québec, d'une solution technique qui pourrait permettre de recevoir une subvention à 50% du coût des travaux, le tout selon le programme de subvention concerné, et pour les honoraires professionnels apparaissant à ladite offre de service et en tenant compte de la réserve précitée.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-200

*ATTENDU* que ce Conseil appuie la mise en place d'un bassin de développement de canoë-kayak sur son territoire.

*ATTENDU* que ce Conseil supporte le Club de Canoë-Kayak Laurentides dans sa volonté de favoriser le développement et l'apprentissage du canoë-kayak.

*ATTENDU* que le Ville de Sainte-Adèle a prévu une somme de 12,000\$ pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil appuie la demande de subvention présentée par le Club Canoë-Kayak Laurentides à M. Claude Cousineau, député du comté de Bertrand.

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption des résolutions numéros 2002-201 et 2002-202, Monsieur le Conseiller Gary Quenneville déclare son intérêt sur les sujets traités par lesdites résolutions et indique qu'il ne participera pas aux délibérations ni au vote sur les sujets précités.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-201

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil procède à l'achat, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, de l'immeuble situé au 1041/1043, rue Valiquette, propriété de Monivest Immobilier Inc., pour une somme de 85,425\$, plus taxes, ladite somme incluant toute indemnité à être versée à toute tierce partie, incluant le locataire des lieux, le tout conditionnellement à ce que le vendeur puisse fournir des titres de propriété valables.

*QUE* l'achat susdit soit financé à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001.

*QUE* Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour procéder à la rédaction, l'enregistrement et la réception des signatures relativement à l'immeuble susdit.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2002-202

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise la transaction présentée par la Capitale « Laurentides » Courtier Inc. concernant l'immeuble situé au 1041/1043, rue Valiquette, conditionnellement à ce que le vendeur puisse fournir des titres de propriété valables.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

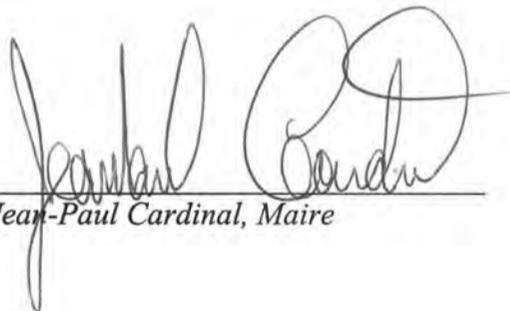
**RÉSOLUTION NO. 2002-203**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 21H45.*

  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le mardi 21 mai 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-204**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2002 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*d'enlever le mot « supplémentaire » à l'article F 6) de la rubrique « Résolutions »*

*de retirer le sujet suivant à la rubrique « Avis de motion » :*

*D 12) Avis de motion – règlement d'emprunt – conduite d'égout pluvial – chemin Notre-Dame.*

*de retirer le sujet suivant à la rubrique « Résolutions » :*

*F 33) Mandat à la firme Gilles Taché & Ass. Inc. – plans et devis et estimation des coûts – égout pluvial – chemin Notre-Dame.*

*d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « Résolutions » :*

*F 40) Nomination de M. Gérard Bourquin à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland à titre de représentant de la Ville.*

*F 41) Matières putrescibles – garage municipal.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-205**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2002 et des séances spéciales du 22 avril, 29 avril et 13 mai 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2002 et des séances spéciales du 22 avril, 29 avril et 13 mai 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation des avis de motion, une copie des projets de règlements numéros 1000-2002-C-01, 1000-2002-L-01, 1000-2002-P.C.-01, 1000-2002-P.I.I.A.-01, 1000-2002-P.I.I.A.-02, 1000-2002-P.I.I.A.-03, 1000-2002-Z-01, 1000-2002-Z-02, 1000-2002-Z-03, 1000-2002-Z-04 et 1000-2002-Z-05, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture desdits règlements lorsque ceux-ci seront présentés pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 14-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-C, aux fins de changer la réglementation de construction, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-C-01 concernant la construction, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 15-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-L-01 concernant le lotissement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 16-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.C., aux fins de changer la réglementation concernant les permis et certificats, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-P.C.-01 concernant les permis et certificats, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 17-2002**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-01 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 18-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-02 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 19-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-03 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*



No de résolution  
ou annotation

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

**AVIS DE MOTION NO. 20-2002**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-Z-01 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

**AVIS DE MOTION NO. 21-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-Z-02 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

**AVIS DE MOTION NO. 22-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-Z-03 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

**AVIS DE MOTION NO. 23-2002**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-Z-04 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 24-2002**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-Z-05 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 25-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Charrette et Bourret, à l'intersection du chemin des Feux-Follets et de la rue du Sauvage-Mouillé, à l'intersection du chemin des Feux-Follets et de la rue Jos-Monferrand, ainsi qu'à l'intersection des rues de la Terrasse et de Champfleury.*

#### **RÈGLEMENT NO. 927A-2002**

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-206**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 927A-2002, amendant le chapitre IV du règlement numéro 927-1998, concernant le maintien de la paix publique, du bon ordre, de la décence et des bonnes mœurs, soit adopté par ce Conseil.*

#### **VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

#### **RÈGLEMENT NO. 944D-2002**

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-207**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 944D-2002, amendant l'article 7 a) du règlement numéro 944-1998, concernant les nuisances, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1019-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-208**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1019-2002, décrétant la circulation à sens unique sur une partie de la rue des Malards, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1020-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-209**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1020-2002, décrétant la limite de vitesse à 30 km/hre sur la rue Place des Colverts, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1021-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-210**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1021-2002, décrétant la fermeture d'une partie de l'ancien chemin des Ancêtres, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-211**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte les seconds projets de règlements numéros 1000-2002-Z-01 (P-2), 1000-2002-Z-02 (P-2), 1000-2002-Z-03 (P-2), 1000-2002-Z-04 (P-2) et 1000-2002-Z-05 (P-2) concernant le zonage, tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A », « B », « C », « D » et « E ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-212**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à transmettre à la M.R.C. des Pays d'En-Haut les règlements numéros 1000-2002-C-01, 1000-2002-L-01, 1000-2002-P.C.-01, 1000-2002-P.I.I.A.-01, 1000-2002-P.I.I.A.-02, 1000-2002-P.I.I.A.-03, 1000-2002-Z-01, 1000-2002-Z-02, 1000-2002-Z-03, 1000-2002-Z-04, 1000-2002-Z-05 et 1000-2002-Z-06, suite à leur adoption par le Conseil Municipal.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-213**

*ATTENDU que M. Pierre Bertrand a récemment quitté son poste de président du Conseil d'administration de la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon.*

*ATTENDU que M. Bertrand a fait preuve d'innovation et a créé une dynamique qui a permis l'augmentation importante de la qualité des services offerts aux citoyens de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que celui-ci a toujours fait preuve d'une très grande collaboration avec les membres du Conseil Municipal, permettant ainsi d'offrir la plus grande qualité possible de services aux abonnés de la bibliothèque.*

*ATTENDU que ce Conseil désire remercier M. Bertrand pour tout le travail effectué à titre de président du Conseil d'administration de ladite bibliothèque.*

*ATTENDU que ce Conseil désire également féliciter la nouvelle présidente, Mme Ginette Beauset et lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, au nom de toute la population adéloise, remercie très sincèrement M. Pierre Bertrand pour le travail accompli à titre de président du Conseil d'administration de la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon et félicite également la nouvelle présidente, Mme Ginette Beauset.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-214**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a conclu un bail de location des immeubles connus sous le nom de Parc Doncaster avec Hydro-Québec.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire plutôt que ces immeubles lui soient cédés à titre gratuit par Hydro-Québec afin d'en assurer une meilleure planification pour les années à venir.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à Hydro-Québec de lui céder gratuitement les immeubles connus et désignés comme étant les lots parties 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 et 7, rang 4, Canton Wexford, parties 1 et 2, rang 5, Canton Wexford, et parties 22 et 23, rang 10, Canton Abercrombie, afin de continuer la gestion du Parc Doncaster et d'en arriver à une meilleure planification à long terme desdits immeubles pour des fins de loisirs.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-215**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 9 avril 2002, relativement à l'achat d'un équipement pour le garage municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un cric à air d'une capacité de 20 tonnes chez Pièces d'Auto Ste-Adèle pour une somme de 1 065.13\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande 64769 daté du 28 mars 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-216**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 18 mars 2002, relativement au paiement de travaux aux Pentes 40/80, effectués par la compagnie Doppelmayer.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer la facture émise par la compagnie susdite au montant de 34 205.23\$, taxes incluses, et ce, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001.*

*QUE, dès lors, la résolution numéro 2002-480 soit amendée en conséquence.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-217**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 22 avril 2002, relativement à la réparation des pompes au puits Riverdale.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise dès lors la réparation des pompes en confiant le mandat à la compagnie PSI Prolew Inc., tel qu'il appert ci-après :*

- pompe Peabody Floway modèle LKM-8	10 471 \$ plus taxes
- pompe submersible modèle S66HC4B15	5 395 \$ plus taxes

*le tout, tel qu'il appert aux soumissions présentées par la compagnie susdite pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué, Monsieur le Maire déclare qu'il ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil sur ledit projet. De plus, celui-ci a quitté les lieux du comité plénier lorsque le Conseil a discuté du sujet.*

*En effet, celui-ci déclare que sa fille fait partie de la troupe de théâtre « Les Clefs Magiques ».*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-218**

*ATTENDU la requête présentée le 4 mars 2002 par M. Damien Boyer Hétu, directeur artistique du Théâtre « Les Clefs Magiques ».*

*ATTENDU que ce Conseil désire aider financièrement ladite troupe dans sa nouvelle production « Le Blues de Charlie ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme de 200\$ pour les fins susdites, ladite somme devant être versée au Théâtre Les Clefs Magiques.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-219**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accorde les subventions suivantes aux organismes ci-après indiqués :*

- 200 \$ Paroisse de Sainte-Adèle - Fête des Couples 2002
- 200 \$ Commandite – Tournoi de golf au profit de la sclérose en plaques Québec organisé par réseau Familles activités
- 1 500 \$ Club de Soccer Saint-Sauveur
- 4 000 \$ Association de Base-ball Mineur de Sainte-Adèle
- 700 \$ Bibliothèque – 1200, rue Claude-Grégoire – souper des bénévoles – (Mme Thérèse Rochon).
- 200 \$ Diocèse de Saint-Jérôme – 17<sup>e</sup> Journée Mondiale de la Jeunesse
- 1 500 \$ Commandite – Salon Dégustation des Laurentides
- 1 500 \$ Fondation Médicale des Laurentides
- 5 000 \$ Festivités au Cœur des Saisons – préparation et réalisation de la Fête Nationale
- 6 000 \$ Festivités Au Cœur des Saisons – feux d'artifices (paiement de la quote-part de la Ville).
- 50 \$ Activité – Jardins Fleuris
- 1 500\$ Club de l'Amitié 3<sup>e</sup> Âge de Sainte-Adèle ainsi qu'une subvention supplémentaire de 300\$ pour le 30<sup>e</sup> anniversaire dudit organisme.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-220**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion 2002-2003 de la Ville de Sainte-Adèle au Conseil de la Culture et des Communications des Laurentides au montant de 90\$.*

*QUE ce Conseil autorise également l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Association d'aide aux sinistrés des Basses-Laurentides au montant de 500\$, pour une période d'une année débutant le 21 mai 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-221**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 2 mai 2002, relativement à la nomination d'ingénieurs pour l'élaboration des plans et devis des futures rues et la surveillance des travaux requis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et indique que dorénavant il nommera les ingénieurs chargés d'élaborer les plans et devis des futures rues et la surveillance des travaux, le tout selon le tarif des ingénieurs-conseils du Québec ou tout autre tarif qui pourrait être négocié par la Ville, et en respectant les dispositions des articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-222**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise M. Denis Leclerc, directeur général, à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 26 au 28 juin 2002.*

*QUE les frais d'inscription soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE, de plus, ce Conseil autorise la greffière de la cour municipale, Mme Sylvie Savoie, à participer au symposium de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec qui se déroulera à Charlevoix du 9 au 11 octobre 2002.*

*QUE les frais d'inscription soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais d'hébergement au montant de 137\$, plus taxes, par nuit (3 nuitées) soient assumés par la Ville et payables avec l'inscription.*

*QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-223**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 15 avril 2002, relativement au mandat à confier à la compagnie Les Services Safety-Kleen (Québec) Liée concernant la cueillette et la disposition de différents produits à être déposés par des contribuables de la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre de la journée de l'environnement sur le terrain du garage municipal, le 26 mai 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate la compagnie susdite pour les fins précitées, selon les prix unitaires indiqués à l'offre de service de ladite compagnie, datée du 15 mars 2002, excluant la disposition de la peinture à l'huile et au latex qui sera effectuée par RONA Le Rénovateur de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-224**

*ATTENDU le rapport de M. Michel Rousseau, greffier municipal, daté du 23 avril 2002, relativement au remboursement de certaines franchises à l'assureur de la Ville et à certains frais d'expertise, ainsi que l'acceptation de règlements d'indemnisation à intervenir avec l'assureur de la Ville pour des dommages subis, d'une part à la Cabane à Eddy et d'autre part au contenu et aux installations d'un immeubles au terrain de tennis sur la rue Sigouin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre les chèques requis, tel qu'il appert ci-après :*

Remboursement de franchise	dossier : Bell Canada	1574.99\$
Frais d'expertise	dossier : Shirley Bergeron 1795, rue Garibaldi	776.94\$

*QUE ce Conseil autorise également le greffier municipal à signer la demande d'indemnité en assurance des biens partielle à intervenir dans les dossiers de dommages subis au tennis municipal pour une première somme de 4,383\$; de ladite somme un montant de 1,164\$ sera remis à M. Pierre Jarry pour la perte de ses biens, ainsi que la signature d'une demande d'indemnité en assurance des biens au montant de 8,483.73\$ pour l'incendie survenu à la Cabane à Eddy.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-225**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Messieurs les Conseillers Gary Quenneville et Gérald Jalbert à participer au 20<sup>e</sup> Omnium de golf organisé par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle qui aura lieu le 19 juin 2002 au Club de golf de l'Hôtel du Mont-Gabriel.*

*QUE les billets au montant de 125\$ chacun, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits participants leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-226**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 18 avril 2002, relativement à l'achat de 4 pédalos pour la plage municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de 4 pédalos de marque Pelican chez Desjardins Marine Ste-Adèle pour un montant total de 2 990.65\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-227**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 25 avril 2002, relativement à un mandat à confier à M. Marcel Bouchard, directeur général du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) des Laurentides Inc. pour son expertise professionnelle dans le but de compléter le formulaire prescrit de demande d'aide financière de la Ville dans le cadre du programme de soutien aux éléments culturels pour le dossier des bibliothèques municipales.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Marcel Bouchard pour ce faire et le remercie pour son excellente collaboration, attendu que celui-ci assumera gratuitement ce mandat pour la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-228**

*ATTENDU que la Commission du commerce international de Washington a rendu une décision qui impose des droits compensatoires de 27,7% contre le bois d'œuvre canadien.*

*ATTENDU que quelques centaines de municipalités au Québec dépendent directement de la forêt et de l'industrie du bois d'œuvre.*

*ATTENDU que l'industrie québécoise du bois d'œuvre a déjà subi une perte de 1,800 emplois à cause de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et le Canada et que plusieurs milliers d'autres sont menacés.*

*ATTENDU que le gouvernement fédéral est responsable du commerce international et du règlement des litiges en cette matière.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que des mesures de soutien et d'aide financière sont essentielles afin d'éviter que des dommages irréparables soient causés à cette industrie et qu'il en résulte une perte de quelques milliers d'emplois.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'en plus de représentations devant les instances internationales, le gouvernement fédéral soutienne financièrement, par des mesures d'accompagnement, l'industrie forestière et ses travailleurs si on ne veut pas aggraver la situation sociale et économique de certaines régions québécoises.*

*QU'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, au ministre québécois des Ressources naturelles, M. François Gendron, et à la Fédération Québécoise des Municipalités.*

*QUE ce Conseil estime que toutes ces démarches doivent être accomplies dans le respect des différentes juridictions des paliers gouvernementaux, incluant les municipalités.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-229**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente intervenue avec l'école Ste-Adele Elementary School relativement à l'utilisation des équipements et des locaux dans le cadre du Camp de jour de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 25 juin au 16 août 2002, et entérine la signature de M. Christian Nadeau sur le document susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-230**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 2 mai 2002, relativement au remboursement d'inscriptions à certaines activités à l'extérieur du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rembourse les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Adèle de 50% des coûts d'un tarif de non-résidant (applicable sur une inscription associée à un cours donné à une clientèle de 17 ans et moins) avec un maximum équivalant à la différence entre un tarif de non-résidant et un tarif de résidant imposé par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, pour les inscriptions effectuées au sein de l'Association du Hockey Mineur de Sainte-Agathe, au Club de Patinage Artistique de Sainte-Agathe ainsi qu'aux cours offerts par le Club Aquatique de Sainte-Agathe.*



No de résolution  
ou annotation

*La demande de paiement associée à cette politique de support doit être faite dans l'année en cours ou au plus tard un (1) an suivant la date de l'inscription, avec preuve à l'appui.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE la résolution numéro 96-497 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-231**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 6 mai 2002, relativement à l'embauche de deux (2) préposés à la plage municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, pour la période du 15 juin au 2 septembre 2002, les personnes suivantes :*

M. André Kominik                      Sauveteur  
Mme Marie-Claude Marquis      Caissière

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-232**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 10 mai 2002, relativement au renouvellement du contrat de gestion des Pentes 40/80 par Opération 40/80 Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat de gestion pour les fins susdites, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 30 avril 2003 sous les réserves suivantes :*

- *qu'une somme minimum de 15 000\$ soit remise à la Ville en avril 2003 si le gestionnaire procède à la mise en place d'équipements pour fabriquer de la neige artificielle; cette somme devant être de 25 000\$ si le gestionnaire ne procède pas à ladite mise en place;*
- *que le gestionnaire contracte une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 5 000 000\$ en y indiquant la Ville de Sainte-Adèle à titre d'assurée additionnelle comme propriétaire des immeubles et des équipements dudit centre de ski et ce, pour toute la durée du contrat susdit.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil confirme qu'il n'y aura aucune immobilisation de quelque nature que ce soit effectuée par la Ville de Sainte-Adèle pendant toute la durée dudit contrat et que cette gestion ne sera pas renouvelée dans le futur dans sa forme actuelle.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-233**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, relativement à l'embauche de deux (2) pompiers volontaires pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche sur une base de remplacement et selon les besoins du service, Messieurs Éric Lemay et Martin Gendron et ce, à titre de pompiers volontaires de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE de plus, ce Conseil autorise l'achat d'un habit de combat de la compagnie Boivin et Gauvin au montant de 1,600\$, taxes incluses, ainsi que 2 lances pistolets Wide Range Turbo Jet pour un montant total de 2,070.45\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-234**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 9 mai 2002, relativement à l'achat d'un télécopieur à être installé au 2<sup>e</sup> étage, en remplacement du télécopieur actuel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un télécopieur de marque Canon, modèle L-2060P de la compagnie Juteau Ruel Inc. pour un montant de 1,595\$, plus taxes, le tout payable à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 3 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-235**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 6 mai 2002, relativement au renouvellement de contrats d'entretien de photocopieurs et de la balance électronique.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les renouvellements suivants :*

#### **Photocopieurs (Juteau Ruel Inc.)**

	<u>Période</u>	<u>Coût</u>
Trésorerie	05.05.02 au 05.05.03	335.21\$ plus .02\$/copie excédentaire plus taxes
Incendie	05.05.02 au 05.05.03	236.25\$ plus .02\$/copie excédentaire plus taxes
Police	09.04.02 au 09.04.03	569.10\$ plus .016\$/copie excédentaire plus taxes
Cour municipale	05.03.02 au 05.03.03	255.00\$ plus .022\$/copie excédentaire plus taxes

#### **Balance électronique (Pitney Bowes)**

Trésorerie	01.06.02 au 31.05.03	120.03\$
------------	----------------------	----------

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-236**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Conseiller Gary Quenneville et Madame la Conseillère Josée Barbeau à participer à l'événement organisé par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle le 1<sup>er</sup> juin prochain qui se déroulera au Centre de ski des Pentes 40/80.*

*QUE la Ville assume le coût de deux (2) billets au montant de 29.95\$ chacun, taxes incluses.*

*QUE les frais connexes à ladite participation leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-237**

*ATTENDU la requête transmise le 7 mai 2002 par Mme Diane Leblond, directrice générale de l'Association Touristique des Laurentides, relativement à l'assumption par la Ville de Sainte-Adèle du cocktail qui sera offert lors de l'assemblée générale annuelle dudit organisme qui se tiendra à l'Hôtel Mont-Gabriel le 20 juin 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme maximale de 500\$, taxes incluses, pour l'assumption par la Ville du cocktail susdit.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-238**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 10 mai 2002, relativement au résultat des soumissions pour l'achat de papeterie et fournitures de bureau ainsi que pour les fournitures d'impression.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions suivantes et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 mai 2003 :*

<i>Fournitures de Bureau Denis</i>	<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>
<i>Axidata</i>	<i>Fournitures d'impression</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-239**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 9 mai 2002, relativement à l'embauche d'un policier temporaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Madame Kim Loubert à titre de policier temporaire, selon les besoins dudit service et ce, rétroactivement au 13 mai 2002.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-240**

*ATTENDU la lettre du greffier municipal, datée du 14 mai 2002, relativement à l'achat d'une police d'assurance pour protéger la Ville contre les pertes relevant de la pollution et ce, avec la compagnie Encon.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'une police d'assurance contre les dommages par pollution pour les réservoirs de mazout pour un montant de 2,716\$, plus taxes, pour une limite de 2,000,000\$ par événement et par période d'assurance, et l'assumption d'une franchise de 10,000\$ pour les réservoirs apparaissant à la lettre de Mme Danielle Tremblay de la compagnie AON Parizeau Inc, datée du 14 mai 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-241**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium, pour l'année 2002.*

*ATTENDU que la compagnie Calclo 2000 Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée et ce, au prix unitaire de 0.224\$ le litre, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-242**

*ATTENDU la requête transmise le 7 mai 2002 par M. Lucien Grégoire pour l'achat du lot 12-87, rang 9, Canton Abercrombie.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 13 mai 2002, pour les fins susdites.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil cède le lot précité à M. Lucien Grégoire pour la somme de 5 000\$, plus taxes.*

*QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-243**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Madame la Conseillère Josée Barbeau à titre de déléguée de Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal au Conseil d'administration de la SOPRE.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-244**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le projet de bail annexé à la présente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Bell Mobilité Inc. concernant l'installation d'antennes de télécommunication sur la croix située près du 701, chemin de la Croix à Sainte-Adèle, pour une durée de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2006, incluant deux prolongations, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2011, et du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-245**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 9 mai 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2002-041**

**Banque Nationale (Bar Chantadèle)**

**471, boulevard de Sainte-Adèle.**

**- Terrasse**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2002-042**

**Mme Stéphanie Poirier (Au Pt'it Nantais)**

181, rue Morin

- **Peinture extérieure**

**Résolution C.C.U.'2002-043**

**Mme Diane Forget**

1395, rue Lanthier

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U.'2002-044**

**Docteur du Pare-Brise**

1386, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne.**

**Résolution C.C.U.'2002-045**

**M. Jean Latour**

1375, rue Claude-Grégoire

- **Rénovation.**

**Résolution C.C.U.'2002-046**

**M. David Bitton**

1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Peinture extérieure.**

**Résolution C.C.U.'2002-047**

**M. Pierre Trudeau (Sainte-Adèle Cité Night-Club)**

1062, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation.**

**Résolution C.C.U.'2002-048**

**M. Yvon Legault**

3360, boulevard de Sainte-Adèle

- **Peinture extérieure.**

**Résolution C.C.U.'2002-051**

**Caisse Populaire Desjardins**

Boulevard de Sainte-Adèle

- **Nouvelle construction**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-246**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement au lot P.50, rang 10, Canton Abercrombie (rues Lesage et Beauchamp), et dont la nature est de réduire la marge avant à 5 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de modifier l'implantation du projet résidentiel prévu*

*ATTENDU que cette demande remplace la demande de dérogation mineure acceptée à la séance ordinaire du 18 mars 2002, et qui avait pour effet de réduire la marge arrière à 5 mètres au lieu de 7 mètres.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 9 mai 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 juin 2002 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeubles susdit.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-247**

*ATTENDU* les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 9 mai 2002, relativement aux demandes de changement aux règlement d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées :

Résolution C.C.U.'2002-049

*Demande de changement de zonage afin de modifier la grilles des usages et normes de la zone Rc-2.*

Résolution C.C.U.'2002-050

*Demande de changement de zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone Th-1 et modification du tableau de lotissement 7.3.3 du règlement de lotissement.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-248**

*ATTENDU* les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

*ATTENDU* les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 2 avril 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

**Mme Johanne Chouinard**

*Réduire la marge avant à 7,49 mètres au lieu de 8 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal  
No. de porte : 1559, rue du Vieux-Puits*

**M. Marcel Dagenais**

*Réduire la marge avant à 5,91 mètres au lieu de 6 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.  
No. de porte : 3275, rue Rolland.*

**M. Conrad Bordeleau**

*Réduire la largeur du terrain à 23,80 mètres au lieu de 25 mètres,  
afin de maximiser la rentabilité dudit terrain d'une superficie de 1,502,8 m.c. en  
créant deux (2) lots bâtissables.  
No. de lot : Lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie.*

**M. Conrad Bordeleau**

*Réduire la largeur du terrain à 23,80 mètres au lieu de 25 mètres,  
afin de maximiser la rentabilité dudit terrain d'une superficie de 1,759,8 m.c. en  
créant deux (2) lots bâtissables.  
No. de lot : Lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie.*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au  
service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-249**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur Gérard Bourquin à titre de représentant de la  
Ville de Sainte-Adèle au sein du Conseil d'administration de la Corporation du  
Parc d'Affaires La Rolland, à partir de la présente et selon les règlements de ladite  
corporation.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-250**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à prendre les mesures  
nécessaires pour rendre disponible un endroit sur le terrain du garage municipal,  
afin de permettre la disposition de fleurs, feuilles et gazon et ce, durant les heures  
d'ouverture dudit garage municipal, le tout dans les plus brefs délais possibles.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- 1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 58,597.13\$ pour la période du 16 au 22 mars 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 115,167.57\$ pour la période du 24 au 29 mars 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 437,829.61\$ pour la période du 31 mars au 5 avril 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 322,463.81\$ pour la période du 6 au 12 avril 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 71,159.24\$ pour la période du 13 au 19 avril 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 642,601.37\$ pour la période du 20 au 26 avril 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 12,852.70\$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2002.*
  - *Engagements au montant de 160,665.17\$ pour la période du 13 mars au 10 avril 2002.*
  - *Engagements au montant de 203,488.76\$ pour la période du 11 avril au 15 mai 2002.*
- 2) *Liste des comptes à payer au montant de 184,743.72\$ pour le mois de mars 2002.*
- 3) *Rapports :*
  - *Police : statistiques – mars 2002.*
  - *Prévention des incendies – mars 2002.*
  - *Cour municipale – février et mars 2002.*
- 4) *Procès-verbaux du Comité Consultatif d’Urbanisme – réunions du 5 mars et 2 avril 2002.*
- 5) *Rapport financier de l’Office Municipal d’Habitation de Sainte-Adèle pour l’année 2001.*
- 6) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d’En-Haut – mars 2002.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H59 et se termine à 21H40.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 2002-251

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE la séance soit levée à 21H41.*

*M. Jean-Paul Cardinat, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 24 mai 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 27 mai 2002, devant être tenue à 19H45 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Michel Rousseau,  
Greffier*

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 27 mai 2002 à 19H45, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H45 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-252**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil amende la résolution 2002-199 afin d'ajouter le paragraphe suivant :*

*« QUE les mandats susdits soient également accordés sous la réserve supplémentaire que le règlement devant être adopté pour les fins susdites reçoive toutes les approbations requises par la Loi ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende et qu'elle soit rétroactive au 13 mai 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-253**

*ATTENDU la requête transmise le 22 mai 2002 par M. Gilles Legault du 3230, rue Bruno à Sainte-Adèle, relativement à l'achat d'une partie du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie, d'une superficie approximative de 2,980 pieds carrés, pour une somme de 1 300\$, plus taxes.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la requête susdite et autorise la vente dudit lot pour la somme précitée à M. Gilles Legault.*

*QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert, appuyé de Monsieur le Conseiller Gary Quenneville, propose le projet de résolution ci-après indiqué.*

*Avant l'adoption de celui-ci, Monsieur le Maire demande le vote à tous les membres du Conseil présents.*

*POUR : Tous les membres du Conseil, incluant  
Monsieur le Maire.*

*CONTRE : Aucun*

**RÉSOLUTION NO. 2002-254**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte le texte de la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Alain Bérubé, et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit document pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes convenues entre les parties selon les périodes indiquées.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-255**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 19H50.*

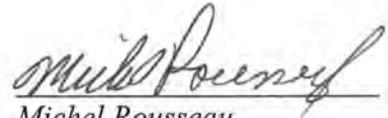
  
  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 3 juin 2002, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 3 juin 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard et Josée Barbeau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 26-2002**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-Z-06 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 27-2002**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour permettre le stationnement le long du chemin du Mont-du-Rocher à partir de la rue Rolland, sur le côté Ouest de ladite rue.*



No de résolution  
ou annotation

## AVIS DE MOTION NO. 28-2002

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'article 7 a) du règlement numéro 944-1998 concernant les nuisances.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 356 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, et attendu que chaque membre du Conseil a reçu une copie des projets de règlements numéros 1000-2002-C-01, 1000-2002-L-01, 1000-2002-P.C.-01, 1000-2002-P.I.I.A.-01, 1000-2002-P.I.I.A.-02, 1000-2002-P.I.I.A.-03, 1000-2002-Z-01, 1000-2002-Z-02, 1000-2002-Z-03, 1000-2002-Z-04 et 1000-2002-Z-05, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.*

*Les membres du Conseil, unanimement, acquiescent à la requête du greffier municipal. Dès lors, celui-ci donne l'objet de chacun desdits règlements*

\*\*\*\*\*

### RÈGLEMENT NO. 1000-2002-C-01 RÉSOLUTION NO. 2002-256

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-C-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-C, aux fins de changer la réglementation de construction, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

### RÈGLEMENT NO. 1000-2002-L-01 RÉSOLUTION NO. 2002-257

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quemmeville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-L-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

### RÈGLEMENT NO. 1000-2002-P.C.-01 RÉSOLUTION NO. 2002-258

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 1000-2002-P.C.-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.C., aux fins de changer la réglementation concernant les permis et certificats, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-P.I.I.A.-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-259**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-P.I.I.A.-02**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-260**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-02, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-P.I.I.A.-03**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-261**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-03, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-262**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation.

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-02**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-263**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-02, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-03**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-264**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-03, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-04**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-265**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-04, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-05**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-266**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-05, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1007C-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-267**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1007C-2002, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001, concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-268**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2002-Z-06 (P-2) concernant le zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2002-269**

*ATTENDU que le Conseil a adopté la résolution numéro 2002-149 afin de conclure une entente de gestion des terrains de tennis municipaux avec Monsieur Pierre-Jarry.*

*ATTENDU que ce dernier n'est pas en mesure de faire la gestion susdite pour la saison estivale 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente de gestion des terrains de tennis municipaux à intervenir avec Monsieur Greg Harmon pour la saison estivale 2002, se terminant le 14 octobre 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE la résolution numéro 2002-149 soit abrogée à toutes fins que de droit.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-270

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 29 mai 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rejette toutes les soumissions reçues pour l'achat de véhicules pour le service de police.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-271

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 29 avril 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :*

**Résolution 29-04-004 :**

- Installation d'une traverse de piétons sur la rue Charrette à l'intersection de la rue Bourret.

**Résolution 29-04-006 :**

- Installation d'un panneau de signalisation « Attention à nos enfants » à chacune des extrémités de la rue Dubé.

**Résolution 29-04-007 :**

- Installation d'un panneau de ralentissement au pied de la côte de la rue du Skieur.
- Installation d'un panneau « Attention à nos enfants » près du kiosque postal, rue du Skieur.

**Résolution 29-04-008 :**

- Installation d'un dos d'âne sur la rue Émile-Cochand à l'intersection de la rue du Skieur.

**Résolution 29-04-012 :**

- Installation de lignes de traverse de sentier pour la portion longeant la rue du chemin du Mont-Gabriel, sous réserve de l'acceptation d'un projet de signalisation par le service des travaux publics.

**Résolution 29-04-013 :**

- Élargissement de la traverse longeant le dos d'âne de la rue Sigouin, afin de favoriser la circulation piétonnière, et installation d'une signalisation appropriée.

### RÉSOLUTION NO. 2002-272

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 29 avril 2002.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant la résolution numéro 29-04-015 et demande au Ministère des Transports du Québec de modifier le feu de circulation actuel installé à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et de la rue Valiquette, afin de prévoir un virage à gauche protégé, en direction nord, pour accéder sur la rue Valiquette.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-273**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 29 avril 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un lampadaire sur le poteau Y5X94 afin que l'éclairage soit projeté vers la rue de la Vallée.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-274**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du bail à intervenir avec la compagnie Rogers Sans-Fil Inc. relativement à la location d'une partie du lot P.18, rang 9, Canton Abercrombie, afin de permettre l'installation d'une antenne de télécommunication auto-portante et ce, pour une période de 20 ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-275**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil confirme au Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole, dans le cadre du programme « Renouveau urbain et villageois », que la Ville de Sainte-Adèle a l'intention de procéder à des interventions dans le parc de l'École Saint-Joseph à Sainte-Adèle et ce, en collaboration avec la Commission Scolaire des Laurentides.*

*QUE ce Conseil mandate M. René Girard de la firme Daniel Arbour & Associés pour préparer tous les documents nécessaires pour acheminer une demande de subvention au ministère susdit pour les fins précitées.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à M. Claude Cousineau, député du comté de Bertrand, afin que celui-ci pilote ledit dossier auprès du ministère concerné.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-276**

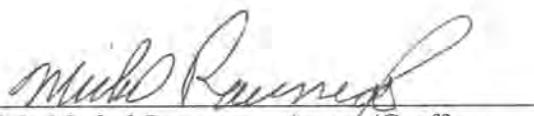
***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H25.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 juin 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Était également présent à la séance M. Marc-Antoine Durand-Dallaire, le gagnant du concours « Maire ou Mairesse d'un Jour ». Celui-ci a présidé la séance aux côtés de Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal.*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-277**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2002 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

- F 37) Aquatech – renouvellement de la convention « étangs aérés du Mont-Gabriel ».*
- F 38) Entente – 9068-3004 Québec Inc.- contestation d'évaluation – Chantecler – rôle 2000-2001-2002 – signature de la transaction.*
- F 39) Mandat – Nova Aqua Expert Inc. – formation aquifère – Genivar.*
- F 40) Embauche d'un mécanicien temporaire.*
- F 41) Félicitations à Mlle Annick Rousseau – mérite scolaire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-278**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2002 et des séances spéciales du 27 mai et 3 juin 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2002 et des séances spéciales du 27 mai et 3 juin 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 29-2002**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Charrette et Lépine.*

**AVIS DE MOTION NO. 30-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption pour emprunter les sommes nécessaires pour payer les coûts de rédaction d'une étude préparatoire, la confection de plans et devis afin de faire effectuer des travaux de forage, de construction de puits et tous les travaux connexes à l'alimentation en eau souterraine, de travaux de recherches en eau souterraine, d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des servitudes requises pour les travaux de recherches en eau souterraine, le paiement de tous les honoraires professionnels pour ce faire, ainsi que tous les frais inhérents.*

*QUE toute disposition inconciliable avec le présent avis de motion soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**AVIS DE MOTION NO. 31-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la fermeture d'une partie de la rue de Ronchamp, tel qu'il appert à la description technique préparée par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 8 mars 2002, dossier 2188, minute 7929.*

**AVIS DE MOTION NO. 32-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 965-1999 pour modifier les règles de stationnement sur les rues à proximité du Parc Doncaster, et d'interdire le stationnement dans l'entrée de l'accueil dudit parc.*

**AVIS DE MOTION NO. 33-2002**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 993-2001 concernant les espaces de stationnement réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 944E-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-279**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 944E-2002, amendant l'article 7 a) du règlement numéro 944-1998 concernant les nuisances, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 956F-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-280**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 956F-2002, amendant le règlement de tarification numéro 956-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier municipal demande aux membres du Conseil présents s'ils ont lu le règlement et s'ils renoncent à sa lecture. Ceux-ci acquiescent aux deux requêtes du greffier municipal.*

*Dès lors, le greffier est dispensé de la lecture dudit règlement; cependant celui-ci donne l'objet dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-06**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-281**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-06, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1014-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-282**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1014-2002, décrétant une tarification afin de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-283**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Gary Quenneville à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 17 juin 2002 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-284**

*ATTENDU que tous les abonnés au service téléphonique sur le territoire de la Ville ont accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés dans le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la Ville encourt des frais pour fournir et exploiter ce service centralisé d'appels d'urgence.*

*ATTENDU le règlement numéro 1014-2002 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la Ville.*

*ATTENDU la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville, le fournisseur du service de téléphone local et l'Union des Municipalités du Québec.*

*ATTENDU la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Ville et l'Union des Municipalités du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve la Convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, le fournisseur du service de téléphone local et l'Union des Municipalités du Québec.*

*QUE ce Conseil approuve la Convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'UMQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Union des Municipalités du Québec.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ces conventions, pour et au nom de la Ville, lorsque toutes les approbations requises par la Loi auront été reçues et sous réserve de revoir la clause « indemnisation de la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux de service 9-1-1 ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-285**

*ATTENDU que le 11 janvier 2002, une déclaration en garantie a été signifiée à la Ville de Sainte-Adèle par Mme Liliane Lecault, suite à la vente de sa propriété située au 2795, rue du Nordet.*

*ATTENDU que le greffier municipal a transmis ladite réclamation à la compagnie London Garantie par l'entremise du courtier AON Parizeau Inc. le 17 janvier 2002.*

*ATTENDU que la compagnie London Garantie a refusé de prendre fait et cause pour la Ville dans ce dossier le 22 janvier 2002.*

*ATTENDU que, suite à une analyse des soumissions et documents d'appels d'offres, il appert que la compagnie London Garantie doit être appelée en garantie dans le dossier précité ainsi que la firme Guy Turcot & Associés Inc. qui a procédé à l'analyse des soumissions et à la rédaction des documents au Conseil Municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate rétroactivement au 29 janvier 2002 la firme Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour entreprendre toutes les procédures dans le dossier susdit, incluant les appels en garantie et l'appel en garantie subsidiaire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-286**

*ATTENDU la requête transmise le 5 juin 2002 par M. Guy Marchildon, président du Centre d'accès communautaire Claude-Henri-Grignon, concernant l'utilisation des locaux mis à leur disposition à l'arrière de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon, pour effectuer une vente d'équipements informatiques usagés, samedi le 22 juin 2002.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête de l'organisme susdit et autorise dès lors la vente desdits équipements, samedi le 22 juin 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-287**

*ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, et Développement de Normandie Inc., relativement à des travaux de fondation de rue et de fossés sur la rue formée des lots 2 754 429 et 2 754 437 et l'enfouissement de tuyaux d'aqueduc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Audy Farley Lalande La Berge Inc. pour effectuer la surveillance des travaux susdits, sous réserve que la somme pour ce faire soit remise à la Ville par l'entrepreneur concerné.*

*QUE ce Conseil mandate également la firme Cogémat Inc. dans le cadre du projet susdit pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats, en appliquant la réserve susdite.*

*QUE les honoraires pour ce faire soient assumés par le promoteur conformément audit projet d'entente.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué, Madame la Conseillère Josée Barbeau indique qu'elle a un intérêt dans le sujet traité par ladite résolution. En effet, sa fille Maxine Jasmin fait partie du personnel saisonnier engagé au camp de jour pour l'été 2002.*

*Celle-ci indique qu'elle ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil sur ledit projet. De plus, celle-ci a quitté les lieux du comité plénier lorsque le Conseil a discuté du sujet.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-288**

*ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, datés du 3 juin et 14 juin 2002, ainsi que le rapport de Mme Geneviève Boivin-Roy, daté du 30 mai 2002, relativement à l'embauche de personnel au camp de jour.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil embauche, pour la période du 17 juin au 16 août 2002, les personnes suivantes :*

<i>Mlle Aurélie Avenel</i>	<i>Animatrice – Stagiaire France-Québec</i>
<i>Mlle Kénia Bélisle-Lachaine</i>	<i>Animatrice</i>
<i>Mlle Marie-Andrée Caron</i>	<i>Animatrice</i>
<i>(en remplacement de Mlle Joanie Des Alliers))</i>	
<i>Mlle Valérie Fauvelle</i>	<i>Animatrice</i>
<i>(en remplacement de Mlle Kathryn Lisa Goldenberg)</i>	
<i>M. Éric Fortin</i>	<i>Animateur</i>
<i>(en remplacement de M. Simon Latreille)</i>	
<i>Mlle Kiara Hamelin-Iafano</i>	<i>Animatrice</i>
<i>(en remplacement de Mlle Raphaëlle Labadie)</i>	
<i>Mlle Maud Laporte-Roy</i>	<i>Préposée au service de garde</i>
<i>Mlle Maxine Jasmin</i>	<i>Préposée au service de garde</i>
<i>(en remplacement de Mlle Marie-Pier Richer)</i>	

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-289**

*ATTENDU la requête transmise le 3 juin 2002 par M. François Mercier, directeur général du Conseil régional de développement des Laurentides.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme maximale de 500\$, taxes incluses, pour le paiement du cocktail de bienvenue qui a été offert aux membres dudit organisme lors de leur assemblée générale tenue le 6 juin 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-290**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte d'échanger une partie du lot P.14E-23 et P.14E (rue Ronchamp), rang 10, Canton Abercrombie, propriété de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert à la description technique préparée par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 8 mars 2002, dossier 2188, minute 7929, contre une partie du lot P.10A-1, rang 10, Canton Abercrombie, propriété du Golf La Vallée de Sainte-Adèle, tel qu'il appert à la description technique préparée par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 1<sup>er</sup> mars 2002, dossier 3016, minute L3544, sous la réserve expresse cependant que le règlement de fermeture d'une partie de la rue de Ronchamp soit adopté par le Conseil Municipal.*

*QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger l'acte d'échange susdit, le tout aux frais des parties contractantes, à part égale du montant requis pour l'assumption des honoraires professionnels.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat lorsque toute la procédure juridique pour la fermeture d'une partie de la rue de Ronchamp aura été accomplie.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la part de la Ville concernant les honoraires professionnels, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-291**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'annuler le solde résiduaire des règlements d'emprunt suivants :*

586	Aqueduc Lac Violon	42 950 \$
938-1998	Travaux rues de Mirabelle, Saint-Charles et Desjardins	92 700 \$
987-2000	Travaux rue de la Grande-Promenade	164 995 \$
989-2001	Frais de refinancement	1 150 \$

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-292**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 31 mai 2002, relativement au renouvellement du contrat de travail de M. Christian Nadeau à titre de directeur du service des loisirs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir pour ce faire pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2002 au 30 avril 2005.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-293**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 22 mai 2002, relativement à la procédure d'assignation temporaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le document intitulé « Procédure d'assignation temporaire », lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-294**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 14 mai 2002, relativement à son remplacement durant ses absences, incluant ses vacances annuelles.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Gary Moore à titre de directeur pro tempore durant les absences et les vacances annuelles du directeur par intérim du service de police.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-295**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 13 mai 2002, relativement à l'embauche d'un policier temporaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. Jean-François Dompierre à titre de policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, rétroactivement au 14 mai 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-296**

*ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 9 mai 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rejette toutes les soumissions reçues pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-297**

*ATTENDU le rapport de M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, daté du 27 mai 2002, relativement à l'achat d'un toit pour la scène mobile de spectacle.*

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Les Abris Richard Inc. au montant de 4 159.04\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-298**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 21 mai 2002, relativement à l'entretien périodique du terrain de soccer aménagé au Parc Lépine.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Docteur Pelouse Inc. & Services Pro-Vert, au montant de 2 073.38\$, taxes incluses, pour effectuer les traitements requis audit terrain, le tout tel qu'il appert à ladite soumission datée du 5 mars 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-299**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture émise par Les Publications Laurentiennes au montant de 7 476.63\$, taxes incluses, concernant le montage, l'impression et la distribution du bulletin municipal La Croisée.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-300**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la compagnie Équipement Laurentien Enr. un montant de 5 465.27\$, taxes incluses, relativement à la réparation de la niveleuse no. 1989-31, tel qu'il appert au bon de commande 64979 daté du 9 avril 2002.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-301

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Association Touristique des Laurentides au montant de 419.84\$ et ce, pour l'année 2002-2003.*

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût du repas de M. André Sénéchal, représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein dudit organisme, au montant de 55\$ plus taxes, lequel sera offert lors de l'assemblée annuelle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-302

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 13 mai 2002, relativement à une somme à payer pour l'hébergement de Mlle Aurélie Avenel, monitrice au camp de jour pour la saison estivale 2002 et ce, dans le cadre du programme d'échange Sainte-Adèle - Albertville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme de 400\$ à Mme Francine Laliberté, qui hébergera Mlle Avenel durant son séjour à titre de monitrice au camp de jour pour l'été 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-303

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 18 mai 2002, relativement à une requête de l'Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle pour leur permettre de peindre dans les parcs Patry et Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite, sous réserve que les artistes ne s'installent pas sur les trottoirs et les sentiers piétonniers et sous réserve également qu'il ne soit pas permis de vendre des tableaux sur place et ce, pour la période du 22 juin au 14 octobre 2002.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-304**

*ATTENDU* la requête transmise le 13 mai 2002 par M. Philippe Dugas, responsable du tournoi de golf du Club Optimiste de Sainte-Adèle, qui aura lieu mercredi le 14 août 2002 au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate Madame et Monsieur les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Marlène Houle pour participer au tournoi susdit.

*QUE* le coût des billets au montant de 100\$ chacun, et des repas au montant de 35\$ chacun, soit assumé par la Ville.

*QUE* les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et pour un montant maximum de 25\$ pour chacun desdits conseillers.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-305**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, pour l'hiver 2002-2003.

*ATTENDU* que la compagnie Lafarge Canada Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, selon les prix unitaires suivants :

Sable-abrasif (livraison juillet à octobre 2002)	7.75\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Optionnel - Sable-abrasif (livraison janvier, février, mars 2003)	9.00\$/t.m. incluant transport, plus taxes

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-306**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut pour son emprunt de 70 300\$, par billets en vertu du règlement 436, au prix de 100 et échéant en série 5 ans comme suit :*

4 600 \$	5.54%	23 juin 2003
5 100 \$	5.54%	23 juin 2004
5 500 \$	5.54%	23 juin 2005
6 000 \$	5.54%	23 juin 2006
49 100 \$	5.54%	23 juin 2007
		Coût net : 5.54%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits billets, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-307**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) concernant le règlement de griefs.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder conformément à ladite lettre d'entente, le tout en temps et lieu.*

Griefs nos : 99.06.08.001, 01.04.12.001, 01.04.12.002, 01.04.12.003,  
01.04.12.004, 01.05.10.001, 02.02.05.001 et 02.02.05.002.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-308**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, daté du 12 juin 2002, concernant l'achat d'un véhicule tout-terrain pour ledit service.*

*ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Desjardins Marine Ste-Adèle pour l'achat d'un véhicule tout-terrain Yamaha, Kodiak 2003, au montant de 9 195.04\$, taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-309**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 2,240.40\$ à la compagnie Les Services Safety Kleen (Québec) Ltée, concernant la disposition de la peinture à l'huile et au latex dans le cadre de la journée de l'environnement, qui s'est tenue sur le terrain du garage municipal le 26 mai 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-310**

*ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaitre au service des travaux publics, daté du 6 juin 2002, relativement à l'achat de silicate de sodium de type N.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de silicate de sodium de type N de la compagnie National Silicates au prix de 218.30\$ la tonne métrique, plus taxes, sous réserve cependant de respecter la limite prévue pour un achat de gré à gré, décrétée par les articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-311**

*ATTENDU le rapport de Mme Geneviève Nolet, greffière-adjointe à la cour municipale, daté du 13 juin 2002, relativement à la nomination d'un procureur ad hoc dans le dossier 02CS-100215 de M. Claude Comtois et ce, en remplacement des procureurs réguliers de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Caroline Gray à titre de procureur ad hoc pour les fins précitées, le tout sans frais.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-312**

*ATTENDU que, le 17 mai 1999, le Conseil Municipal adoptait une politique sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que ce Conseil estime opportun de franchir une nouvelle étape afin d'élaborer une démarche administrative portant sur la gestion des pesticides.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate les officiers municipaux concernés par le dossier susdit afin d'élaborer et de transmettre ultérieurement leurs recommandations à ce Conseil sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2002-313**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2002-Z-07 (P-1) concernant le zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

*QU'*une assemblée de consultation soit tenue le lundi 8 juillet 2002 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

**RÉSOLUTION NO. 2002-314**

*ATTENDU* les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de ses réunions du 4 juin et 12 juin 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U.'2002-059**

Couche-Tard et Subway (C. Corp. Inc.)  
955, boulevard de Sainte-Adèle.  
- Enseigne

**Résolution C.C.U.'2002-060**

Gestion 3 R Inc. (M. Robert Boyer)  
Boulevard de Sainte-Adèle et rue du Père-Ovide  
- Remblai

**Résolution C.C.U.'2002-061**

Nguyen Ngoc Lac  
1370, boulevard de Sainte-Adèle  
- Peinture en façade



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2002-066**

*Couche-Tard et Subway (C. Corp. Inc.)  
955, boulevard de Sainte-Adèle.  
- Enseigne sur murs*

**Résolution C.C.U.'2002-067**

*Mme Roxane Vachon  
Lot 539-5-30 – Rue des Pentes  
- Construction*

**Résolution C.C.U.'2002-068**

*Commission Scolaire des Laurentides (M. Daniel Lavictoire)  
1400, rue Saint-Jean  
- Rénovation*

**Résolution C.C.U.'2002-069**

*Nguyen Ngoc Lac  
1370, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage*

*QUE, de plus, ce Conseil refuse les demandes de P.I.I.A. suivantes :*

**Résolution C.C.U.'2002-071**

*Caisse Populaire Desjardins  
Projet d'implantation et de construction  
2<sup>e</sup> proposition architecturale*

**Résolution C.C.U.'2002-072**

*Pep Bar et Grill  
147, rue Morin  
- Peinture du bâtiment principal*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente,  
pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-315**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3279, rue du Mont-du-Rocher, et dont la nature est de réduire la marge latérale à 5,28 mètres au lieu de 6 mètres, et la marge avant à 5,72 mètres au lieu de 6 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 806, rue Notre-Dame, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 2,65 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans les procès-verbaux du 4 juin et 12 juin 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 juillet 2002 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-316**

*ATTENDU la communication de Mme Linda Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, relativement à la politique en matière familiale.*

*ATTENDU que ce Conseil juge très important que la Ville de Sainte-Adèle soit inscrite au programme de subvention qui sera offert par le ministère de la Famille et de l'Enfance afin d'effectuer la mise à jour de la politique familiale de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à la ministre d'inscrire la Ville de Sainte-Adèle dans son programme de subvention pour les fins susdites et d'apporter une aide technique pour ce faire.*

*QU'une demande soit également transmise à M. Claude Cousineau, député de Bertrand, afin d'appuyer la Ville de Sainte-Adèle dans la démarche susdite.*

*QUE M. Denis Leclerc, directeur général, soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-317**

*ATTENDU la lettre de M. Claude Cousineau, député de Bertrand, datée du 12 juin 2002, relativement au versement d'une subvention de 35 000\$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme officiellement au député de Bertrand que la subvention précitée sera utilisée pour faire exécuter des travaux de réfection de pavage sur le chemin du Lac Pilon et la rue Lesage.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-318

*ATTENDU* les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

*ATTENDU* la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 9 mai 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

*Cie 9085-9026 Québec Inc.*

*Réduire la marge avant à 5 mètres au lieu de 7 mètres,  
afin de modifier l'implantation du projet résidentiel prévu.*

*No. de lot : P.50, rang 10, Canton Abercrombie.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la compagnie concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2002-319

*ATTENDU* que le contrat d'entretien des étangs aérés du Mont-Gabriel viendra à échéance le 8 septembre 2002.

*ATTENDU* que ce Conseil désire renouveler le contrat susdit pour une période d'une année se terminant le 8 septembre 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil renouvelle le contrat susdit avec la compagnie Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc., pour une période d'une année, se terminant le 8 septembre 2003, aux mêmes termes et conditions que le contrat qui vient à échéance le 8 septembre 2002.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2002-320

*ATTENDU* que la compagnie 9068-3004 Québec Inc., appelée « Le Chantecler » a déposé une contestation de l'évaluation municipale suite au dépôt du rôle triennal 2000-2001-2002.

*ATTENDU* que les parties désirent conclure une transaction afin de mettre fin au litige les opposant.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la transaction à intervenir entre la compagnie susdite et la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-321**

*ATTENDU le rapport du directeur général, M. Denis Leclerc, daté du 13 juin 2002, relativement à la détermination de la vulnérabilité de la formation aquifère et des périmètres de protection associés aux puits Ronchamp et Riverdale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Nova Aqua Expert Inc. pour les fins susdites et ce, pour des honoraires professionnels de 9 944.53\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert à leurs offres de services datées respectivement du 10 et 12 avril 2002.*

*QUE de plus, ce Conseil mandate le Consortium Génivar/Gilles Taché & Ass. pour compléter toute la documentation nécessaire et autres présentations requises pour inscrire les travaux susdits dans le cadre du programme Infrastructures Québec Municipalités, le tout tel qu'il appert à la lettre de M. Serge Corriveau du consortium susdit, datée du 3 mai 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-322**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 17 juin 2002, relativement à l'embauche d'un mécanicien temporaire au service des travaux publics.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche M. Yves Fortier à titre de mécanicien temporaire, rétroactivement au 21 mai 2002 et selon les besoins dudit service.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-323

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations à Mlle Annick Rousseau de l'École A.-N. Morin, laquelle s'est vu décerner, le 11 juin 2002, lors du gala « Méritas », la médaille de bronze du mérite scolaire de la Gouverneur Générale du Canada, le prix Walter Reid ainsi que le prix du député du comté de Bertrand.*

\*\*\*\*\*

*Avant que les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés à la rubrique « Rapports », ceux-ci, unanimement, décrètent l'objet de la résolution ci-après indiquée :*

*- Félicitations et remise d'un baladeur à M. Marc-Antoine Durand-Dallaire, gagnant du concours « Maire ou Mairesse d'un Jour ».*

### RÉSOLUTION NO. 2002-324

*ATTENDU que Monsieur le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, a mis sur pied le concours « Maire ou Mairesse d'un Jour », qui s'adressait aux élèves de 6<sup>e</sup> année des écoles primaires de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU qu'après examen des textes soumis par lesdits élèves, celui de M. Marc-Antoine Durand-Dallaire s'est révélé le plus conforme aux objectifs préalablement élaborés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations à M. Marc-Antoine Durand-Dallaire pour l'excellence du texte soumis qui lui a valu l'attribution du prix « Maire d'un Jour ».*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 155,688.71\$ pour la période du 4 au 10 mai 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 24,930.30\$ pour la période du 11 au 17 mai 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 97,782.37\$ pour la période du 18 au 24 mai 2002.*



No de résolution  
ou annotation

- Engagements au montant de 183,609.62\$ pour la période du 16 mai au 12 juin 2002.
- 2) Liste des comptes à payer au montant de 164,001.39\$ pour le mois d'avril 2002.
- 3) Rapports :
  - Police : statistiques – avril 2002.
  - Prévention des incendies – avril 2002.
  - Urbanisme – mai 2002.
- 4) Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – avril 2002.
- 5) Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 22 janvier, 13 février, 5 mars et 2 avril 2002.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H00 et se termine à 21H10.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-325**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H10.**

M. Jean-Paul Cardinal, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 5 et 6 juillet 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 8 juillet 2002, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 8 juillet 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Au début de l'assemblée de consultation, M. Yvon Nielly explique au citoyen présent les dispositions du projet de règlement 1000-2002-Z-07 (P-1) et les conséquences de son adoption.*

*Après l'explication de M. Yvon Nielly, Monsieur le Maire demande au citoyen présent dans la salle du Conseil s'il a des questions ou des remarques à faire concernant ce règlement précisément.*

*Suite à cette intervention de Monsieur le Maire, le greffier municipal explique le processus d'adoption du règlement et de sa mise en vigueur.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 34-2002**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour le cours intitulé « Triathlon sans compétition et dans la joie », offert par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 965F-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-326**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965F-2002, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999, concernant le chemin de la Doncaster, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-327**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution 2002-297 afin d'inscrire en lieu et place du montant de « 4 159.04\$ », le montant de « 4 766\$ ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-328**

*ATTENDU les actes de cautionnements spécifiques et la convention d'assumption et de délégation de paiement des prêts de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland envers la Caisse Populaire Desjardins des Pays-d'En-Haut.*

*ATTENDU que ladite corporation sollicite l'accord de la Ville pour modifier l'amortissement des prêts sur 25 ans au lieu de 20 ans.*

*ATTENDU la résolution numéro 020630, adoptée le 26 juin 2002 par le conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte que la période d'amortissement des prêts nos. 1, 2, 3, 4 et 7 soit augmentée à 25 ans et les remboursements en capital et intérêts confondus, à partir de la signature des nouvelles conventions de modification par ladite corporation et ce, pour les engagements de la Ville de Sainte-Adèle qui s'élèvent à une somme de 3,591,390.50\$, au 2 juillet 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-329**

*ATTENDU* que le 3 juin 2002 ce Conseil adoptait la résolution 2002- 274, acceptant les dispositions du bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Rogers Sans-Fil Inc. relativement à la location d'une partie du lot P.18, rang 9, Canton Abercrombie, afin de permettre l'installation d'une antenne de télécommunication auto-portante.

*ATTENDU* que la compagnie susdite désire modifier certaines dispositions du bail, en particulier l'article 12 ainsi que les articles C-2, C-3 (c) C-3 (e), C-5, C-6, C-9, C-12 2<sup>e</sup> paragraphe, C-13 et C-14, de l'annexe « C », le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer le bail ainsi modifié, tel qu'il appert au document joint à la présente.

*QUE* la présente fasse partie dudit bail.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-330**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la construction d'un chalet au Parc Lépine.

*ATTENDU* que la compagnie Banexco Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

*ATTENDU* la recommandation formulée par M. Mario Allard, architecte, le 25 juin 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Banexco Inc. au montant de 148 065.72\$, taxes incluses.

*QUE*, dès lors, ce Conseil décrète des travaux de construction de l'immeuble précité, tel qu'il appert aux plans et devis préparés pour les fins susdites, et approprie les sommes nécessaires pour ce faire

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des dépenses susdites à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001 et à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux en tenant compte de la résolution numéro 2002-331.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-331

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 20 juin 2002, relativement à l'achat et l'installation d'un cabanon au terrain de tennis du parc Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un cabanon chez Jules Riopel & Fils Inc., incluant l'installation, pour un montant total de 10 357\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux et à même le montant des assurances.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-332

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 2 juillet 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2002-077**

**Legault Campeau, Avocats**

983, rue Valiquette

- Enseigne sur poteau.

**Résolution C.C.U.'2002-078**

**9105 2811 Québec Inc. (M. Beauregard)**

905 boulevard de Sainte-Adèle

- Aménagement paysager et agrandissement du bâtiment pour y inclure un lave-autos.

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions du citoyen présent lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H23 et se termine à 20H31.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-333**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H31.**

M. Jean-Paul Cardinal, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 juillet 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-334**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2002 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*de retirer le sujet suivant :*

*F 10) Signature d'un bail – Les Investissements Fermanian Inc.*

*d'ajouter les sujets suivants :*

*F 36) Renouvellement – autorisation d'installation d'un kiosque de fruits et légumes sur une partie de terrain de la Ville face au 258 rue Valiquette.*

*F 37) Mandats à Me Michel Beausoleil et Mme Kim Marineau, biologiste, – procédures en Cour supérieure dossier : M. Béranger Lessard.*

*F 38) Demande de P.I.I.A. – Caisse Populaire des Pays d'En-Haut.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-335**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juin 2002 et de la séance spéciale du 8 juillet 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juin 2002 et de la séance spéciale du 8 juillet 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 35-2002**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel projet de règlement 1000-2002-Z-07 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÈGLEMENT NO. 1023-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-336**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1023-2002, décrétant une tarification pour le cours intitulé « Triathlon sans compétition et dans la joie », offert par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1024-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-337**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1024-2002, décrétant la fermeture d'une partie de la rue de Ronchamp, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-338**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2002-Z-07 (P-2) concernant le zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2002-339**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à transmettre à la M.R.C. des Pays d'En-Haut le règlement numéro 1000-2002-Z-07, suite à son adoption par le Conseil Municipal.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-340**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 7 juin 2002, relativement à l'annulation de la servitude conclue le 15 juillet 1994 avec Les Immeubles Léger Inc., et enregistrée au Bureau de la Publicité des Droits de Terrebonne sous le numéro 1065121, concernant les lots 10A-5, 10A-87, 10A-88, 11A-22, 10A-4, P.11A, rang 10, Canton Abercrombie.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte que la servitude susdite soit annulée, attendu qu'une nouvelle conduite d'alimentation en eau plus adéquate, à caractère privé, sera installée pour desservir le projet de la nouvelle Caisse Populaire des Pays d'En-Haut.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la compagnie 9105-2811 Québec Inc.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-341**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à l'acquisition de gré à gré de l'immeuble situé au 1041/1043, rue Valiquette.*

*ATTENDU que le transfert de propriété dudit immeuble a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne le 4 juillet 2002 sous le numéro 1300116.*

*ATTENDU que, dès lors, il est opportun de démolir le bâtiment susdit afin d'y aménager un stationnement municipal.*

***ATTENDU l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.***

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil décrète la démolition du bâtiment précité et l'aménagement d'un stationnement municipal sur le terrain du bâtiment susdit et approprie les sommes requises pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-342**

*ATTENDU* que le Musée Trainorama Inc. veut transférer à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut le financement précédemment effectué avec la Banque de Montréal.

*ATTENDU* que ledit organisme désire qu'un moratoire de paiement en capital pour les 3 prochaines années soit également inclus.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte que le financement du Musée Trainorama Inc. soit fait avec la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut en lieu et place de la Banque de Montréal et accepte, dès lors, un nouveau cautionnement avec l'institution financière susdite pour un montant de 48 000\$.

*QUE* ce Conseil accepte également qu'un moratoire de paiement en capital pour les 3 prochaines années soit inclus dans ladite entente.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, le tout conditionnellement à ce que la M.R.C. des Pays d'En-Haut procède de la même façon.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-343**

*ATTENDU* le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 5 juillet 2002, relativement au paiement de dépenses effectuées dans le cadre du réaménagement du parc Lépine.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le paiement des dépenses effectuées à ce jour et celles à venir dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Lépine, pour une somme de 68,247\$, taxes incluses, payable à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001.

*QUE*, de plus, ce Conseil mandate rétroactivement au 14 mars 2002 M. Mario Allard, architecte, concernant les services en architecture pour le nouveau chalet du parc Lépine, tel qu'il appert à son offre de services et ce pour un montant de 7,800\$, plus les frais inhérents et les taxes applicables, ainsi qu'un mandat rétroactif au 17 avril 2002 à la compagnie Les Entreprises P.L.G. Lauzon Inc. pour des travaux d'installation électrique audit parc, pour une somme de 9,150\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-344**

*ATTENDU* la requête transmise le 25 juin 2002 par la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc, relativement aux travaux à intervenir sur les rues Bélec et Notre-Dame.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise la firme d'ingénieurs susdite à soumettre au Ministère de l'Environnement du Québec le projet de travaux d'aqueduc et d'égout concernant les rues susdites et d'obtenir, dès lors, le certificat d'autorisation requis dans les circonstances.

*QUE* ladite firme soit également autorisée à transmettre audit ministère son rapport technique et les plans et devis ainsi que les formulaires requis dans les circonstances.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-345**

*ATTENDU* l'offre transmise le 12 juin 2002 par M. Jean A. Rose, relativement à l'achat des lots 4A-25, 4A-26, 4B-20, 4A-27, 4B-19, 4B-17, 4B-18, 4A-33, 4A-34 et 4A-35, rang 10, Canton Morin, pour une somme de 20 000\$, plus taxes.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la requête susdite et autorise la vente des lots précités au requérant pour la somme de 20 000\$, plus taxes.

*QUE* la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

*QUE* tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-346**

*ATTENDU* le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 13 juin 2002, relativement à l'achat d'un nouvel abri pour le sel.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un abri pour le sel de déglacage chez Les Abris Harnois Inc. pour une somme de 6 164.18\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-347**

*ATTENDU le rapport de M. Gary Moore, directeur pro tempore du service de police, daté du 19 juin 2002, relativement à l'achat d'armes à feu et autres équipements.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Électronique Sécurité Thomas, pour l'achat d'armes à feu et autres équipements au montant de 3,655,83\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert à la soumission de ladite compagnie, datée du 19 juin 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-348**

*ATTENDU que la loi actuelle permet aux municipalités locales de créer et d'administrer des cours municipales et, sur une base volontaire, de confier ce rôle à une M.R.C.*

*ATTENDU que sur les 89 cours municipales existantes, près de 90% sont administrées par des municipalités locales.*

*ATTENDU que l'ensemble des cours municipales desservent plus de 90% de la population du Québec grâce notamment à la conclusion d'ententes intermunicipales.*

*ATTENDU que le gouvernement a annoncé ses intentions de revoir le fonctionnement des cours municipales afin d'assurer une justice de proximité à tout le territoire québécois.*

*ATTENDU que parmi les scénarios envisagés par le gouvernement pour atteindre cet objectif figurent notamment :*

- *la régionalisation des cours municipales existantes;*
- *la fin du statut de juge à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents;*
- *l'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de cours municipales;*
- *l'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du Code Criminel;*



No de résolution  
ou annotation

- la centralisation au ministère de la Justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes.

*ATTENDU que ces scénarios impliquent des changements majeurs et des enjeux financiers importants pour les municipalités.*

*ATTENDU qu'un comité multipartite portant sur l'avenir des cours municipales a été formé par l'UMQ en avril dernier pour étudier différentes questions visant à améliorer le fonctionnement des cours municipales et à élaborer des recommandations aux instances décisionnelles concernées.*

*ATTENDU que ce comité, composé d'élus et de gestionnaires municipaux, a aussi pour mandat de se prononcer sur les différents scénarios envisagés par le gouvernement.*

*ATTENDU que le comité multipartite devrait faire connaître ses recommandations au gouvernement eu égard aux scénarios envisagés à l'automne 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au gouvernement :*

1) *de suspendre ses travaux portant sur les scénarios suivants :*

- la régionalisation des cours municipales existantes;
- la fin du statut de juge à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents;
- l'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de cours municipales;
- l'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du Code Criminel;
- la centralisation au ministère de la Justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes.

2) *d'attendre de connaître la réflexion et les recommandations du comité multipartite portant sur l'avenir des cours municipales avant de procéder à toute modification législative ou réglementaire concernant le fonctionnement des cours municipales.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-349**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 5 juillet 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels suivants :*

<i>Nom de la firme</i>	<i>Dossier</i>	<i>Montant (taxes incluses)</i>
<i>Prévost Auclair Fortin</i>	<i>Accréditation des pompiers</i>	<i>2 638.33 \$</i>
<i>D'Aoust, Avocats</i>	<i>de Sainte-Adèle</i>	
	<i>Requête en vertu de l'article</i>	<i>14 518.92 \$</i>
	<i>39 du Code du Travail</i>	
	<i>Grief – poste de répartiteur</i>	<i>5 089.80 \$</i>
	<i>Dossier accident de travail</i>	<i>2 635.67 \$</i>
	<i>Grief – réclamation de temps</i>	<i>10 287.71 \$</i>
	<i>supplémentaire</i>	

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-350**

*ATTENDU l'offre de services présentée le 2 juillet 2002 par la firme Guy Turcot & Associés Inc. relativement à la consultation en assurances générales pour la Ville de Sainte-Adèle et au renouvellement des assurances générales de la Ville pour l'année 2003.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 4 juillet 2002, concernant le sujet susdit.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil mandate la firme Guy Turcot & Associés Inc. à titre de conseiller de la Ville de Sainte-Adèle pour le renouvellement des assurances générales de la Ville, pour la période du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2003, incluant la reconduction du programme d'assurances en vigueur pour les services plus amplement décrits au document intitulé « Option A » annexé à la présente, le tout pour des honoraires professionnels s'élevant à 4 500\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-351**

*ATTENDU la requête formulée le 12 juin 2002 par M. Éric Brosseau, président de l'Association des Pompiers de la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'utilisation du parc Claude-Henri-Grignon pour la tenue d'une épluchette de blé d'inde qui se tiendra samedi le 10 août 2002.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise ladite association à utiliser ledit parc pour les fins précitées, samedi le 10 août 2002 ou, en cas de pluie, dimanche le 11 août 2002.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil indique également qu'il autorise la vente d'alcool dans le parc susdit lors dudit événement et autorise, dès lors, l'association à demander un permis pour la vente d'alcool.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-352**

*ATTENDU la requête transmise le 18 juin 2002 par Mme Marise Labrie du Caci de Val-Morin/Val-David, requérant un appui du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre d'un projet de laboratoire d'exploration musicale.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance dudit projet.*

*ATTENDU qu'après informations prises, il s'avère que le Caci de Sainte-Adèle n'offre pas un tel programme.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil appuie l'organisme susdit dans le projet précité.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-353**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 28 juin 2002, relativement à l'organisation d'une randonnée en vélo sur le parc linéaire, afin de supporter la Fondation de l'Hôtel-Dieu St-Jérôme.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise la préparation et l'installation d'une banderole à la Gare de Sainte-Adèle pour une somme de 350\$, l'embauche d'un clown pour décorer ladite gare pour une somme maximale de 150\$, ainsi que des rafraîchissements à offrir aux participants de la randonnée en vélo sur le parc linéaire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-354**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil commandite le Club Optimiste de Sainte-Adèle d'un montant de 200\$ relativement au tournoi de golf dudit organisme.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-355**

*ATTENDU que les Chevaliers de Colomb de Sainte-Adèle ont aménagé une croix de chemin contiguë au chemin du Mont-Sauvage.*

*ATTENDU que ceux-ci désirent que les lieux soient mieux éclairés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à Hydro-Québec d'installer une lumière de rue sur le poteau no. S5S3Z.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-356**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement du cocktail de bienvenue lors d'un événement qui se tiendra à l'Hôtel Chantecler dans les prochaines semaines et qui sera organisé par la Société Canadienne du Cancer représentée par Mme May Flynn et ce, pour une somme maximale de 200\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-357**

*ATTENDU la requête transmise le 25 juin 2002 par Mme Marcelle B. de Carufel, directrice générale de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, relativement à la participation de la Ville de Sainte-Adèle pour le maintien du site Internet Sainte-Adèle.Net.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle une subvention au montant de 9 560\$ pour les fins précitées et ce, pour l'année 2002 et tel qu'il appert à ladite requête annexée à la présente.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-358**

*ATTENDU la lettre transmise à Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal par le ministre de la Sécurité publique, M. Normand Jutras le 26 juin 2002, relativement à l'approbation du plan d'organisation policière de la Ville soumis le 6 mars 2002 et modifié le 7 juin 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la mise en vigueur dudit plan d'organisation policière tel qu'amendé le 7 juin 2002, à partir de la présente.*

*QUE, de plus, dans l'attente de la signature des contrats de MM. Gary Moore et François Monette à titre de « directeur-adjoint » du service de police, ceux-ci soient nommés sur une base temporaire à ces postes et ce, jusqu'à la réalisation des modalités prévues à la résolution 2002-095, et qu'ils bénéficient, dès la présente, du salaire et des bénéfices prévus auxdits projets de contrat.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer les lettres d'entente à intervenir avec la Fraternité des Policiers de la Ville de Sainte-Adèle concernant Messieurs Jacques Delongchamps, Gary Moore et François Monette, afin de prévoir un éventuel retour aux fonctions antérieures de ceux-ci, si le contrat de travail de chacun d'eux n'était pas renouvelé à leur échéance respective.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-359**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle, la Municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la Municipalité du Village de Mont-Rolland et la Ville d'Estérel ont acquis en 1988 des pinces de désincarcération en contribuant chacune pour un montant de 4 000\$.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé récemment à l'achat de nouvelles pinces de désincarcération.*

*ATTENDU que la nouvelle Ville de Sainte-Marguerite-Estérel désire conserver les pinces susdites.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de céder à la ville précitée les pinces de désincarcération acquises en 1988, le tout pour une somme de 2 500\$, taxes incluses.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-360**

*ATTENDU les rapports de Mme Geneviève Boivin-Roy, coordonnatrice au camp de jour, et M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, datés respectivement du 16 mai et 18 mai 2002, relativement à un don au montant de 12,400\$ du Club Optimiste de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les rapports susdits et le don de l'organisme précité.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-361**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle, lors de la vente pour taxes du 13 juin 2001, a acquis des immeubles afin de protéger ses créances.*

*ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, et la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat susdit, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer celui-ci, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-362**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte de retrait à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Doris Veillette pour l'immeuble connu sous le numéro 2,230,241 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, antérieurement connu sous le numéro 10A-32-1, rang 11, Canton Abercrombie, lequel a été adjugé à la Ville de Sainte-Adèle lors de la vente pour taxes du 13 juin 2001, et pour lequel le retrait a été effectué conformément à la Loi le 6 juin 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de retrait susdit, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la deuxième comparante.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-363**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un camion 10 roues de marque Freightliner, pour le service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie Camions Freightliner Montréal Inc. a été la seule à présenter une soumission conforme au devis préparé pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'achat d'un camion 10 roues de marque Freightliner, modèle FLD 112 SD, de l'année 2003, au montant de 145 736.67\$, taxes incluses, incluant la cession à ladite compagnie du camion V23 et une ristourne accordée par ledit soumissionnaire.*

*QUE M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les contrats d'achat et de vente du camion V-23, le certificat d'immatriculation et les différents documents de transfert.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-364**

*ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec tiendra un caucus régional le 19 septembre 2002 à l'Hôtel de Ville de Blainville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Madame et Monsieur les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Marlène Houle soient mandatés pour participer à ladite réunion.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 100\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-365**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate le greffier municipal pour signer et transmettre, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le calendrier de conservation ainsi que chacune de ses modifications, pour approbation aux Archives Nationales du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-366**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 10 juillet 2002, relativement à un mandat à accorder pour l'aménagement du hall d'entrée et de certains bureaux administratifs de l'hôtel de ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Les Designers d'Intérieurs Élégants pour les fins précitées, le tout pour des honoraires professionnels pour recherche et conception au montant de 1 900\$, plus taxes.*

*QUE de plus ce Conseil autorise l'achat de mobilier et autres équipements pour une somme maximale de 12 000\$, taxes incluses, tel qu'il appert à la liste annexée à la présente, datée de juillet 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même l'argent disponible au règlement numéro 975-2000 et/ou à même les sommes prévues à cet effet.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-367**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 10 juillet 2002, relativement à la location d'un photocopieur de marque Xerox de la compagnie Xerox Pixel Documents.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 573.3.2 de la Loi sur les Cités et Villes concernant l'achat de biens auprès du directeur général des achats désignés en vertu de l'article 3 de la Loi sur le service des achats du gouvernement du Québec ou par l'entremise de celui-ci.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et procède à la location de la compagnie Xerox Pixel Documents d'un photocopieur de marque Xerox, modèle 460st pour une période de 60 mois, à partir de la prise de possession dudit appareil, et pour un loyer mensuel de 487.75\$, plus les coûts de service et fournitures (encre et cartouche d'impression) au montant de 0,0115\$ la copie/17,000 copies par mois, plus les taxes applicables.*

*QUE le photocopieur Xerox 5355 actuellement au service de l'administration soit déménagé au service d'urbanisme par ladite compagnie, le tout sans frais pour la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-368**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2002-253, afin d'inscrire après les mots « M. Gilles Legault », les mots « et Mme Dominique Larose ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende, rétroactivement au 27 mai 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-369**

*ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 2 juillet 2002, relativement à la réparation d'une pompe d'égout sur la rue Morin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation susdite par la compagnie Gilles Laperrière Inc. pour un montant de 7,359\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-370**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte les projets de règlements numéros 1000-2002-L-02, 1000-2002-L-03 (P-1), 1000-2002-P.I.I.A.-04 et 1000-2002-Z-08 (P-1), tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A », « B », « C » et « D ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 5 août 2002 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2002-371**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme les 4 et 12 juin 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

**Mme Hélène Guénard.**

*Réduire la marge latérale à 5,28 mètres au lieu de 6 mètres,  
et la marge avant à 5,72 mètres au lieu de 6 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.  
No. de porte: 3279, rue du Mont-du-Rocher.*

**M. Robert Campeau.**

*Réduire la marge latérale droite à 2,65 mètres au lieu de 4 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.  
No. de porte: 806, chemin Notre-Dame.*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-372**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 12 juillet 2002, concernant le renouvellement de l'autorisation de la Ville pour l'utilisation d'une sur-largeur sur la rue Valiquette, contiguë à la Station-Service Sylvain Fortin Inc., pour l'installation d'un kiosque de fruits et légumes, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'aménagement d'un kiosque de fruits et légumes sur une sur-largeur de la rue Valiquette, face au 258, rue Valiquette, propriété de Claude Harnois Inc., sous réserve du paiement au préalable d'un loyer total de 250\$, plus les taxes applicables, pour la période susdite, ladite somme devant être versée à la Ville au plus tard le 26 juillet 2002.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-373**

*ATTENDU que M. Béranger Lessard est propriétaire d'un immeuble plus amplement connu et désigné comme étant une partie des lots 4 et 5, rang 3, Canton Wexford de la Paroisse cadastrale de Saint-Hippolyte, situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que M. Béranger Lessard a exécuté ou fait exécuter certains travaux sur lesdits lots et plus particulièrement, la construction d'un chemin sur une partie d'un littoral s'y trouvant.*

*ATTENDU que lesdits travaux sont contraires à la réglementation de la Ville de Sainte-Adèle et plus particulièrement quant aux articles 12.1.2 et suivants du règlement 1000-1999-Z, chapitre 12.*

*ATTENDU que M. Béranger Lessard a reçu des avis verbaux et écrits de correction donnés par le service d'urbanisme lui demandant de se conformer à la réglementation municipale en vigueur en enlevant tous les travaux effectués.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE Me Michel Beausoleil, avocat, soit mandaté pour prendre une requête à la Cour supérieure en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme dans le dossier de Ville de Sainte-Adèle c. M. Béranger Lessard relativement aux lots susdits, ainsi que l'usage qui en est fait.*

*QUE Mme Kim Marineau, biologiste, soit mandatée pour produire une étude environnementale de la zone des travaux concernés avec recommandations appropriées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-374**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 12 juillet 2002.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., sous réserve :*



No de résolution  
ou annotation

- que le plan d'aménagement accepté par le premier P.I.I.A. soit intégré au présent projet;
- que les pentes du toit soient ajustées tel que discuté avec le chargé de projet, M. Hugues Séguin à l'effet de marier l'angle des toits à leur rencontre visuelle;
- que le puits de lumière soit abaissé afin de réduire la volumétrie du toit.

**Résolution C.C.U.'2002-086**

9105 2811 Québec Inc. (M. Beauregard)

893, boulevard de Sainte-Adèle.

**- Apparence extérieure.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 98,838.84\$ pour la période du 25 au 31 mai 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 187,183.46\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 242,467.40\$ pour la période du 8 au 14 juin 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 173,022.33\$ pour la période du 15 au 21 juin 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 85,425.00\$ pour la période du 22 au 28 juin 2002.*
- *Engagements au montant de 127,157.61\$ pour la période du 13 juin au 10 juillet 2002.*

2) *Liste des comptes à payer au montant de 232,083.57\$ pour le mois de mai 2002.*

3) *Rapports :*

- *Police : statistiques – mai 2002.*
- *Urbanisme - juin 2002.*
- *Cour municipale – avril et mai 2002.*

4) *Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 9 et 30 mai 2002.*

5) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – mai 2002.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H55 et se termine à 21H05.*

\*\*\*\*\*

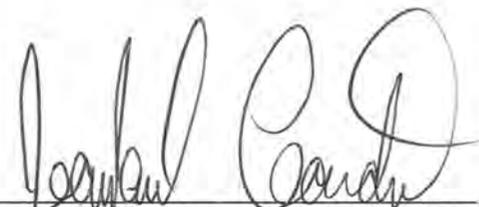
**RÉSOLUTION NO. 2002-375**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H05.***



---

M. Jean-Paul Cardinal, Maire



---

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 26 juillet 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 29 juillet 2002, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 29 juillet 2002 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H10 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 36-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 992-2000, pour permettre à la Ville de Sainte-Adèle de se porter caution ou de s'engager par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles au bénéfice de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland pour un montant supplémentaire maximum de 2,300,000\$, afin de transformer des bâtiments existants en bâtiments à des fins industrielles dans le cadre de la Phase III.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions..*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-376**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 19H13.***

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 2 août 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 5 août 2002, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 5 août 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**  
**PROJETS DE RÈGLEMENTS 1000-2002-L-02, 1000-2002-P.I.I.A.-04,**  
**1000-2002-L-03 ET 1000-2002-Z-08**

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal souhaite la bienvenue à la personne présente à l'assemblée de consultation. Celle-ci débute à 20H04.*

*Par la suite, Monsieur le Maire Jean Paul Cardinal, M. Denis Leclerc, directeur général et Mme Isabel Roberge, préposée au service d'urbanisme, expliquent chacun des objets des règlements susdits. Suite à ces explications, la personne présente ne s'exprime pas sur les projets de règlements.*

*Par la suite, le greffier municipal explique le processus d'adoption et de la mise en vigueur desdits règlements en précisant chacune des étapes pour ce faire dont, en particulier, la période des requêtes pour les dispositions des règlements qui sont susceptibles d'approbation référendaire.*

*A la période de questions, aucune question n'est posée par la personne présente.*

*L'assemblée de consultation est dès lors levée à 20H09.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 37-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement 1007-2001 pour ajouter les arrêts obligatoires suivants :*



No de résolution  
ou annotation

- sur la rue Charette à l'intersection de la rue Bourret, direction « O - E »
- sur la rue Rolland à l'intersection de la rue du Mont-du-Rocher, directions « E - O » et « O - E ».

**RÈGLEMENT NO. 992A-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-377**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 992A-2002, amendant le règlement numéro 992-2000 afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de s'engager par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland pour une somme supplémentaire maximum de 2,300,000\$, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-07**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-378**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-07, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-379**

*ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX.*

*ATTENDU que la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland désire procéder à la transformation de bâtiments à des fins industrielles et autres travaux connexes dans le cadre de la Phase III dudit projet.*

*ATTENDU que, pour ce faire, ladite corporation a besoin que la Ville de Sainte-Adèle s'engage par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles pour un montant supplémentaire de 2,300,000\$ à la somme de 2,600,000\$ indiquée à la résolution 2000-657, laquelle résolution a reçu l'aval de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 21 mars 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville de Sainte-Adèle, conformément à l'article 6.1 susdit, demande au ministre des Affaires municipales et de la Métropole l'autorisation de s'engager par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland pour un montant supplémentaire de 2,300,000\$, à être amorti sur une période de 25 ans.*

*Par le document susdit, la Ville de Sainte-Adèle s'engagera à assumer, en cas de défaut, les obligations et termes de financement souscrits par ladite corporation, ladite somme supplémentaire devant être investie pour transformer des bâtiments existants en bâtiments à des fins industrielles et autres travaux connexes dans le cadre de la Phase III dudit projet, sous réserve cependant que le règlement numéro 992A-2002, qui a été adopté pour ce faire, reçoive l'approbation des personnes habiles à voter.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-380**

*ATTENDU la résolution numéro 2002-183, adoptée par le Conseil Municipal lors de la séance ordinaire du 15 avril 2002, par laquelle le Conseil confirmait au ministère des Affaires municipales et de la Métropole que la Ville de Sainte-Adèle voulait adhérer au programme « Renouveau urbain et villageois » et déposerait le 30 juin 2002 son plan d'intervention pour ce faire.*

*ATTENDU que le Conseil Municipal adoptait à la séance spéciale du 3 juin 2002 la résolution numéro 2002-275 par laquelle le Conseil confirmait au ministère des Affaires municipales et de la Métropole son intention de procéder à des interventions dans le parc de l'École Saint-Joseph à Sainte-Adèle et ce, en collaboration avec la Commission Scolaire des Laurentides, le tout dans le cadre du programme susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à la Commission Scolaire des Laurentides de conclure une entente avec la Ville de Sainte-Adèle relativement à la rénovation du parc à l'École Saint-Joseph dans le cadre du programme « Renouveau Urbain et Villageois » et qu'elle mandate pour ce faire un responsable du dossier.*

*QUE M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, ou en son absence M. Denis Leclerc, directeur général de la Ville, soit désigné à titre de responsable du dossier susdit pour la Ville de Sainte-Adèle.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-381**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 18 juillet 2002, relativement à l'émission d'un chèque à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle afin d'assumer une partie de la contribution de la Ville au coût d'un intervenant dans le parc Claude-Henri-Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, au montant de 2 500\$, pour les fins précitées.*

**RÉSOLUTION NO.2002-382**

*ATTENDU le projet d'amendement au contrat individuel de travail à durée déterminée de M. Denis Leclerc à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet susdit et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer l'amendement audit contrat de travail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions du citoyen présent lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H22 et se termine à 20H38.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-383**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H38.*

  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 19 août 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame la Conseillère Josée Barbeau était absente pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H05 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-384**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2002 tel que soumis aux membres du Conseil.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-385**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2002 et des séances spéciales du 29 juillet et 5 août 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2002 et des séances spéciales du 29 juillet et 5 août 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation des avis de motion, une copie des projets de règlements numéros 1000-2002-L-02, 1000-2002-P.I.I.A.-04, 1000-2002-L-03 et 1000-2002-Z-08, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture desdits règlements lorsque ceux-ci seront présentés pour étude et adoption.*



No de résolution  
ou annotation

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 38-2002**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, lequel projet de règlement 1000-2002-L-02 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-L-02 concernant le lotissement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

**AVIS DE MOTION NO. 39-2002**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel projet de règlement 1000-2002-P.I.I.A.-04 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-04 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

**AVIS DE MOTION NO. 40-2002**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, lequel projet de règlement 1000-2002-L-03 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-L-03 concernant le lotissement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*



No de résolution  
ou annulation

### **AVIS DE MOTION NO. 41-2002**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel projet de règlement 1000-2002-Z-08 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2002-Z-08 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

### **RÈGLEMENT NO. 993B-2002** **RÉSOLUTION NO. 2002-386**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 993B-2002, amendant le règlement numéro 993-2001 concernant les espaces de stationnement réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

### **RÈGLEMENT NO. 1007B-2002** **RÉSOLUTION NO. 2002-387**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1007B-2002, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

### **RÉSOLUTION NO. 2002-388**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte les seconds projets de règlements numéros 1000-2002-L-03 (P-2) concernant le lotissement et 1000-2002-Z-08 (P-2) concernant le zonage, tel qu'il appert auxdits projets joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A » et « B ».*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-389

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à transmettre à la M.R.C. des Pays d'En-Haut les règlements numéros 1000-2002-L-02, 1000-2002-P.I.I.A.-04, 1000-2002-L-03 et 1000-2002-Z-08, suite à leur adoption par le Conseil Municipal.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-390

*ATTENDU le rapport de Mme Diane Delorme des services techniques et travaux publics, daté du 2 juillet 2002, relativement au coût d'enlèvement d'un lampadaire et d'installation de 5 lampadaires sur la rue Rolland, face au Parc d'Affaires La Rolland, pour un montant total de 1,635.10\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à Hydro-Québec la somme de 1,635.10\$ pour les fins susdites, le tout en temps et lieu.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-391

*ATTENDU les rapports du greffier municipal, datés du 15 juillet, 1<sup>er</sup> août et 7 août 2002, relativement à divers dossiers de réclamations.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rembourse les compagnies suivantes dans les dossiers de réclamations ci-après indiqués :*

	<i>Montant</i>	<i>Dossier de réclamation</i>
<b>Frais d'expertise :</b>		
Lemieux Ryan & Associés	1 103.60 \$	Restaurant l'Eau à la Bouche
Cie d'Assurance St-Paul	1 122.32 \$	Normande Hamelin et Rémi Payment



No de résolution  
ou annulation

**Franchise :**

Cie d'Assurance St-Paul      1 978.52 \$      Gaz Métropolitain

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-392**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat de service pour le système de messagerie vocale de l'hôtel de ville et du garage municipal, ainsi que le contrat du système téléphonique de l'hôtel de ville, avec la compagnie Elitel Inc., tel qu'il appert ci-après :*

messagerie vocale hôtel de ville	810.93 \$	du 20 juin 2002 au 19 juin 2003
messagerie vocale garage municipal	287.56 \$	du 17 novembre 2001 au 16 novembre 2002
système téléphonique hôtel de ville	2 469.59 \$	du 20 juin 2002 au 19 juin 2003

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-393**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour la période du 1<sup>er</sup> août 2002 au 31 juillet 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions des compagnies ci-après indiquées :*

<b>Nom</b>	<b>Fourniture</b>	<b>Prix</b>
Breentag Canada Inc.	Carbone de soude léger	0.53\$/kg
Breentag Canada Inc.	Chlore gazeux	2.02\$/kg
Breentag Canada Inc.	Soude caustique	0.91\$/kg
Eaglebrook Inc. Du Canada	Pass 100	0.29\$/kg

*plus toutes les taxes applicables.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-394**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Madame la Conseillère Marlène Houle et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Gabriel D. Latour à participer au tournoi de golf organisé par le Club Voyages Ste-Adèle au profit de la Paroisse Saint-Joseph, et qui se tiendra au Club de Golf La Vallée de Ste-Adèle le 22 septembre 2002.*

*QUE le coût des billets au montant de 75\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits participants leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-395**

*ATTENDU la lettre transmise par Mme Gwen Lamie, présidente de l'Association Club Lac Pilon, datée du 21 juillet 2002, relativement à une demande de subvention équivalente aux taxes imposées pour l'année 2002 pour le terrain de jeux du secteur susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 402.68\$, somme équivalente aux taxes imposées sur l'immeuble susdit pour l'année 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-396**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 29 juillet 2002, relativement à une demande de la Fraternité des Policiers de la Ville de Sainte-Adèle, pour ajouter les employés temporaires et à temps partiel dudit service à l'assurance-groupe.*

*ATTENDU que la prime pour ce faire est payable entièrement par lesdits employés.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise l'adhésion requise et ce, pour une période d'une année à partir de la présente.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer toute lettre d'entente pour mettre à effet la présente résolution, pour et au nom de la Ville.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-397**

*ATTENDU que l'évolution naturelle et historique de l'occupation et du développement du territoire québécois a façonné la carte municipale de telle sorte que l'urbain et le rural occupent respectivement, en cohabitation, tout le territoire développé et organisé du Québec.*

*ATTENDU que cette cohabitation de l'urbanité et de la ruralité est une composante essentielle de la société et de l'identité québécoise.*

*ATTENDU que cette urbanité à l'extérieur des agglomérations de recensement et des régions métropolitaines de recensement est appelée « ville à caractère de centralité ».*

*ATTENDU que cette urbanité qu'est une « ville à caractère de centralité » se définit comme étant un carrefour des forces vives d'une communauté d'intérêts socio-économiques et culturels d'une région d'appartenance, ou d'une partie de cette région qui, par ses capacités de polarisation et de rayonnement concentre l'offre des services nécessaires et complémentaires à l'épanouissement d'une région.*

*ATTENDU que cette urbanité enracinée dans le monde rural québécois est indispensable pour l'avenir des milieux urbains et des milieux ruraux et que leur collaboration mutuelle est déterminante pour le Québec.*

*ATTENDU que ces états de faits doivent être acquiescés et affirmés par le plus grand nombre d'intervenants du monde municipal et des régions.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

- 1. De confirmer l'existence de cette cohabitation de l'urbanité à caractère de centralité et de la ruralité à l'extérieur des agglomérations de recensement et des régions métropolitaines de recensement.*
- 2. De reconnaître que l'avenir des régions ne puisse se concevoir sans cette cohabitation harmonieuse.*
- 3. De reconnaître que doit être approfondie et éventuellement modifiée la dynamique structurelle des instances municipales des régions entre municipalités et MRC.*



No de résolution  
ou annotation

4. D'affirmer que cette confirmation et ces reconnaissances imposent que toutes modifications visant le renforcement des structures municipales régionales doivent tendre vers l'harmonisation des relations entre l'urbanité à caractère de centralité et la ruralité, en préservant cette urbanité.

QU'une copie de la présente soit transmise au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-398**

ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 5 août 2002, relativement à l'achat de 6 fusils de calibre 12 de marque Remington 870.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat des armes précitées chez Distributeurs R. Nicholl's, au montant total de 4,244.42\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-399**

ATTENDU que, dans le cadre de la mise sur pied du niveau 1 du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, des soumissions ont été demandées pour la fourniture de cinq (5) véhicules de Marque Taurus 2003, pour ledit service.

ATTENDU que le concessionnaire Desrosiers Ford Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

ATTENDU les rapports de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, et M. Denis Leclerc, directeur général, datés respectivement du 12 et 14 août 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la soumission du concessionnaire susdit pour l'achat de cinq (5) véhicules de marque Ford Taurus de l'année 2003, au montant total de 140,905.62\$, taxes incluses.

QUE le directeur du service de police soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget d'opération de l'année 2002.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-400

*ATTENDU les rapports de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, et M. Denis Leclerc, directeur général, datés respectivement du 8 et 15 août 2002, portant sur les besoins de modifier le système téléphonique 9-1-1 et celui du service de police.*

*ATTENDU les besoins de la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre de la mise sur pied du niveau 1 du service de police.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Bell Canada pour la fourniture et l'installation d'équipements téléphoniques, au montant de 20,989.34\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert à ladite soumission datée du 13 mai 2002 et portant le numéro 102132.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget 2002.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-401

*ATTENDU la lettre de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, datée du 11 juillet 2002, relativement au projet résidentiel de la compagnie Les Immeubles Pierlor Inc. et Robois Inc., pour la construction d'une route à l'extrémité de la rue du Versant avec infrastructures, desservant le lot 8A-14, rang 3, Canton Morin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour ce faire, à être émis par le Ministère de l'Environnement du Québec.*

*QUE dès lors le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-402

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 2 août 2002, relativement à sa participation au congrès annuel de l'Association Québécoise du Loisir Municipal qui aura lieu à Baie-Comeau en septembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise ledit requérant à assister audit congrès.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 310.57\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit participant lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-403**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics, daté du 24 juillet 2002, relativement à l'assumption du coût pour la réparation d'une pompe à la station Dumouchel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la compagnie Gilles Laperrière Inc. une somme de 7 355.84\$, plus taxes, incluant l'achat d'un moteur électrique au montant de 960.84\$.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-404**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2002-232, afin de remplacer le 3<sup>e</sup> paragraphe par le suivant :*

- « qu'une somme de 5 000\$, à titre de loyer, pour la période totale du contrat de gestion, soit remise à la Ville au plus tard le 15 avril 2003 ».

*QUE, de plus, ce Conseil accepte les dispositions du contrat de gestion à intervenir entre Opération 40/80 Inc. et la Ville de Sainte-Adèle, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 30 avril 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE ce Conseil confirme également que la Ville de Sainte-Adèle assume le coût des taxes municipales et scolaires pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2001 au 30 avril 2002 concernant le bail venu à échéance le 30 avril 2002.*



No de résolution  
ou annotation

## **RÉSOLUTION NO. 2002-405**

*ATTENDU* les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 6 août 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

### **Résolution C.C.U.'2002-090**

**Monsieur Paul Létourneau**  
1424, rue Labelle  
**- Revêtement extérieur**

### **Résolution C.C.U.'2002-091**

**Restaurant La Vanoise**  
1261, chemin du Chantecler  
**- Peinture et changement de fenestration**

### **Résolution C.C.U.'2002-092**

**Maison Angelu**  
1270, rue Saint-Joseph  
**- Enseigne sur poteau**

### **Résolution C.C.U.'2002-093**

**Alarme de chez-nous/Monsieur Richard Lalonde**  
1332, boulevard de Sainte-Adèle  
**- Enseigne dans vitrines**

### **Résolution C.C.U.'2002-096**

**Madame Maria Kabalt**  
802, boulevard de Sainte-Adèle  
**- Démolition**

### **Résolution C.C.U.'2002-094**

**9105-2811 Québec Inc./Monsieur C. Beauregard**  
Lot P.11A-54, rang 10, Canton Abercrombie (rue Sigouin)  
**- Remblai \*\***

**\*\* A la condition cependant que la compagnie susdite enlève tous les matériaux de remblai non conformes à la réglementation municipale. De plus, la compagnie devra niveler le terrain et l'ensemencer de gazon. A défaut de ce faire, la présente autorisation sera annulée.**

*QUE*, de plus, ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. suivante :

### **Résolution C.C.U.'2002-095**

**Monsieur Isaak Amanatiadis**  
982, boulevard de Sainte-Adèle  
**- Peinture du bâtiment**



No de résolution  
ou annotation

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-406**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Les Immeubles Pierlor Inc. et Robois Inc., relativement aux travaux d'infrastructure routière, incluant mise en forme, profilage de fossé et mise en place de ponceaux, et le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout, sur la rue formée du lot 8A-14, rang 3, Canton Morin, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE, pour ce faire, la firme d'ingénieurs-conseils CIMA soit mandatée pour effectuer la surveillance des travaux concernant ledit projet, pour des honoraires professionnels au montant de 5 300\$, plus taxes, pour 8 jours de surveillance.*

*QUE, de plus, la firme COGEMAT INC. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats pour une somme de 1 070\$, plus taxes.*

*QUE tous les frais soient assumés par le promoteur susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-407**

*ATTENDU que, le 6 février 2002, par sa résolution 2002-095, le Conseil Municipal nommait Messieurs Gary Moore et François Monette directeurs-adjoints du service de police.*

*ATTENDU également la résolution 2002-358 par laquelle le Conseil Municipal décrétait la mise en vigueur du plan d'organisation policière de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que les nominations susdites étaient sujettes à ce que ces personnes se soumettent à une évaluation administrée par l'École Nationale de Police.*

*ATTENDU que ce Conseil, dans le cadre de la mise sur pied du niveau 1 de son service de police, juge opportun de soutenir, d'encadrer et de former adéquatement les personnes susmentionnées dans le cadre de leurs fonctions.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE ce Conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour encadrer, former et évaluer Messieurs Gary Moore et François Monette à titre de directeurs-adjoints du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout conformément à l'offre de service jointe à la présente, pour un montant maximum de 16 140\$, plus taxes et frais de déplacement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels susdits à même le budget d'opération du service de police pour l'année 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-408**

*ATTENDU que le poste de directeur des services techniques et travaux publics est vacant depuis le 24 mai 2002.*

*ATTENDU que ce Conseil désire combler ledit poste.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Maletto & Associés afin de faire le recrutement et l'évaluation des candidats, le tout conformément à l'offre de service datée d'août 2002, laquelle est jointe à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-409**

*ATTENDU le congé de maternité de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de remplacer Mme Jérôme.*

*ATTENDU les entrevues faites récemment et la recommandation de M. Denis Leclerc, directeur général, datée du 16 août 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir pour ce faire avec la compagnie Gest Aide relativement à l'engagement d'une professionnelle pour agir à titre de coordonnatrice aux ressources humaines, pour une période de 32 semaines, à partir du 3 septembre 2002 jusqu'au 9 avril 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-410**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de céder à Mme Suzanne Goymour une partie du lot 563, Paroisse de Saint-Sauveur, ledit lot étant contigu au 1677, chemin du Mont-Gabriel, le tout sous réserve que celle-ci devienne l'acquéreur de l'immeuble précité, pour une somme de 1 000\$, plus taxes, pour une superficie de 7 mètres carrés et selon le plan annexé à la présente.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur. Celui-ci devra également respecter toutes les servitudes grevant l'immeuble susdit.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-411**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de cession de parties du lot 563, Paroisse de Saint-Sauveur, à M. Gilles Sauvé, pour une somme totale de 6 000\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur. Celui-ci devra également respecter toutes les servitudes grevant l'immeuble susdit.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire pour et au nom de la Ville.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :*

1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 181,516.40\$ pour la période du 29 juin au 5 juillet 2002.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 58,576.78\$ pour la période du 6 au 12 juillet 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 147,824.23\$ pour la période du 13 au 19 juillet 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 27,879.92\$ pour la période du 20 au 26 juillet 2002.*
- *Engagements au montant de 289,763.56\$ pour la période du 11 juillet au 14 août 2002.*

2) *Rapports :*

- *Police : statistiques – juin 2002.*
- *Prévention des incendies – mai et juin 2002.*
- *Cour municipale – juin 2002.*

3) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – juin 2002.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H41 et se termine à 20H45.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-412**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H45.***

  
\_\_\_\_\_  
*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 23 et 24 août 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 26 août 2002, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 26 août 2002 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, le sujet suivant est ajouté :*

*C 7) Renouvellement du contrat de travail de Mme Claudine Gilbert.*

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1022-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-413**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE le règlement numéro 1022-2002, décrétant la confection d'études préparatoires, de plans et devis, des travaux de recherches en eaux souterraines, d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des servitudes requises, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 455 000\$ pour ce faire, soit adopté par ce Conseil.*

***VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS***

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-414**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 22 août 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Sainte-Adèle-sur-le-Lac Inc, relativement au prolongement de la rue des Vers-Luisants, dont le début des travaux se situe en 1989, ainsi que la construction d'un chemin menant au Lac Léon, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE, pour ce faire, la firme d'ingénieurs-conseils CIMA soit mandatée pour effectuer la surveillance des travaux concernant ledit projet, pour des honoraires professionnels au montant de 3 500\$, plus taxes, par semaine de surveillance en résidence, sous réserve cependant des dispositions des articles 573 et suivants de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES. Le calendrier d'exécution des travaux devra être confirmé par le Promoteur à la Ville et audit Ingénieur et ce, avant le début des travaux.*

*QUE tous les frais soient assumés par le promoteur susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-415**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat d'un billet au montant de 143.78\$, taxes incluses, relativement à la participation de M. André Sénéchal, délégué de la Ville de Sainte-Adèle à l'Association Touristique des Laurentides, au tournoi de golf de ladite association qui se tiendra au Club de golf Piedmont, le 25 septembre 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-416**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 22 août 2002, relativement à la prolongation de la période d'embauche de Mme Nathalie Chagnon, à titre de préposée au service d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise la prolongation susdite pour une période de quatre (4) semaines, à partir du 9 septembre 2002 jusqu'au 4 octobre 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-417**

*ATTENDU les dispositions des rapports de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics, et M. Denis Leclerc, directeur général, datés du 22 août 2002, relativement à l'achat d'un réservoir à être installé sur le camion citerne, d'une capacité de 2,500 gallons impériaux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de l'équipement susdit chez Citerne Expert Inc., au montant de 6,500\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget d'opération 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-418**

*ATTENDU les dispositions des rapports de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics, et M. Denis Leclerc, directeur général, datés du 22 août 2002, relativement à l'achat et l'installation d'un panneau de contrôle au puits Riverdale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'acquisition et l'installation de l'équipement susdit par la compagnie Automation R.L. au montant de 8 470\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-419**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 23 août 2002, relativement à l'achat de matériel informatique pour remplacer les ordinateurs dérobés à la Ville, plus précisément au Centre Culturel et Communautaire, et l'installation d'un système de sécurité.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le paiement d'une somme de 4 344\$, taxes incluses, concernant le remplacement des ordinateurs volés à la bibliothèque du Centre Culturel et Communautaire, située au 1200, rue Claude-Grégoire, lors du 1<sup>er</sup> vol, ainsi que l'achat de 3 ordinateurs volés lors d'une 2<sup>e</sup> infraction, au même endroit et ce, pour un montant de 3 560\$, plus taxes.*

*QUE, de plus, le service des loisirs soit autorisé à faire procéder à l'achat et l'installation d'un système d'alarme au Centre Culturel et Communautaire, par la compagnie Service de Sécurité Privé, pour une somme de 2 407\$, plus taxes, ainsi que l'achat et l'installation de 5 serrures doubles à pêne-dormant et 3 plaques protège-pêne pour l'accès aux bureaux du service des loisirs et la bibliothèque, par M. Benoit Guindon, serrurier, pour la somme de 534\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même le budget courant 2002.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-420**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de louage de services de Mme Claudine Gilbert à titre de secrétaire administrative, pour une période d'une année, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et ce, aux mêmes conditions que le contrat actuel, à l'exception du salaire qui sera indexé pour l'année susdite au même taux que celui accordé aux autres membres du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de la Loi, la trésorière municipale dépose son rapport périodique sur les revenus et dépenses au 23 août 2002.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 992A-2002.*

*Le greffier municipal indique que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, attendu qu'aucune personne n'a enregistré son nom dans le registre mis à la disposition des personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-421**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 19H20.**

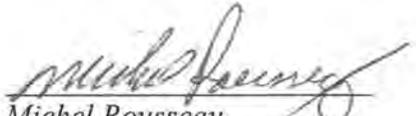
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 30 août et 1er septembre 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 4 septembre 2002, devant être tenue à 18H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mercredi 4 septembre 2002 à 18H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire suppléant Gary Quenneville*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 18H08 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 356 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, et attendu que chaque membre du Conseil a reçu une copie des projets de règlements numéros 1000-2002-L-02, 1000-2002-L-03, 1000-2002-P.I.I.A.-04 et 1000-2002-Z-08, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.*

*Les membres du Conseil, unanimement, acquiescent à la requête du greffier municipal. Dès lors, celui-ci donne l'objet de chacun desdits règlements*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-L-02**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-422**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-L-02, amendement le règlement numéro 1000-1999-L aux fins de changer la réglementation de lotissement, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-L-03**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-423**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-L-03, amendant le règlement numéro 1000-1999-L aux fins de changer la réglementation de lotissement, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-P.I.I.A.-04**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-424**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-P.I.I.A.-04, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. aux fins de changer la réglementation relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-08**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-425**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-08, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-426**

*ATTENDU l'offre de service transmise par la compagnie Cogemat Inc., datée du 28 août 2002, relativement à l'entente intervenue entre Sainte-Adèle-sur-le-Lac et la Ville de Sainte-Adèle pour des travaux de construction de rues.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Cogemat Inc. pour les fins mentionnées ci-après, tel qu'il appert à l'offre de service susdite :*

Contrôle de la mise en œuvre	749\$/semaine
	<i>pour une période maximale de 6 semaines</i>
Essais après compaction	250\$
Contrôle des opérations de concassage	2 756\$ maximum

*plus les taxes applicables*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le promoteur.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-427**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 28 août 2002, relativement à la conclusion d'un contrat avec la compagnie Marcel Ménard Gestion Conseil Inc. pour la fourniture de services d'une perceptrice des amendes à la Cour municipale, pour une période de trois (3) mois, à partir du 10 septembre 2002 jusqu'au 12 décembre 2002, à raison de 3 jours/semaine.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir pour ce faire et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-428**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 27 août 2002, relativement au travail effectué par Mme Marie Leclerc pour une période de 20,5 jours, entre le 27 mars et le 23 août 2002.*

*ATTENDU que la personne susdite avait été engagée à titre de commis à la Cour municipale.*

*ATTENDU que celle-ci a cependant exécuté des travaux de remplacement pour différents services durant la période susdite.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Mme Marie Leclerc à titre de secrétaire surnuméraire et ce, rétroactivement au 27 mars 2002.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de la rubrique résolutions :*

*C 4) Subvention à l'Ouvroir de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-429**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 18H20,*

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 16 septembre 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Madame et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame la Conseillère Josée Barbeau était absente pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-430**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2002 tel que soumis aux membres du Conseil.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-431**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2002 et des séances spéciales du 26 août et 4 septembre 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2002 et des séances spéciales du 26 août et 4 septembre 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 42-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un emprunt pour pourvoir au paiement des frais de refinancement de divers règlements.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO.2002-432**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland pour un montant équivalant aux taxes foncières municipales imposées sur la partie des bâtiments non loués et ceux occupés par ladite corporation et ce, pour l'année 2002.*

*QUE ce Conseil accorde également à l'Ouvroir de Sainte-Adèle une subvention équivalente aux taxes foncières municipales imposées sur le local # 8 de l'immeuble situé au 1071, boulevard de Sainte-Adèle et ce, pour l'année 2002.*

*QUE de plus ce Conseil accorde une subvention à la Fondation Zénon Alary Inc. pour un montant équivalant aux taxes foncières municipales imposées sur le bâtiment situé au 1425, rue Claude-Grégoire, à l'exclusion cependant des locaux qui font l'objet d'une location et ce, pour l'année 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-433**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 12 septembre 2002, relativement aux inscriptions nécessaires en vertu de l'article 57.1.1 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et demande à la M.R.C. des Pays-d'En-Haut d'effectuer les inscriptions nécessaires en vertu de l'article 57.1.1 de la Loi sur la Fiscalité Municipale au rôle d'évaluation de la Ville, par catégories d'immeubles, tel qu'il appert ci-après :*

- 1) Immeubles non résidentiels
- 2) Immeubles industriels
- 3) Immeubles de six logements ou plus
- 4) Terrains vagues desservis
- 5) Catégorie résiduelle

### **RÉSOLUTION NO. 2002-434**

*ATTENDU l'offre de service transmise par la firme Maletto & Associés Inc., datée du 26 août 2002, concernant une étude et des recommandations sur le développement organisationnel des services administratifs de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *Monsieur Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme précitée tel qu'il appert à ladite offre de service, le tout pour des honoraires professionnels n'excédant pas 13 500\$, plus les taxes et les frais de déplacement; le début dudit mandat est fixé à janvier 2003.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-435**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2002-409, 4<sup>e</sup> paragraphe, afin d'inscrire « 30 semaines » en lieu et place de « 32 semaines ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville dévoile son intérêt relativement aux objets de la résolution ci-après indiquée, attendu que sa compagnie est propriétaire du 1082, boulevard de Sainte-Adèle. Celui-ci indique qu'il s'abstient de voter et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet. De plus, celui-ci s'est retiré des lieux où le Conseil a siégé en comité plénier lorsque le sujet a été traité.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-436**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le projet de bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Les Investissements Fermanian Inc. pour la location du lot 2 231 747 et une partie du lot 2 231 738, à titre de stationnement municipal, pour une période de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et se terminant le 31 décembre 2006, le tout pour un loyer mensuel de 450\$, plus les taxes applicables.*

*QUE ce Conseil accepte également le projet de bail de sous-location à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9025-995 Québec Inc., pour des cases de stationnement situées en arrière du 1082, boulevard de Sainte-Adèle, pour une période de 54 mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et se terminant le 31 décembre 2006, le tout pour un loyer mensuel de 220\$, plus les taxes applicables.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil accepte le projet de bail de sous-location à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 130994 Canada Ltée., pour des cases de stationnement situées en arrière du 1110, boulevard de Sainte-Adèle, pour une période de 54 mois, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et se terminant le 31 décembre 2006, le tout pour un loyer mensuel de 220\$, plus les taxes applicables.*

*QUE les deux dernières transactions soient effectuées sous réserve du consentement de la compagnie Les Investissements Fermanian Inc., le tout conformément aux dispositions des articles 1870 et suivants du Code Civil du Québec.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits actes, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-437**

*ATTENDU le rapport de Mme Isabel Roberge, préposée à l'urbanisme, daté du 6 août 2002, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 9 août 2002, relativement à un mandat à confier à Me. Michel Beausoleil dans le dossier de M. Béranger Lessard pour des infractions commises à la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi qu'à certains règlements municipaux et ce, pour les causes qui sont pendantes et celles à venir, à être entendues par la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la résolution numéro 2002-373 soit amendée pour ajouter, après le 5<sup>e</sup> paragraphe, les dispositions suivantes :*

*« QUE ledit avocat soit également mandaté pour agir à titre de procureur de la Ville de Sainte-Adèle à la Cour municipale dans le dossier susdit ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-438**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs daté du 22 août 2002, relativement à la formation d'un comité consultatif pour les bibliothèques de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme les personnes ci-après indiquées pour les fins susdites :*

*Mme Marlène Houle  
M. Christian Nadeau  
Mme Ginette Bauzet*

*Conseillère municipale  
Directeur du service des loisirs  
Responsable de la bibliothèque -  
1200, rue Claude-Grégoire, et  
Présidente de la bibliothèque -  
170, rue Morin  
CRSBP des Laurentides  
Bénévole et membre du comité de la  
bibliothèque - 1200, rue Claude-Grégoire*

*Mme Claire Dufresne  
M. Pierre Paré*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-439**

*ATTENDU la requête transmise par M. François David et Mme Francine Poirier du 810, rue Marcel à Sainte-Adèle, relativement à l'achat d'une partie du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie, d'une superficie approximative de 7,525 pieds carrés.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise la vente d'une partie du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie, auxdits requérants, pour un montant représentant 0.44\$ le pied carré, plus les taxes applicables.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acheteurs.*

*QUE lesdits acquéreurs annexent au projet de contrat un plan parcellaire et une description technique de l'immeuble susdit.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les acquéreurs.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-440**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 26 août 2002, relativement à l'achat d'appareils de marque SAVOX afin de permettre une meilleure communication des pompiers volontaires avec leur poste de commandement.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie ARÉO-FEU au montant de 2 680.08\$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 appareils de marque précitée.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-441**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 4 septembre 2002, relativement à la mise à jour du système d'enregistrement des appels afin de rendre celui-ci compatible avec le service téléphonique dudit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle achète de la compagnie Bell Canada l'équipement précité, le tout pour une somme de 5 923\$, plus taxes, incluant l'installation dudit équipement, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le budget d'opération de l'année 2002.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-442**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 16 août 2002, relativement à l'achat de fournitures et d'ameublement pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat de fournitures et d'ameublement d'une part chez Fournitures et ameublement du Québec pour une somme de 5 418.82\$, taxes incluses, et d'autre part chez Fournitures de bureau Denis pour une somme de 4 651.28\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert aux listes annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même l'argent prévu au règlement numéro 975-2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-443**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 7 août 2002, relativement à des travaux à réaliser d'une part pour la mise en place d'un bassin de développement canoë-kayak ainsi qu'une aire d'accueil prévue à cet effet, et d'autre part pour la réalisation et l'aménagement de deux segments du lien cyclable, Parc Linéaire, chemin du Barrage.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des loisirs à faire effectuer les travaux susdits et autorise le service de la trésorerie à payer ceux-ci, le tout tel qu'il appert ci-après :*

*Mise en place d'un bassin de développement canoë-kayak 13 000\$  
ainsi qu'une aire d'accueil prévue à cet effet*

*Réalisation et l'aménagement de deux segments 8 000\$  
du lien cyclable, Parc Linéaire, chemin du Barrage*

*plus les taxes applicables.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-444**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à l'installation hydraulique nécessaire, pour effectuer le transfert d'équipements, sur un nouveau camion acquis par la Ville, chez Les Machinerie St-Jovite Inc., le tout pour une somme de 18 500\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-445**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 5 septembre 2002, relativement à l'achat d'un logiciel pour la gestion des immobilisations, de la compagnie PG systèmes d'information.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à faire l'acquisition, chez le fournisseur précité, d'un logiciel pour la gestion des immobilisations, pour une somme de 1 500\$, taxes incluses, et ce, à même les honoraires de services informatiques.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-446**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 3 septembre 2002.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2002-101**

**Pep Bar & Grill**

147, rue Morin

- Peinture du bâtiment

**Résolution C.C.U.'2002-102**

**M. Raymond Zizian**

4675, chemin de la Doncaster.

- Déblai-remblai

**Résolution C.C.U.'2002-103**

**Mme Anne-Marie Buscio**

49, rue Morin.

- Démolition

**Résolution C.C.U.'2002-104**

**Pep Bar & Grill**

147, rue Morin

- Enseigne sur poteau

**Résolution C.C.U.'2002-105**

**M. Normand Cyr**

1401, boulevard de Sainte-Adèle

- Affiches sur poteau

**Résolution C.C.U.'2002-107**

**M. Jean Bourassa Marineau**

1800, rue des Malards

- Déblai-remblai

**Résolution C.C.U.'2002-108**

**M. Normand Cyr**

1401, boulevard de Sainte-Adèle

- Peinture extérieure du bâtiment.

*QUE, de plus, ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. ci-après indiquée :*

**Résolution C.C.U.'2002-106**

**Auberge Beaux Rêves**

2310, boulevard de Sainte-Adèle

- Déblai-remblai

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-447**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2002, relativement à la demande de P.I.A. concernant la démolition de la station-service Shell Canada Ltée, située au 1089, boulevard de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution C.C.U. '2002-115 ainsi que le rapport de réaménagement du terrain, préparé par la firme d'urbanistes Daniel Arbour et Associés, lesquels documents sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-448**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1308, rue Montclair, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche du garage à 0,84 mètre au lieu de 2 mètres, et la marge arrière à 1,11 mètre au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du garage isolé.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1689, rue de la Seigneurie, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal à 6,99 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 3 septembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 octobre 2002 sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-449**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par La Financière Banque Nationale pour son emprunt au montant de 218,813\$, par billets, en vertu des règlements numéros 759-1991, 760-1991 et 1003-2001, au prix de 98.00000, et échéant en série 5 ans comme suit :*

17 513 \$	3.15 %	20 septembre 2003
18 200 \$	3.15 %	20 septembre 2004
19 200 \$	3.65 %	20 septembre 2005
20 200 \$	3.85 %	20 septembre 2006
143 700 \$	4.20 %	20 septembre 2007

Coût net : 4.60460 %

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-450**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 218,813\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE</u>
759-1991	105 800 \$
760-1991	112 913 \$
1003-2001	100 \$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 20 septembre 2002..*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1. 17 513\$
2. 18 200 \$
3. 19 200 \$
4. 20 200 \$
5. 21 100 \$



No de résolution  
ou annotation

*Après 5 ans 122 600 \$ (à renouveler)*

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 20 septembre 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 759-1991 et 760-1991, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

*QUE la Ville aura, le 23 septembre 2002, un montant de 222 800\$ à renouveler sur un emprunt original de 294 245\$ pour une période de 10 ans en vertu des règlements numéros 759-1991 et 760-1991.*

*QU'un montant total de 4 087\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 218 713\$.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-451**

*ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente comme annexe I.*

*ATTENDU le projet d'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe II.*

*ATTENDU le projet de contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe III.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les annexes I, II et III de la présente en fassent partie intégrante.*

*QUE la Ville concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés au préambule de la présente résolution, joints à la présente comme annexes I, II et III.*

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, joint à la présente comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, joint à la présente comme annexe II.*

*QUE ce Conseil opte pour le programme de services complets prévu au contrat joint à la présente en annexe III.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-452**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des lettres d'entente à intervenir d'une part entre la Ville de Sainte-Adèle, le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et M. Jean-Guy Racette, et d'autre part entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), concernant respectivement le dossier de M. Jean-Guy Racette et d'autre part le règlement des griefs nos. 01-11-07-001, 01-06-27-001, 02-03-28-003 et 02-03-28-004.*

*QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer lesdites lettres d'entente pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- 1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 257,684.81\$ pour la période du 27 juillet au 2 août 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 186,892.16\$ pour la période du 10 au 16 août 2002.*
  - *Engagements au montant de 312,952.68\$ pour la période du 15 août au 11 septembre 2002.*
- 2) *Liste des comptes à payer au montant de 219,538.20\$ pour le mois de juin 2002.*
- 3) *Rapports :*
  - *Police : statistiques – juillet 2002.*
  - *Urbanisme – juillet et août 2002.*
  - *Cour municipale – juillet 2002.*
  - *Prévention des incendies – juillet 2002.*
- 4) *Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – Réunions du 2, 11, 12 juillet et 6 août 2002.*
- 5) *Rapport des activités en vertu de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, pour l'année 2001.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1022-2002.

Le greffier municipal indique que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, attendu que seulement 13 personnes sur 500 ont signé le registre mis à la disposition des personnes habiles à voter.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H35 et se termine à 21H04.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-453**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H04.**

  
  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 21 octobre 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-454**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2002 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

**retirer les sujets suivants :**

*F 12) Acceptation de la soumission – emprunt par billets – 257,350\$.*

*F 13) Emprunt par billets pour un terme plus court.*

**d'ajouter les sujets suivants :**

*F 39) Contestation de la réclamation – Normande Hamelin et Rémi Payment.*

*F 40) Appui à la Ville de Mont-Tremblant – Jeux du Québec – été 2005.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-455**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2002, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 43-2002**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la fermeture d'une partie de la rue des Pilets.*

**AVIS DE MOTION NO. 44-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 965-1999 concernant le stationnement des véhicules routiers sur les stationnements municipaux.*

**AVIS DE MOTION NO. 45-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « A » du règlement 1007-2001 pour décréter un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Rolland et l'entrée du garage municipal.*

**AVIS DE MOTION NO. 46-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la limite de vitesse à 30 km/hre sur la rue Henri-Dunant.*

**RÈGLEMENT NO. 1025-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-456**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1025-2002, pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 19,000\$ par l'émission de billets pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-457**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Madame la Conseillère Josée Barbeau à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 21 octobre 2002 à 00heure 01 minute, et qu'elle demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-458**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac Pilon et la rue Lesage pour l'obtention d'une subvention de 35,000\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports, tel qu'il appert aux factures annexées à la présente.*

*QUE ce Conseil confirme au ministère des Transports du Québec que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-459**

*ATTENDU la lettre transmise le 3 septembre 2002 par la compagnie d'assurance St-Paul, relativement au paiement d'une somme de 748.13\$ pour des frais d'expertise dans le dossier de la réclamation de Gaz Métropolitain.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense susdite le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-460**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 13 septembre 2002, relativement au remboursement de frais concernant l'inscription des jeunes de Sainte-Adèle au hockey mineur du Centre Sportif de Sainte-Agathe-des-Monts.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la résolution numéro 2002-230 soit amendée pour inscrire à la fin de celle-ci la disposition suivante :*

*« QUE, nonobstant les dispositions susdites, la Ville rembourse à chacun des jeunes inscrits au hockey mineur du Centre Sportif de Sainte-Agathe-des-Monts, un montant forfaitaire de 125\$ ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-461

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Ghislain Bellemare relativement à la construction d'une rue formée du lot 2A-294, rang 11, Canton Morin, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE, pour ce faire, la firme d'ingénieurs-conseils CIMA soit mandatée pour la confection des plans et devis et pour effectuer la surveillance des travaux concernant ledit projet, pour des honoraires professionnels au montant de 5,525.40\$, plus taxes, pour 3 jours de surveillance, incluant le coût de confection des documents susdits.*

*QUE, de plus, la firme COGEMAT INC. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats pour une somme de 1 000\$, plus taxes.*

*QUE tous les frais soient assumés par le promoteur susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-462

*ATTENDU l'offre de service présentée à la Ville le 27 août 2002 par les procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour représenter la Ville de Sainte-Adèle à la Cour Municipale pour l'année 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les procureurs susdits pour les fins précitées, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002, et pour des honoraires professionnels au montant de 475\$ par séance et une somme de 150\$ de l'heure pour des services spécifiques et indépendants des séances habituelles de la Cour, plus les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-463

*ATTENDU le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 24 septembre 2002, relativement à la nomination d'un procureur ad-hoc pour représenter la Ville de Sainte-Adèle pour certains dossiers déposés à la Cour municipale.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les procureurs Beausoleil, Tourangeau, pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans les dossiers susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-464**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 25 septembre 2002, relativement à l'achat d'équipements pour les 5 véhicules de marque Ford Taurus de l'année 2003, acquis par la Ville de Sainte-Adèle pour le service susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Jacques Olivier Ford Inc. au montant de 17 434.95\$, plus taxes, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-465**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 26 septembre 2002, relativement à l'acquisition de rues dans le cadre de la réforme cadastrale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et des dépenses qui y sont indiquées.*

*QUE lesdites dépenses soient acquittées à même les revenus supplémentaires de l'année 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-466**

*ATTENDU l'offre d'achat transmise par Mme Mia Beer le 23 septembre 2002 concernant l'achat des lots 18B-4 et 17-26, rang 2, Canton Morin.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de céder à la requérante susdite les lots précités, le tout pour un montant de 2 600\$, plus taxes.*

*QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-467**

*ATTENDU la requête transmise le 23 septembre 2002 par M. François Larose, président Coordonnateur d'Opération Nez Rouge Inc. Ste-Adèle 2002, concernant une demande d'aide financière pour la durée de l'Opération qui se déroulera sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle du 6 décembre 2002 au 1<sup>er</sup> janvier 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 960\$ à l'organisme susdit pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-468**

*ATTENDU que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent.*

*ATTENDU l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUIQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE.*

*ATTENDU que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance.*

*ATTENDU que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil proclame la semaine du 20 au 26 octobre 2002 « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-469**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Centre de Téléphone Mobile Ltée à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle afin de présenter des demandes de licence de stations radio mobiles ou terrestres devant être émises par Industrie Canada.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-470**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle. 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1022-2002 :**

*Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 455 000\$ pour la confection d'études préparatoires, de plans et devis, des travaux de recherches en eaux souterraines, d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des servitudes requises, le paiement de tous les honoraires professionnels et tous les frais inhérents.*

*Montant autorisé : 441 000\$*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-471**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a été érigée de plein droit le 1<sup>er</sup> juillet 1855 (18 Victoria C.100).*

*ATTENDU que ce Conseil désire confier à un organisme sans but lucratif l'organisation d'activités dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville de Sainte-Adèle, en 2005.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate M. Guy Goyer pour que celui-ci forme un organisme sans but lucratif dont l'objet principal sera d'organiser des activités pour souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville de Sainte-Adèle qui aura lieu en 2005.*

*QUE l'organisme susdit présente des suggestions d'activités à être tenues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle pour les fins précitées, le tout assorti de prévisions budgétaires.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts d'incorporation de ladite corporation sans but lucratif, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-472**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 7 octobre 2002, relativement à une formation offerte par l'Union des Municipalités du Québec concernant la réorganisation policière.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour pour participer à la formation susdite qui se tiendra à Saint-Jérôme le 22 octobre 2002.*

*QUE les frais d'inscription dudit mandataire au montant de 150\$ soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville dévoile son intérêt relativement aux objets de la résolution ci-après indiquée, attendu que sa compagnie est propriétaire du 1082, boulevard de Sainte-Adèle. Celui-ci indique qu'il s'abstient de voter et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet. De plus, celui-ci était absent lors de la présentation dudit sujet en Comité plénier.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-473**

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour la fabrication et l'installation d'une barrière coulissante sur le terrain du stationnement municipal loué de la compagnie Les Investissements Fermanian Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission pour ce faire de la compagnie Soudure Laurentides Inc. pour une somme de 1 450\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-474**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2002-PU-01, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 novembre 2002 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-475**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la publication du résumé du projet de règlement numéro 1000-2002-PU-01.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-476**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'aménagement d'un site d'élimination de neiges usées sur un immeuble municipal, en bordure de la rue des Cantonniers.*

*ATTENDU le rapport de M. Jean-Sébastien Plouffe, ing., de la firme Gilles Taché & Associés Inc., daté du 9 octobre 2002, relativement à l'examen des soumissions déposées.*

*ATTENDU que la compagnie Les Carrières T. & V. Charbonneau Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Les Carrières T. & V. Charbonneau Inc. pour les fins précitées, au montant de 78 958.91\$, taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-477**

*ATTENDU qu'en 1995 le gouvernement du Québec se proposait d'abolir la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale.*

*ATTENDU qu'en 1995, le projet de loi 92 concernant l'abolition de la peine d'emprisonnement fut abandonné.*

*ATTENDU qu'en 1997, le gouvernement revenait à la charge avec l'abolition de la peine d'emprisonnement.*

*ATTENDU qu'en 1997, face au tollé de protestations provenant de plusieurs organismes à vocation judiciaire, le gouvernement du Québec faisait volte face et abandonnait son projet d'abolition de la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale.*

*ATTENDU qu'au mois de septembre 2002 paraissaient dans les journaux les intentions du ministre de la Sécurité publique d'abolir la peine d'emprisonnement et ce, malgré les protestations de 1995 et de 1997.*

*ATTENDU que le gouvernement n'a pas consulté le milieu sur la problématique et les conséquences de l'abolition de la peine d'emprisonnement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au ministre de la Sécurité publique, avant de surseoir à son projet, de mettre sur pied un comité formé, entre autres, des organismes à vocation judiciaire et des intervenants du milieu municipal, dont le principal mandat serait d'évaluer tous les autres moyens relatifs à l'exécution des jugements et à la responsabilisation des justiciables.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-478**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 10 octobre 2002, relativement à la participation de Madame la Conseillère Marlène Houle et M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, à une activité de financement pour l'Association du Hockey Mineur de Ste-Agathe, qui aura lieu à l'École Hôtelière de Sainte-Adèle le 14 novembre 2002, considérant que près d'une cinquantaine de jeunes de Sainte-Adèle profitent annuellement desdites installations sportives.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate Madame la Conseillère Marlène Houle et M. Yannik Lemay, pour les fins susdites.*

*QUE le coût d'achat de 2 billets au montant de 35\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour Madame la Conseillère Marlène Houle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-479**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 9 octobre 2002, relativement à l'appropriation d'une somme nécessaire pour la préparation du brunch des bénévoles qui aura lieu le 17 novembre 2002 au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie une somme de 4 000\$ pour les fins précitées et ce, à même le code budgétaire 02-70152-493.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-480**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2002-119**

**Pavage Sainte-Adèle Ltée – M. Richard Sauvé**

**4091, boulevard de Sainte-Adèle**

**- Enseignes (2)**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2002-120**

**Mme Céline Marquis**  
2945, rue de la Terrasse-Morin.  
- Peinture du contour de fenêtres

**Résolution C.C.U.'2002-121**

**Cadrex – M. Pierre-Luc Séguin**  
3300, boulevard de Sainte-Adèle.  
- Rénovation

**Résolution C.C.U.'2002-122**

**M. Didier Fulon**  
1261, chemin du Chantecler  
- Peinture du bâtiment

**Résolution C.C.U.'2002-124**

**M. Michel Kominik**  
3015, rue des Luminaires  
- Déblai-remblai

**Résolution C.C.U.'2002-125**

**Société en commandite Lansdowne – M. Michel Leblanc**  
Lot 792 – rue des Quatre-Saisons  
- Construction

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-481**

*ATTENDU la demande de changement de zonage formulée par M. Éric Desmercières concernant la zone Pr-3.*

*ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser ladite demande.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation du Comité Consultatif et refuse la demande de changement de zonage précitée.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-482**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1470, rue du Coteau, et dont la nature est de réduire la marge avant à 1,90 mètre au lieu de 6 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1649, rue des Souchets, et dont la nature est de réduire les marges avant à 5,10 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 9 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 novembre 2002 sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-483**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2002-284 afin d'enlever au dernier paragraphe de celle-ci les mots suivants :*

*« lorsque toutes les approbations requises par la Loi auront été reçues et sous réserve de revoir la clause « indemnisation de la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux de service 9-1-1 ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-484**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 16 octobre 2002, relativement à l'embauche d'animateurs pour certaines activités qui auront lieu à l'École Secondaire A.N. Morin et au Parc Lépine dans le cadre des cours offerts par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes suivantes :*

*M. Philippe Paquette Allard*

*Taux horaire : 8.00\$*

*Période : 18 septembre 2002 à juin 2003*

*M. Éric Baird*

*Taux horaire : 8.00\$*

*Période : 4 octobre 2002 à juin 2003*



No de résolution  
ou annulation

M. Lyle Major  
Taux horaire : 15.00\$  
Période : 6 semaines débutant le 12 octobre 2002

### **RÉSOLUTION NO. 2002-485**

ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 16 octobre 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :

**Résolution 16-10-035:**

- Prolongement de la glissière de sécurité à partir du pont de la Rivière-aux-Mulets en direction Est jusqu'à l'entrée du 601, chemin Notre-Dame.

**Résolution 16-10-036 :**

- Achat de ± 110 panneaux de signalisation indiquant la prohibition de stationner, du lundi au vendredi, 00H00 à 07H00, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, à être installés sur les rues du territoire de la Ville.

**Résolution 16-10-042 :**

- Installation d'un panneau de signalisation directionnelle indiquant les rues suivantes :

LA CORRIVEAU, MAQUIGNON : flèche à droite

MARÉCHAL, AUBERGISTE ET MEUNIER : flèche toute droite

**Résolution 16-10-044 :**

- Installation d'une glissière de sécurité dans la courbe près du 821, rue Morin.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-486**

ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 16 octobre 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la recommandation dudit comité concernant la résolution numéro 16-10-038 et demande au Ministère des Transports du Québec de diminuer la limite de vitesse à 70 km/hre des limites Sud du territoire de la Ville de Sainte-Adèle sur le boulevard de Sainte-Adèle (Rivière-à-Simon) jusqu'à la sortie 67 et ce, dans les deux sens.

QUE de plus, ce Conseil accepte la recommandation dudit comité concernant la résolution numéro 16-10-039 et demande audit ministère d'installer des clignotants en face de l'École Saint-Joseph sur le chemin Pierre-Péladeau avec système automatique réglé aux heures d'activités scolaires.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-487

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 16 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires aux endroits suivants :*

- à l'intersection des rues de la Terrasse et Champfleury;
- à l'intersection des rues Séraphin et chemin de la Savane (poteau d'ancrage).

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-488

*ATTENDU que Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères Josée Barbeau et Marlène Houle, ainsi que M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, se sont rendus à Granby le 4 octobre dernier afin de visiter les parcs et les installations de loisirs de ladite ville.*

*ATTENDU que lors de cette visite, ils ont bénéficié d'un accueil chaleureux et empressé de la part du Maire de la Ville de Granby et de différentes autres personnes faisant partie de son administration.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil présente ses plus sincères remerciements à Monsieur le Maire de la Ville de Granby ainsi qu'à son administration pour l'accueil chaleureux dont ils ont fait preuve à l'endroit des représentants de la Ville de Sainte-Adèle lors de la visite susdite.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville dévoile son intérêt relativement aux objets de la résolution ci-après indiquée, attendu que sa compagnie est propriétaire du 1082, boulevard de Sainte-Adèle. Celui-ci indique qu'il s'abstient de voter et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet. De plus, celui-ci était absent lors de la présentation dudit sujet en Comité plénier.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-489

*ATTENDU les rapports de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics, datés du 17 octobre 2002, relativement au resurfaçage du stationnement municipal contigu à la rue Valiquette et à la pose de béton bitumineux sur le terrain acquis récemment par la Ville afin d'être utilisé à titre de stationnement municipal, situé en bordure de la rue susdite.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée pour effectuer les travaux suivants :*

- *resurfaçage du stationnement municipal 8 935.00 \$ plus taxes  
contigu à la rue Valiquette*
- *pose de béton bitumineux - nouveau 5 997.82 \$ plus taxes  
stationnement municipal*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-490**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Madame la Conseillère Josée Barbeau pour participer à une formation sur les matières résiduelles, qui se tiendra à St-Hyacinthe, les 4 et 5 novembre 2002.*

*QUE la Ville assume les frais d'inscription pour ce faire au montant de 299.07\$.*

*QUE les frais connexes de Mme Josée Barbeau lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 300\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-491**

*ATTENDU la lettre de M. Serge Robert, président des Excavations Serge Robert Enr., datée du 17 octobre 2002, relativement au déneigement et à l'entretien hivernal 2002/2003 d'une partie du chemin des Hauteurs et de la rue Raymond.*

*ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics, daté du 17 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage la compagnie Excavations Serge Robert Enr. pour effectuer le déneigement et l'épandage d'abrasifs ou de sable sur une partie du chemin des Hauteurs, jusqu'à l'intersection de la rue Rolland, et sur la rue Raymond, et ce, pour une somme de 11 000\$, taxes incluses, pour l'hiver 2002/2003.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, ladite somme étant payable en 3 versements égaux,*

- 1<sup>er</sup> le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2003*
- 2<sup>e</sup> le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2003*
- 3<sup>e</sup> le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2003*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-492**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 3 septembre 2002.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes :*

**Mme Hélène Raymond.**

*Réduire la marge latérale gauche du garage à 0,84 mètre au lieu de 2 mètres, et la marge arrière à 1,11 mètre au lieu de 2 mètres, afin de régulariser l'implantation du garage isolé.*

*Situation : 1308, rue Montclair*

**Mme Lucie Guthrie**

*Réduire la marge avant du bâtiment principal à 6,99 mètres au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 1689, rue de la Seigneurie*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-493**

*ATTENDU la signification d'une réclamation au montant de 7 000\$ transmise par Mme Normande Hamelin et M. Rémi Payment du 981, rue Sigouin, relativement au refoulement d'égout survenu le 9 avril 2002.*

*ATTENDU que la Ville estime qu'elle n'encourt aucune responsabilité dans ce dossier.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil conteste officiellement, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la réclamation ainsi déposée, portant le numéro 700-32-011114-020 de la Cour du Québec, division des petites créances.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à représenter la Ville dans ce dossier.*

*QUE tous les frais lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-494**

*CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a l'intention de présenter sa candidature en tant qu'hôte de la 41<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec, à l'été 2005.*

*CONSIDÉRANT que la tenue des Jeux du Québec dans la région de Mont-Tremblant et sur le territoire de la MRC des Laurentides est une occasion unique pour la communauté de se mobiliser autour d'un projet commun, de se concerter dans sa réalisation et de s'affirmer en tant que collectivité régionale par la qualité de ses ressources humaines et sa grande capacité d'organiser des Jeux du Québec de première qualité.*

*CONSIDÉRANT que les retombées d'un tel événement auront un impact non seulement sur la communauté d'affaires mais sur l'ensemble de la communauté des Laurentides et particulièrement chez nos jeunes.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle a la volonté d'appuyer cette candidature.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement que la Ville de Sainte-Adèle appuie les démarches entreprises par la Ville de Mont-Tremblant pour l'obtention de le 41<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec, à l'été 2005.*

*QUE de plus, ce Conseil indique qu'il étudiera la possibilité que la Ville de Sainte-Adèle mette à la disposition du comité organisateur des Jeux susdits des plateaux sportifs selon les besoins desdits Jeux et selon la capacité d'accueil, pour ce faire, des installations sportives de la Ville de Sainte-Adèle*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 95,948.83\$ pour la période du 24 au 30 août 2002.



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 125,563.93\$ pour la période du 17 au 23 août 2002.*
  - *Engagements au montant de 180,737.98\$ pour la période du 12 septembre au 16 octobre 2002.*
- 2) *Listes des comptes à payer :*
    - 148,837.80\$ - juillet 2002.
    - 134,563.92 – août 2002.
    - 176,346.17\$ - septembre 2002.
  - 3) *Rapports :*
    - *Police : statistiques – août 2002.*
    - *Cour municipale – août 2002.*
    - *Urbanisme – septembre 2002.*
  - 4) *Procès-verbaux de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – Réunions de juillet et août 2002.*
  - 5) *Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 3 et 11 septembre 2002.*
  - 6) *Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 16 octobre 2002.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H58 et se termine à 21H02.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-495**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H02.***

  
\_\_\_\_\_  
*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 26 octobre 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 28 octobre 2002, devant être tenue à 19H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 28 octobre 2002 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H10 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-496**

*ATTENDU que le gouvernement du Québec a créé le programme d'infrastructures Québec-Municipalités.*

*ATTENDU que le volet I « Aqueduc et égout » vise la réalisation de travaux d'infrastructures de captage, d'alimentation, d'emmagasiner, de traitement et de distribution de l'eau à des fins de consommation et de protection contre les incendies.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle connaît des problèmes d'approvisionnement et de distribution d'eau potable dans des secteurs situés en dehors du périmètre d'urbanisation.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle connaît différents problèmes dans les secteurs du Mont-Gabriel, d'Entremont et du secteur nord.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire corriger les problèmes et prendre les dispositions pour assurer la qualité et la quantité d'eau potable auxquelles les citoyens ont droit.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la présentation d'un projet dans le cadre du programme Québec-Municipalités visant la construction des ouvrages nécessaires pour assurer la desserte en eau potable pour les secteurs déficients déjà desservis en dehors du périmètre d'urbanisation.*

*QUE ce Conseil mandate à cette fin le Consortium Génivar/Gilles Taché & Associés pour préparer le formulaire de présentation du projet.*

*QUE ce Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continus du projet.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire répond aux questions des membres du Conseil.*

*Ladite période débute à 19H13 et se termine à 19H16.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-497**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H16.*

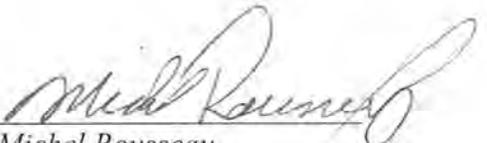
  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 28 octobre 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 30 octobre 2002, devant être tenue à 08H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

  
Michel Rousseau,  
Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mercredi 30 octobre 2002 à 08H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal

Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gérald Jalbert.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 08H00 et avait pour buts, à savoir:

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de la rubrique résolutions :

B 6) Acceptation du rapport de M. René Girard – pôles de développement.

\*\*\*\*\*

#### RÉSOLUTION NO. 2002-498

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur Jacques Pageau de la firme Myre Pageau & Associés, consultant immobilier Inc., soit mandaté à titre d'intermédiaire de marché pour la transaction ci-après indiquée et recevoir, pour ce faire, une somme équivalant à 3% du coût de l'achat précité, plus les taxes applicables, et ce, rétroactivement au 2 mai 2002.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle procède à l'acquisition des lots P.9A-5 et P.9A-18, rang 11, Canton Abercrombie, propriété de la compagnie Le Faubourg Montclair (1990) Inc. et ce, pour une somme de 635 000\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer la convention à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger le contrat d'acquisition des lots susdits, recevoir les signatures et enregistrer celui-ci.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite et ce, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-499**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le projet de contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, M. Hugo Duplantie et Mme Maude Veilleux, relativement à la cession par la Ville du lot 2,232,131 (anciennement le lot 7-593, rang 6, Canton Wexford), pour la somme de 1 100\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les acquéreurs, à l'exception cependant d'un acte de radiation concernant l'acquisition de ce terrain par la Ville lors d'une vente par shérif, lesquels frais devront être assumés par la Ville.*

*QUE la résolution 2001-470 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-500**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2002-Z-09 (P-1), tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 novembre 2002 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-501**

*Suite au tournoi de golf de Monsieur le Maire, qui s'est tenu le 11 octobre 2002.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil remette à la Fondation Médicale des Laurentides une somme de 3,500\$ à titre de soutien financier de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-502**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat d'une scie à béton par le service des travaux publics de la compagnie Location Daniel Boivin pour une somme de 1 242.21\$, taxes incluses, ainsi que l'achat de 90 arbres de la Pépinière Cramer Inc. au montant de 7 804.45\$, taxes incluses.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

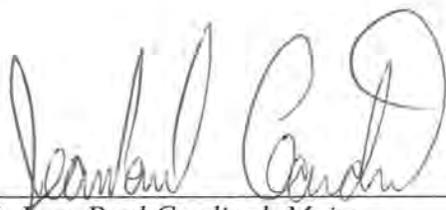
**RÉSOLUTION NO. 2002-503**

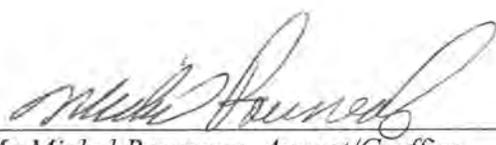
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 08H14.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 8 et 9 novembre 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 11 novembre 2002, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 11 novembre 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H05 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**  
**PROJETS DE RÈGLEMENTS 1000-2002-PU-01 ET 1000-2002-Z-09 (P-1)**

*Monsieur Yvon Nielly, directeur du service d'urbanisme, explique les projets de règlements susdits.*

*Monsieur le Maire demande aux personnes présentes si celles-ci désirent poser des questions sur chacun desdits projets de règlements.*

*Le greffier municipal explique les procédures qui s'appliqueront pour la mise en vigueur desdits règlements, entre autres la disposition susceptible d'approbation référendaire concernant le règlement 1000-2002-Z-09 (P-1).*

*Monsieur le Maire répond aux questions des personnes présentes.*

*L'assemblée de consultation est dès lors levée à 20H13.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-504**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a fait enregistrer une hypothèque légale afin de protéger sa créance, relativement à l'immeuble situé au 1455, chemin Pierre-Péladeau.*

*ATTENDU que le syndic de l'actif de la faillite de 9048-8693 Québec Inc. a remboursé à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires pour la radiation de ladite hypothèque légale.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et la trésorière municipale à signer, pour et au nom de la Ville, la mainlevée et la radiation de l'hypothèque légale enregistrée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1193079, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-505**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière à la Fondation Zénon Alary pour une somme de 2 408.73\$, équivalant aux droits de mutation imposés suite à l'achat par ledit organisme du bâtiment situé au 1425, rue Claude-Grégoire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H15 et se termine à 20H20.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-506**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H20.*

  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 18 novembre 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-507**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2002, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

**retirer le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :**

*F 3) Adoption des projets de règlements 1000-2002-L-04 (P-1) et 1000-2002-Z-10 (P-1).*

**ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :**

*F 43) Participation de la Ville à la première mondiale « Un Homme et son Péché » - paiement d'une quote-part de 5 469.36\$.*

*F 44) Subvention – Musée Zénon Alary – 3 386\$ - tournoi de golf de Monsieur le Maire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-508**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2002 et des séances spéciales du 28 octobre, 30 octobre et 11 novembre 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 octobre 2002 et des séances spéciales du 28 octobre, 30 octobre et 11 novembre 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 47-2002**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.*

**AVIS DE MOTION NO. 48-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-PU, aux fins de changer le plan d'urbanisme, lequel projet de règlement 1000-2002-PU-01 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 49-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel projet de règlement 1000-2002-Z-09 est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÈGLEMENT NO. 965H-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-509**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965H-2002, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999 concernant les stationnements municipaux, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1007D-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-510**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 1007D-2002, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001 concernant les arrêts obligatoires, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1027-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-511**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1027-2002, décrétant la limite de vitesse à 30 km/hre sur la rue Henri-Dunant, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1028-2002**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-512**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1028-2002, décrétant la fermeture d'une partie de la rue des Pilets, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-513**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2002-Z-09 (P-2) concernant le zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2002-514**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à transmettre à la M.R.C. des Pays d'En-Haut les règlements numéros 1000-2002-PU-01 et 1000-2002-Z-09, suite à leur adoption par le Conseil Municipal.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-515

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2002-498 afin d'inscrire en lieu et place de « la compagnie Le Faubourg Montclair (1990) Inc. », les mots « Simon Pierre Rivest », et ce, rétroactivement au 30 octobre 2002.*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-516

*ATTENDU les dispositions de l'article 422 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les descriptions des rues et parties de rues pour lesquelles la Ville de Sainte-Adèle entend se prévaloir des dispositions de l'article susdit, le tout tel qu'il appert aux descriptions jointes à la présente pour en faire partie intégrante.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-517

*ATTENDU la lettre transmise le 7 octobre 2002 par Mme Andrée Guertin de La Compagnie d'assurance St-Paul relativement au remboursement d'une facture au montant de 250\$ pour les frais d'expertise dans le dossier de réclamation de M. Michel Daviault du 1924, chemin de Deauville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée du montant susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-518

*ATTENDU les rapports de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, datés du 25 et 29 octobre 2002, concernant respectivement l'achat d'une motoneige et de son équipement ainsi que l'achat de radios-mobiles.*

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour les fins susdites.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de Desjardins Sainte-Adèle Marine pour l'achat d'une motoneige Yamaha 2003 et de l'équipement nécessaire, le tout pour une somme de 9,995.95\$, plus taxes.*

*QUE ce Conseil accepte également la soumission de la compagnie Centre de Téléphone Mobile Ltée pour l'achat et l'installation de 5 radios-mobiles de marque Kenwood, modèle VHFTK-790, pour une somme de 9,940\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le budget 2002 du service de police.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-519**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 28 octobre 2002, concernant le renouvellement des contrats d'entretien des systèmes téléphoniques installés au service des travaux publics et au service des loisirs pour l'année 2002/2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le renouvellement des contrats susdits avec la compagnie Élitel, tel qu'il appert ci-après :*

*Systèmes téléphoniques du 17.11.02 au 16.11.03 445 \$ plus taxes  
(travaux publics et loisirs)*

*Messagerie vocale du 17.11.02 au 16.11.03 250 \$ plus taxes  
(travaux publics)*

*Messagerie vocale du 10.08.02 au 09.08.03 705 \$ plus taxes  
(loisirs)*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-520**

*ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle a fait parvenir à la Ville de Sainte-Adèle, par l'entremise de sa directrice, Mme Claudette Laroche, les prévisions budgétaires pour l'année 2003.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance du document susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2003 de l'organisme précité, comprenant l'assumption de la quote-part de la Ville de Sainte-Adèle au déficit dudit organisme, tel qu'il appert au document susdit.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-521**

*ATTENDU l'offre de services transmise par Me Denyse Langelier relativement à la nomination d'un procureur pro tempore à la Cour municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate, à partir de la présente et pour l'année 2003, Me Denyse Langelier, avocate, pour agir à titre de procureur substitut pro tempore à la Cour municipale dans le cas de l'impossibilité d'agir des procureurs mandatés pour ce faire, la firme Prévost Auclair Fortin D'Aoust, le tout selon le tarif horaire indiqué à ladite offre de services datée du 21 octobre 2002 et ce, pour tous les dossiers relevant de la juridiction de la Ville de Sainte-Adèle, et pour lesquels aucun autre procureur pro tempore n'est mandaté par la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-522**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 30 octobre 2002, relativement à l'adhésion dudit service à l'Association des centres d'urgence 9-1-1 du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 mai 2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'adhésion du service de police à l'association susdite et autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 300\$ à même le budget 2002 dudit service.*

*QUE le directeur du service de police soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-523**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 11 septembre 2002, relativement au dossier de l'équité salariale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport intitulé « démarche d'équité salariale », daté du 11 septembre 2002.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE celui-ci soit transmis conformément aux dispositions de la Loi.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-524**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 5 novembre 2002, relativement au renouvellement des contrats d'entretien des logiciels gestion financière et gestion du territoire pour l'année 2003 avec la compagnie PG Système d'Informations.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats susdits avec la compagnie précitée pour les montants indiqués ci-après :*

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| - Gestion du territoire                                 | 4 657.14 \$ taxes incl.  |
| - Gestion du territoire (licences pour travaux publics) | 939.41 \$ taxes incl.    |
| - Gestion financière                                    | 12 833.68 \$ taxes incl. |

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-525**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 8 novembre 2002, relativement au paiement de factures émises par Daniel Arbour & Associés dans le dossier d'identification des 3 pôles spécialisés de la Ville et autres dossiers.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement des factures pour ce faire au montant total de 15 466.34\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-526**

*ATTENDU que des procédures ont été entreprises pour combler le poste de directeur des travaux publics et techniques et qu'un mandat pour ce faire a été accordé à la firme Melanson Roy Maletto & Associés Inc.*

*ATTENDU qu'un comité de sélection a fait sa recommandation au Conseil Municipal.*

*ATTENDU que Monsieur André Mongeau a été recommandé par ledit comité pour les fins susdites.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Monsieur André Mongeau à titre de directeur des travaux publics et techniques, pour une période de 3 ans, à partir du 25 novembre 2002, le tout tel qu'il appert au contrat de travail à intervenir entre celui-ci et la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit contrat de travail, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-527**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 30 octobre 2002, relativement au paiement d'une somme de 2 500\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, suite au dépôt du bilan concernant le travail des intervenants au Parc Claude-Henri-Grignon durant la saison estivale 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 2 500\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle dans le cadre du projet susdit.*

*QUE ladite somme soit appropriée à même le budget 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-528**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 1<sup>er</sup> novembre 2002, concernant un mandat à accorder aux procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour entreprendre des procédures en Cour supérieure concernant le nettoyage des lieux ci-après indiqués, le tout aux frais du propriétaire de l'immeuble concerné, soit le 3563, rue du Survenant.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les procureurs précités pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-529**

*ATTENDU* que le contrat de services professionnels pour la gestion de l'exploitation d'ouvrages de traitement d'eau au Lac Matley vient à échéance le 31 décembre 2002.

*ATTENDU* que le nouveau régime juridique mis en vigueur le 19 juin 2002 n'affecte pas les contrats déjà conclus, dont celui intervenu entre les parties le 23 décembre 1993 pour les fins susdites, le tout tel qu'il appert à l'opinion juridique de Me Pierre Lemieux, datée du 21 août 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise la reconduction du contrat précité pour une période d'une année avec la compagnie Aquatech Société Gestion de l'Eau Inc., s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et se terminant le 31 décembre 2003, le tout pour les mêmes honoraires que ceux de l'année 2002.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-530**

*ATTENDU* que le 14 novembre 1996, le 27 mai 1997, le 8 juillet 1997 et le 9 mars 1998, la Ville de Sainte-Adèle enregistre des hypothèques légales afin de protéger sa créance relativement à des immeubles propriété de Les Services Financiers A.M.G.P. Inc. et Domaine Deauville Ltée.

*ATTENDU* que les sommes dues à la Ville ont été acquittées relativement aux immeubles qui ont fait l'objet desdits enregistrements d'hypothèques légales.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* la Ville de Sainte-Adèle donne quittance et mainlevée des hypothèques légales, lesquelles ont été enregistrées sous les numéros 1127131, 1127133, 1142444, 1148196 et 1164293, le tout tel qu'il appert audit document joint à la présente.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document de quittance et de mainlevée d'hypothèques légales, pour et au nom de la Ville.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-531**

*ATTENDU* que ce Conseil adoptait le 15 juillet 2002 la résolution numéro 2002-345 afin de vendre certains immeubles à M. Jean A. Rose.



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que le projet de contrat révèle que l'acquéreur est la compagnie Clinique Médico-Dentaire Merritt Inc.

*ATTENDU* qu'il y a donc lieu d'amender ladite résolution.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte le projet de contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Clinique Médico-Dentaire Merritt Inc. pour la cession des lots 2 453 708, 2 453 709, 2 453 710, 2 453 711, 2 453 729, 2 453 730, 2 453 731, 2 453 735, 2 453 736 et 2 453 741

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

*QUE* tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.

*QUE* la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-532**

*ATTENDU* le projet de contrat de renouvellement urbain à intervenir entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme du renouvellement urbain et villageois pour le « Parc-École » qui sera aménagé sur l'immeuble de l'École Saint-Joseph.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du contrat susdit et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-533**

*ATTENDU* que ce Conseil adoptait le 21 octobre 2002 la résolution numéro 2002-476 afin d'accorder le contrat d'aménagement d'un site d'élimination de neiges usées à la compagnie Les Carrières T. & V. Charbonneau Inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil amende la résolution susdite afin d'inscrire, au dernier paragraphe, en lieu et place des mots et chiffres « à même le surplus accumulé au 31 décembre 2001 », les mots et chiffres « à même le budget 2002 ».

*QUE* la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-534

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale, pour son emprunt au montant de 257,350\$, par billets, en vertu des règlements numéros 8,453, 587, 588 et 1015-2002, au prix de 98, et échéant en série 5 ans comme suit :*

30 650 \$	2.80%	25 novembre 2003
31 800 \$	3.05%	25 novembre 2004
33 500 \$	3.60%	25 novembre 2005
35 100 \$	4.00%	25 novembre 2006
126 300 \$	4.25%	25 novembre 2007

Coût net : 4.60435%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### RÉSOLUTION NO. 2002-535

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 257,350\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE</u>
8	81 300 \$
453	159 825 \$
587	5 871 \$
588	6 578 \$
1015-2002	3 776 \$

*ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 25 novembre 2002.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	30 650 \$
2.	31 800 \$
3.	33 500 \$
4.	35 100 \$
5.	36 700 \$
Après 5 ans	89 600 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 25 novembre 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 453, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

*QUE la Ville avait, le 28 octobre 2002, un montant de 162,000\$ à renouveler sur un emprunt original de 274,500\$ pour une période de 10 ans en vertu du règlement numéro 453.*

*QU'un montant total de 2,175\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 159,825\$.*

*QUE la Ville emprunte les 159,825\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'un billet, pour un terme additionnel de 28 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.*

*QUE la Ville avait, le 14 novembre 2002, un montant de 13,817\$ à renouveler sur un emprunt original de 28,060\$ pour une période de 5 ans en vertu des règlements numéros 587 et 588.*

*QU'un montant total de 1,368\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 12,449\$.*

*QUE la Ville emprunte les 12,449\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'un billet, pour un terme additionnel de 11 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-536**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 5 novembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U.'2002-131**

**Gestion J.J.N.R. – M. Robert Lockheed**

914, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation du bâtiment et re-localisation de l'enseigne à plat sur le mur.**

**Résolution C.C.U.'2002-132**

**Caisse Populaire des Pays-d'En-Haut**

893, boulevard de Sainte-Adèle.

- **Enseignes sur poteau et sur mur.**

**Résolution C.C.U.'2002-133**

**Nortech Informatique – M. Normand Cyr**

1401, boulevard de Sainte-Adèle.

- **Affichage.**

**Résolution C.C.U.'2002-134**

**C. Corp. Inc.**

955, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne sur poteau.**

**Résolution C.C.U.'2002-135**

**Auberge Beaux Rêves**

2310, boulevard de Sainte-Adèle

- **Déblai/remblai.**

**Résolution C.C.U.'2002-136**

**Monsieur André Delorme**

Lots 2,230,184 et 2,230,185

- **Déblai/remblai.**

**Résolution C.C.U.'2002-138**

**Auberge Beaux Rêves**

2222, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

**Résolution C.C.U.'2002-140**

**Construction Desjardins Deschamps Inc.**

Lots 538-4-19 et 539-5-25 (chemin du Mont-Gabriel)

- **Construction.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-537**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 305, rue de la Roche, et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment principal à 5,86 mètres au lieu de 7 mètres, et la marge latérale droite du garage à 1,72 mètre au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal et du garage.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 5 novembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 décembre 2002 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-538**

*ATTENDU la demande de changement de zonage formulée par la compagnie Gestion J.J.N.R. Inc. (M. Robert Lockhead) afin de permettre l'usage « industrie légère » dans la zone Nv-1.*

*ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser ladite demande.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et refuse la demande de changement de zonage précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-539**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 29 octobre 2002, relativement à l'appropriation d'une somme de 2 100\$ pour la tenue du dîner de Noël des employés municipaux à l'Hôtel du Mont-Gabriel, lundi le 23 décembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie la somme susdite pour les fins précitées et autorise le service des loisirs à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-540**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 5 novembre 2002, concernant l'octroi des contrats de surveillance et d'entretien du chalet des joueurs et l'entretien des patinoires et aires de patinage libre.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que M. Mario Lavoie a présenté les plus basses soumissions pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les soumissions de M. Mario Lavoie pour les fins susdites, le tout pour un montant total de 24 000\$, taxes incluses.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-541**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de gaz propane.

*ATTENDU* que la compagnie Gaz Propane Rainville Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire, considérant qu'une autre compagnie n'a pas reçu les documents de soumissions.

*ATTENDU* le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 13 novembre 2002.

*ATTENDU* les dispositions de l'article 573 et suivants de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE*, compte tenu qu'un seul soumissionnaire a reçu les documents de soumissions pour les fins susdites et attendu les dispositions impératives de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES en pareille matière, ce Conseil rejette la soumission déposée par la compagnie Gaz Propane Rainville Inc. et recommence dès lors le processus d'appels d'offres dans ce dossier.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-542**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2003.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les soumissions les plus basses déposées pour ce faire, selon l'O.B.G. et l'administration et profit, tel qu'il appert ci-après :



No de résolution  
ou annotation

Type de produits	Adjudicataire	Administration et profit	O.B.G.
Essence ordinaire sans plomb - 1	Ultramar Ltée	0,0099/litre	0,375
Diesel clair	Ultramar Ltée	0,0089/litre	0,362
Diesel clair d'hiver - 2	Ultramar Ltée	0,0089/litre	0,372
Huile à chauffage	Paul Grand'Maison Inc.	0,025/litre	0,342

*QUE toutes les taxes applicables soient ajoutées aux prix susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-543**

*ATTENDU la requête transmise le 29 octobre 2002 par Mme Michelle Le Quellec, présidente du Conseil d'administration de l'Ombre-Elle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 200\$ à l'organisme susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-544**

*ATTENDU les dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que le texte du rapport de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle au 31 décembre 2002, soit publié dans le Journal La Vallée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-545**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de financement à intervenir entre la Caisse populaire Desjardins de Pays-d'en-Haut et la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, le tout dans le cadre de l'acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, pour un montant supplémentaire de 2 300 000\$, le tout tel qu'il appert audit document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-546**

*ATTENDU que le Ministère des Ressources Naturelles a fait parvenir à la Ville de Sainte-Adèle une offre de cession d'une partie de la rue du Bel-Horizon, soit une partie du lot 2D-2, rang 2, Canton Morin (lot 2,743,927), ainsi qu'une offre de servitude relativement à la conduite d'aqueduc localisée sur une partie du lot 2D-1, rang 2, Canton Morin (lots nos. 2,230,225, pties 2,743,930 et ptie 2,230,224).*

*ATTENDU que ce Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, juge opportun de conclure les transactions susdites.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document susdit et mandate Me André Voizard, notaire, ainsi que M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, pour effectuer les travaux professionnels requis dans les circonstances.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais requis dudit ministère ainsi que les honoraires professionnels reliés audit dossier.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession d'une partie de la rue du Bel-Horizon ainsi que l'acte de servitude relativement à la conduite d'aqueduc localisée sur une partie de l'immeuble portant les numéros de lots précités.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-547**

*ATTENDU que le 22 décembre 1999, la Ville de Sainte-Adèle et la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes signaient une entente intermunicipale concernant la cueillette des ordures ménagères et la cueillette des matières recyclables.*

*ATTENDU que depuis plusieurs semaines, de nombreux citoyens de la Ville de Sainte-Adèle adressent, tant verbalement que par écrit, des plaintes concernant la qualité des services offerts à la population de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ladite régie a pris des décisions importantes relativement aux services offerts sans préalablement en avoir discuté avec la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que cette façon de procéder a préjudicié aux citoyens de la Ville de Sainte-Adèle.*





No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil cède à l'organisme susdit le lot précité pour une somme de 10,000\$, plus taxes.*

*QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acheteur.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-551**

*ATTENDU que le 17 octobre 2002, M. Conrad Bordeleau déposait une offre d'achat de parties du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie.*

*ATTENDU que ce Conseil, ayant pris connaissance de ladite offre d'achat a fait une contre-proposition au requérant, que celui-ci a acceptée le 15 novembre 2002 à 12H29.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil cède à M. Conrad Bordeleau des parties du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie pour une somme forfaitaire de 15 000\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par ledit requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-552**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission présentée par la compagnie ARÉO-FEU pour l'achat de 2 appareils 60 minutes, incluant 4 cylindres de carbone, au montant de 11,951.10\$, taxes incluses, et de 2 appareils 30 minutes au montant de 6,211.35\$, taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures formulées ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2002-553**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 9 octobre 2002.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes :*

*Gestion Pierre Vézina Inc.,*

*Réduire la marge avant à 1,90 mètre au lieu de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 1470, rue du Coteau.*

*M. Lorne Townshend*

*Réduire les marges avant à 5,10 mètres au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Situation : 1649, rue des Souchets*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-554**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 5 469,36\$, taxes incluses, pour le paiement de la quote-part de la Ville au cocktail de bienvenue qui a été servi le 10 novembre 2002 dans le cadre de la soirée organisée pour la première mondiale de « Un Homme et son Péché ».*

*QUE le dit service soit autorisé à émettre le chèque au montant susdit au Restaurant le Spago, 21, rue Morin à Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-555

*Suite au tournoi de golf de Monsieur le Maire qui s'est tenu le 11 octobre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil remette au Musée Zénon Alary une somme de 3 386\$ à titre de soutien financier de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

1) *Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 142,978.00\$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 310,876.16\$ pour la période du 5 au 11 octobre 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 347,770.24\$ pour la période du 12 au 18 octobre 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 246,668.13\$ pour la période du 19 au 25 octobre 2002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 705,760.98\$ pour la période du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002.*
- *Engagements au montant de 305,387.28\$ pour la période du 17 octobre au 11 novembre 2002.*

2) *Rapports :*

- *Police : statistiques – septembre 2002.*
- *Cour municipale – septembre 2002.*
- *Prévention des incendies – août et septembre 2002.*
- *Urbanisme – octobre 2002.*

3) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – Réunion de septembre 2002.*

4) *Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – Réunion du 5 novembre 2002.*

5) *Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2002.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert, déposent leur document intitulé « divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » et ce, pour l'année 2003.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, Monsieur le Maire fait rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2002; celui-ci dépose également son rapport daté du 18 novembre 2002, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la Ville a conclus depuis le dernier dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville en novembre 2001, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus au cours de cette période avec un même co-contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000\$.

\*\*\*\*\*

A la demande de Monsieur le Maire et de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, Monsieur Pierre Labelle se présente à la table du Conseil pour recevoir la médaille de la gouverneure générale, attribuée pour ses 20 ans de services distingués au sein du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H08 et se termine à 22H40.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-556**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 22H40.**

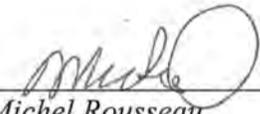
  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 27 novembre 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 28 novembre 2002, devant être tenue à 17H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le jeudi 28 novembre 2002 à 17H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Messieurs les Conseillers Gary Quenneville et Gérald Jalbert étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 17H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-557**

*ATTENDU que ce Conseil adoptait, le 16 juillet 2001, la résolution 2001-335, afin de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le mandat d'examiner les enjeux relatifs au maintien ou à l'abolition du corps de police de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ce Conseil a adopté, le 19 novembre 2001, la résolution 2001-472, confirmant au ministre de la sécurité publique son choix de conserver le service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que le 18 février 2002, ce Conseil approuvait le plan d'organisation du service de police et transmettait ledit plan au ministre de la sécurité publique, lequel a été approuvé par ledit ministre le 22 juin 2002.*

*ATTENDU que, depuis le 14 mai 2001, différentes résolutions furent adoptées par le Conseil Municipal pour nommer Monsieur Jacques Deslongchamps à titre de directeur par intérim du service de police et, par la suite, directeur dudit service, ainsi que Messieurs Gary Moore et François Monette à titre de directeurs-adjoints du service susdit.*

*ATTENDU que le 15 juillet 2002, ce Conseil adoptait la résolution 2002-358, laquelle spécifiait qu'une entente devait être signée avec la Fraternité des Policiers de la Ville de Sainte-Adèle afin de prévoir un éventuel retour aux fonctions antérieures de Messieurs Jacques Deslongchamps, Gary Moore et François Monette, advenant que les contrats qui devaient être signés avec la Ville pour une période de 5 ans n'étaient pas renouvelés à leur échéance.*

*ATTENDU que ce Conseil, voulant assurer la pérennité desdites fonctions, estime plus opportun pour atteindre cet objectif de nommer lesdites personnes à titre de cadres permanents au sein du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU le rapport du directeur général, M. Denis Leclerc, daté du 25 novembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme, à partir de la présente, les personnes suivantes à titre de cadres permanents au service de police de la Ville de Sainte-Adèle :*

<i>M. Jacques Deslongchamps</i>	<i>directeur</i>
<i>M. Gary Moore</i>	<i>directeur-adjoint</i>
<i>M. François Monette</i>	<i>directeur-adjoint</i>

*QUE lesdites personnes bénéficient, rétroactivement au 15 juillet 2002 et conformément à la résolution 2002-358, du salaire, des bénéfices et autres modalités concernant les salaires et les bénéfices indiqués aux projets de contrat qui avaient été acceptés antérieurement par le Conseil le 18 février 2002, lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE toute résolution antérieure, inconciliable avec la présente, soit abrogée à toutes fins que de droit.*

*QUE la présente soit transmise au ministre de la sécurité publique conformément aux dispositions de la Loi.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 17H08 et se termine à 17H10.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-558**

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :Mme Marlène Houle***

***APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 17H10.***

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 29 novembre 2002, l'avis de convocation de la séance spéciale du 2 décembre 2002, devant être tenue à 20H00 à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 2 décembre 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gary Quenneville était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 109.5 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le règlement numéro 1000-2002-PU-01 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents à la séance, incluant la voix de Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-PU-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-559**

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 1000-2002-PU-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-PU concernant le plan d'urbanisme, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2002-Z-09**  
**RÉSOLUTION NO. 2002-560**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2002-Z-09, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-561**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Les Investissements Kronos 2000 Inc. concernant le prolongement de la rue des Mésanges, formée des lots 4A-52 et 4B-36, rang 10, Canton Morin.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville, sous réserve cependant du paiement, au préalable, des sommes dues à la Ville dans le cadre de jugements rendus par la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle pour diverses infractions commises à la réglementation municipale par ladite compagnie, soit un total de 6 425.32\$.*

*QUE la firme d'ingénieurs-conseils CIMA soit mandatée pour la confection des plans et devis et pour effectuer la surveillance des travaux concernant ledit projet, pour des honoraires professionnels au montant de 8,320\$, plus taxes et déboursés, pour 6 jours de surveillance, incluant le coût de confection des documents susdits.*

*QUE, de plus, la firme COGEMAT INC. soit mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et granulats pour une somme de 2,219\$, plus taxes.*

*QUE tous les frais soient assumés par le promoteur susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-562**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 20 novembre 2002, relativement à la réception annuelle du Comité Consultatif d'Urbanisme.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'appropriation d'une somme de 1 000\$, taxes incluses, afin d'assumer le coût de la réception annuelle du Comité Consultatif d'Urbanisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-563**

*ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, M. André Boisclair, a transmis son approbation au règlement 1025-2002, décrétant un emprunt au montant de 19,000\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays-d'En-Haut de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :*

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1025-2002 :**

*Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 19,000\$ pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle.*

*Montant autorisé : 19,000\$.*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-564**

*ATTENDU que le 26 novembre 2002, la Ville a reçu du courtier Lemieux Ryan & Associés les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité municipale, pour la période s'échelonnant du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2003 avec les Lloyd's de Londres.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte de renouveler l'assurance susdite telle que présentée par le courtier précité, sous réserve du paiement d'une prime annuelle de 17,625\$, plus taxes provinciale de 9%.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-565**

*ATTENDU les rapports de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, datés du 15, 19, 20 et 29 novembre 2002, relativement à l'achat d'équipements pour atteindre le niveau 1 du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de police à procéder à l'achat des équipements ci-dessous indiqués :*

<u>Équipement</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Montant</u>
12 radios portatives de marque Kenwood, modèle TK-290	Centre de Téléphone Mobile Ltée	14 388 \$ (+ taxes)
2 ordinateurs de bureau	Acquisition Québec	3 064 \$ (+ taxes)
2 cinémomètres de marque Stalker Dual SL Band K	Électronique Sécurité Thomas Ltée	8 950 \$ (+ taxes)
1 Zodiac Touring MK11 13'9" avec moteur hors-bord Yamaha 15 HP	Desjardins Sport Inc. (Saint-Jérôme)	7 210 \$ (+ taxes)

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même les revenus du service de police pour l'année 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-566**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 11 novembre 2002 relativement au transfert des équipements de communication du service de police et du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, du site Mont-Sauvage au nouveau site de la tour de la compagnie Rogers Sans-Fil Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le transfert susdit par la compagnie Centre de Téléphone Mobile Ltée pour un montant de 18 301\$, plus taxes.*

*QUE l'installation des antennes et du câblage soit effectuée par la compagnie Rogers Sans-Fil Inc., sans frais pour la Ville, attendu les dispositions du bail intervenu entre ladite compagnie et la Ville de Sainte-Adèle, il y a quelques mois.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil durant la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-567**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H12.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 13 et 14 décembre 2002, l'avis de convocation des séances spéciales du 16 décembre 2002, devant être tenues à 19H30 et à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 16 décembre 2002 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H35 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-568**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2003-2004-2005, totalisant une somme de 15,627,135\$, soit 5,610,435\$ en 2003, 5,897,900\$ en 2004, et 4,118,800\$ en 2005, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Après l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2003-2004-2005, M. Denis Leclerc, directeur général, suite à une question, explique l'objectif et la portée d'un programme triennal. Par la suite Monsieur le Maire explique le document intitulé « programme triennal des dépenses en immobilisations » pour les années 2003-2004-2005.*

*La période de questions sur le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2003-2004-2005 débute à 19H40 et se termine à 19H45.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-569**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H45.*



---

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*



---

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*

\*\*\*\*\*

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 16 décembre 2002 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-570**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2002, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*d'ajouter les sujets suivants :*

*D 6) Avis de motion – amendement du règlement numéro 1028-2002.*

*F 31) Mandat au directeur général – projet récréo-touristique.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-571**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2002 et des séances spéciales du 28 novembre et 12 décembre 2002, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2002 et des séances spéciales du 28 novembre et 12 décembre 2002, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 50-2002**

*La Conseillère Municipale Josée Barbeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions concernant l'utilisation extérieure de pesticides et d'engrais sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 51-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter l'installation d'un panneau « CÉDEZ » à l'entrée, direction Ouest, du pont Riverdale.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 52-2002**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'approprier les sommes nécessaires du fonds d'administration pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2003.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 53-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 1007-2001, afin d'ajouter un arrêt obligatoire dans la direction « Nord-Sud » à l'intersection « Rivière-à-Simon et Mont-Gabriel ».*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 54-2002**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, pour amender le règlement numéro 965-1999 afin de prohiber le stationnement de chaque côté de l'immeuble situé au 1375, rue Saint-Joseph.*

**AVIS DE MOTION NO. 55-2002**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 1028-2002 concernant la fermeture d'une partie de la rue des Pilets, pour corriger la superficie de fermeture de ladite rue, soit 1,651 mètres carrés au lieu de 1,632 mètres carrés.*

**RÈGLEMENT NO. 1029-2002**

**RÉSOLUTION NO. 2002-572**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1029-2002, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2003, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2002-573**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 200\$ au Garde-Manger des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-574**

*ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 19 novembre 2002, relativement à l'embauche d'une personne salariée permanente au poste de mécanicien au service des travaux publics.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 20 novembre 2002, M. Yves Fortier, à titre de personne salariée permanente au poste de mécanicien au service susdit, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-575**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 4 décembre 2002, relativement à l'engagement d'employés temporaires au centre de ski 40/80 pour la saison hivernale 2002/2003.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les employés temporaires suivants à titre de préposés au centre de ski 40/80, rétroactivement aux dates indiquées ci-dessous et selon les besoins dudit service :*

<i>M. Gaétan Provost</i>	<i>à partir du 17 novembre 2002</i>
<i>M. Yves Megret</i>	<i>à partir du 17 novembre 2002</i>
<i>M. Claude Leroux</i>	<i>à partir du 20 novembre 2002</i>

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-576**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût supplémentaire pour la pose de béton bitumineux sur les stationnements municipaux de la rue Valiquette, au montant de 3,485.26\$, payable à Pavage Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit également autorisé à facturer une somme de 1,700\$ à la compagnie Les Investissements Fermanian Inc. pour l'assumption de sa quote-part pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-577**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 19 novembre 2002, relativement au paiement de la facture RES-162 émise par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc., concernant les frais reliés aux licences et à l'assistance informatique pour la bibliothèque située au 1200, rue Claude-Grégoire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture susdite au montant de 2,657.08\$, taxes incluses.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-578**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 18 novembre 2002, relativement au paiement d'une facture émise par Beaulieu Coutu Bélanger & Ass. Inc. concernant des honoraires professionnels pour l'évaluation foncière de certains immeubles portant les numéros matricule 5590-20-3245, 5590-71-0103 et 5590-71-1388.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture susdite au montant de 7,246.58\$, taxes incluses.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-579**

*ATTENDU que M. Jean-Paul Legault, employé au service des travaux publics, a atteint 25 ans de service au sein de la Ville de Sainte-Adèle, le 28 septembre 2002.*

*ATTENDU que ce Conseil désire souligner l'implication de M. Jean-Paul Legault au sein dudit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE, conformément à la demande formulée par M. Jean-Paul Legault, une somme de 200\$ soit remise à la Société Canadienne du Cancer, au lieu du souvenir habituellement remis aux employés qui atteignent 25 ans de service.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-580**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 7,000\$ relativement au financement de l'événement « Les Plaisirs d'Hiver de Sainte-Adèle », qui aura lieu les 25 et 26 janvier 2003.*

*QUE la somme susdite soit versée à Festivités au Cœur des Saisons pour les fins précitées.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-581**

*ATTENDU les lettres transmises les 8 et 27 novembre 2002 par Mme Andrée Guertin de La Compagnie d'assurance St-Paul relativement au remboursement de frais d'expertise dans les dossiers de réclamation de Mme Annette Hovington Labelle du 2989, rue Proteau, et de M. Daniel Corbeil du 2922 à 2930, rue Filion.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance précitée des montants ci-après indiqués :*

<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>
1 187.15 \$	Mme Annette Hovington Labelle
250.00 \$	M. Daniel Corbeil

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-582**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 19 novembre 2002, relativement à une demande d'attestation municipale pour la construction d'un bassin de sédimentation pour la collecte des eaux du procédé de fabrication de béton afin qu'elles soient recyclées, sur l'immeuble de la compagnie Lafarge Inc. du 1250, chemin Notre-Dame.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme officiellement que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas au projet de construction susdit et autorise le greffier municipal à signer tout certificat pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-583**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 21 novembre 2002, concernant l'achat d'une publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le Guide Touristique des Laurentides de l'Association Touristique des Laurentides ainsi que le mandat à Johanne Cyr Enr. pour effectuer la conception et le montage publicitaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 2,830\$, plus taxes, pour l'achat d'une demi-page de publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le Guide Touristique des Laurentides 2003-2004 (15<sup>e</sup> Édition).*

*QUE la firme Johanne Cyr Enr.soit mandatée pour effectuer la conception et le montage publicitaire et ce, pour un montant maximum de 625\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-584**

*ATTENDU la requête formulée par Mme Marcelle de Carufel de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, le 22 novembre 2002, relativement à une aide financière de la Ville pour l'installation de hauts-parleurs sur le boulevard de Sainte-Adèle et la rue Valiquette dans le cadre des fêtes de Noël et du Nouvel An.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme maximale de 950\$, plus les taxes applicables, pour les fins susdites, sous réserve cependant de la réception, au préalable, des pièces justificatives pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-585**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 3 décembre 2002,*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2002-146**

**Les Immeubles Pierlor Inc.**

*Rue du Versant*

**- Couleur du revêtement extérieur.**

#### **Résolution C.C.U.'2002-147**

**Les Immeubles Pierlor Inc.**

*Rue du Versant.*

**- Modifications - fenêtres en baie.**

#### **Résolution C.C.U.'2002-148**

**Les Immeubles Pierlor Inc.**

*3100, rue du Versant*

**- Élimination d'une porte de garage.**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2002-149**

**Mme Yvette Lamanna**  
1415, rue Labelle  
- **Rénovations extérieures.**

**Résolution C.C.U.'2002-150**

**M. Yves de Carufel**  
1960, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseignes sur poteau.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-586**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1145/1147, rue du Bois-Joli, et dont la nature est de réduire la marge avant à 5,07 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 700, rue des Chalets, et dont la nature est de réduire la marge avant à 1,76 mètre au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 459, chemin du Moulin, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 2,53 mètres au lieu de 4 mètres, et de réduire le total des marges latérales à 6,85 mètres au lieu de 12 mètres tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 3 décembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 janvier 2003 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-587**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2002-537 tel qu'il appert ci-après :*



No de résolution  
ou annotation

- inscrire « 305, rue des Rochers » en lieu et place de « 305, rue de la Roche »;
- inscrire « 20 janvier 2003 » en lieu et place de « 16 décembre 2002 ».

*QUE* la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-588**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de gaz propane.

*ATTENDU* que la compagnie Gaz Propane Rainville Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, au montant de 11 641.68\$, taxes incluses, soit 0.349\$ le litre plus taxes, et ce, pour la période du 9 décembre 2002 au 30 septembre 2004.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-589**

*ATTENDU* que des soumissions sur invitation ont été demandées pour les services professionnels et le suivi des installations de dosage de silicate dans quatre (4) postes de distribution d'eau potable.

*ATTENDU* que la compagnie Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, au montant de 8 100\$, plus taxes, et ce, pour l'année 2003.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-590**

*ATTENDU* le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur du service de police, daté du 10 décembre 2002, concernant l'embauche de 3 policiers permanents au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, à partir de la présente, Mme Manon Paquin, M. Éric Deslauriers et Mme Stéphanie Demers, à titre de policiers permanents au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-591**

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2003.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 2002-592**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale, pour son emprunt au montant de 904,600\$, par billets, en vertu des règlements numéros 452A-1986, 452B-1986, 482B-1986, 522-1983, 600-1986, 602-1986, 603-1986, 607-1986, 613A-1986, 614-1986, 615A-1986, 617-1986, 637-1987, 641-1987 et 1015-2002, au prix de 98.33900, et échéant en série 5 ans comme suit :*

163 900 \$	2.95%	7 janvier 2004
171 800 \$	3.00%	7 janvier 2005
180 400 \$	3.55%	7 janvier 2006
189 600 \$	3.90%	7 janvier 2007
198 900 \$	4.20%	7 janvier 2008

Coût net : 4.34838%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2002-593

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 904,600\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE</u>
452A-1986	49 083 \$
452B-1986	10 500 \$
482B-1986	49 100 \$
522-1983	21 800 \$
600-1986	18 800 \$
602-1986	105 400 \$
603-1986	28 700 \$
607-1986	4 908 \$
613A-1986	187 600 \$
614-1986	18 400 \$
615A-1986	196 800 \$
617-1986	40 900 \$
637-1987	115 728 \$
641-1987	53 100 \$
1015-2002	3 781 \$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 7 janvier 2003.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	163 900 \$
2.	171 800 \$
3.	180 400 \$
4.	189 600 \$
5.	198 900 \$

### RÉSOLUTION NO. 2002-594

*ATTENDU le rapport de M. Guy Turcot de la firme Guy Turcot & Associés Inc., daté du 10 décembre 2002, relativement au renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et ce, pour la période s'échelonnant du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2003.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les offres présentées par la compagnie AON Parizeau Inc. datées du 1<sup>er</sup> et 6 novembre 2002, et les recommandations de M. Guy Turcot concernant l'augmentation d'une protection d'une somme supplémentaire de 2,000,000\$ pour la section VII « Umbrella » ainsi qu'une protection supplémentaire de 500,000\$ à la section XI de la rubrique « pollution » avec la compagnie St-Paul.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter une somme totale de 177,091\$, plus taxes, pour les fins susdites.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-595**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle signe régulièrement des protocoles d'entente avec différents promoteurs désirant procéder à des travaux pour l'aménagement de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle afin de permettre la construction de résidences.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun d'exiger que tout promoteur voulant procéder ainsi doit, au préalable, avoir acquitté toute somme due à la Ville de quelque nature que ce soit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que tout promoteur désirant signer une entente avec la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre de travaux pour l'aménagement de rues doit, au préalable, avoir acquitté toute somme due à la Ville de quelque nature que ce soit.*

*QUE, de plus, ce Conseil exige du promoteur le dépôt, au greffe municipal, d'une garantie bancaire ou un cautionnement d'exécution de travaux pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux dont le bénéficiaire devra être la Ville de Sainte-Adèle, émis par une institution financière ou une compagnie de cautionnement autorisée à faire des affaires au Québec. Ladite garantie ou ledit cautionnement devra être d'un montant équivalant à l'estimation du coût des travaux afin de garantir, en cas de défaut par le promoteur, le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, et devra être irrévocable et payable à la première demande de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-596**

*ATTENDU la lettre transmise le 26 août 2002 par M. Russell Dmytriw de la firme Strate Environnement, relativement à une demande d'attestation de la Ville de Sainte-Adèle pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour le prolongement d'aqueduc sur la rue des Souchets.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que la demande susdite n'a pas été présentée au Conseil Municipal, considérant que la compagnie Développement de Normandie Inc. n'avait pas acquitté les sommes dues à la Ville et déposé les documents demandés en vertu de l'entente intervenue entre les parties.

*ATTENDU* les dispositions de la résolution numéro 2002-188.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil indique qu'il ne s'oppose pas au projet susdit, sous la réserve expresse cependant que les plans produits pour les fins précitées soient modifiés conformément aux recommandations de M. Alain Bérubé et formulées dans la lettre adressée à ladite compagnie le 25 avril 2002.

*QUE*, dès lors, les dispositions de la résolution 2002-188 doivent être satisfaites par le promoteur.

*QUE* le greffier municipal soit autorisé à signer tout certificat pour mettre à effet la présente résolution, en indiquant sur ledit certificat la réserve précitée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-597**

*ATTENDU* le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 9 décembre 2002, concernant l'obtention par Mme Geneviève Nolet d'une commission de juge de paix de catégorie C.M.3+ pour le district de Terrebonne.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise la demande d'une commission de juge de paix de la catégorie précitée pour Mme Geneviève Nolet, greffière-adjointe de la Cour municipale.

*QUE* la greffière de la Cour municipale soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-598**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 10,831.94\$ à la firme Prévost Auclair Fortin D'Aoust, avocats, afin d'acquitter la facture numéro 86713, émise pour des conseils juridiques dans divers dossiers.



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2002-599**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 11 décembre 2002, concernant le paiement d'une facture au montant de 6,897.40\$, émise par la compagnie Laurentides Ford, suite à la réparation d'un véhicule accidenté du service de police.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture précitée.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la compagnie d'assurance de la Ville.*

### **RÉSOLUTION NO. 2002-600**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 9 décembre 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les résolutions suivantes :*

**Résolution 09-12-047:**

- Installation, à l'intersection de la rue Saint-Joseph et du boulevard de Sainte-Adèle, d'un panneau indiquant trois(3) voies disponibles dont une exclusivement pour tourner à droite en direction Nord sur le boulevard de Sainte-Adèle, ainsi qu'au marquage de chaussées.

**Résolution 09-12-051:**

- Installation de glissières de sécurité à l'intersection du chemin des Feux-Follets et du chemin du Mont-Loup-Garou, côté Sud.

**Résolution 09-12-052:**

- Étude de faisabilité avec coûts pour l'installation d'un panneau lumineux de « zone avancée » de traverse de piétons, en haut de la traverse piétonnière de la station de ski Mont-Gabriel.

**Résolution 09-12-055 :**

- Installation d'un panneau de pente abrupte (avec pourcentage) sur le chemin de la Doncaster.

### **RÉSOLUTION NO. 2002-601**

*ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 9 décembre 2002.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un lampadaire face au 3860, rue Rolland.*

*QUE, de plus, ce Conseil demande à Hydro-Québec de déplacer un lampadaire sur le chemin de la Croix, pour l'installer face au 800, chemin de la Croix.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-602**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'uniformes et d'équipements pour le service de police, incluant les répartiteurs.*

*ATTENDU que la compagnie C.L.B. Uniformes Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées et selon les prix unitaires par article indiqués au bordereau de soumission, taxes incluses, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2002-603**

*CONSIDÉRANT le projet récréo-touristique proposé pour les lots 1A et 2A, rang 2, canton Morin, dans la Ville de Sainte-Adèle;*

*ATTENDU l'intérêt du Conseil municipal pour la réalisation de ce projet et la nécessité d'établir les conditions nécessaires à la réalisation d'un tel projet ainsi que les modifications requises à la réglementation municipale;*

*CONSIDÉRANT la nature du projet, son impact sur l'ensemble de la municipalité et la nécessité de procéder à une large consultation publique;*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le Conseil municipal donne instructions au Directeur général de préparer les projets de modifications requis au plan d'urbanisme et au règlement de zonage aux fins de permettre la réalisation du projet et que ces projets soient soumis à la consultation publique prévue à la Loi, et que celui-ci soit autorisé à s'adjoindre les personnes ressources nécessaires pour ce faire;*

*QUE le Conseil municipal se réserve l'opportunité de procéder à une consultation publique élargie, au besoin, selon des modalités à être déterminées avant de procéder à l'approbation de ces projets de modification.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 217,086.61\$ pour la période du 2 au 8 novembre 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 314,376.71\$ pour la période du 9 au 15 novembre 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 132,863.72\$ pour la période du 16 au 22 novembre 2002.*
  - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 80,266.65\$ pour la période du 23 au 29 novembre 2002.*
  - *Engagements au montant de 219,683.32\$ pour la période du 12 novembre au 10 décembre 2002.*
- 2) *Liste des comptes à payer au montant de 329,332.58 pour le mois d'octobre 2002.*
- 3) *Rapports :*  
*- Police : statistiques – octobre 2002.*  
*- Cour municipale – octobre 2002.*  
*- Prévention des incendies – octobre 2002.*
- 4) *Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – Réunion d'octobre 2002.*
- 5) *Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière daté du 9 décembre 2002.*

\*\*\*\*\*

*A la période de questions, Monsieur Patrice Dubé dépose une pétition signée par 2,160 personnes et dont l'objet est de s'opposer à la vente du parc Claude-Henri-Grignon.*

*La période de questions débute à 20H40 et se termine à 21H10.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 2002-604

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert*

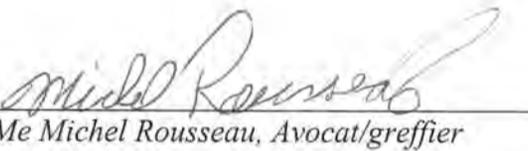
*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE la séance soit levée à 21H10.*



---

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*



---

*Me Michel Rousseau, Avocat/greffier*

\*\*\*\*\*

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 16 décembre 2002 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H16 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2002-605**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** *M. le Maire Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2003 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 14,524,400\$ soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Après l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2003, Monsieur le Maire explique les dispositions de celles-ci, incluant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2003.*

*La période de questions sur le budget 2003 débute à 21H35 et se termine à 21H50.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2002-606**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H50.*



*Jean-Paul Cardinal*

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*



*Michel Rousseau*

*Me Michel Rousseau, Avocat/greffier*